



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/224 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA CONVENTION TRIPARTITE ET QUADRIENNALE
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE, LA
SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE TELEVISIONS ET L'ÉTAT
RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE VIA STELLA POUR LA
PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

**CHÌ APPROVA A CUNVENZIONE TRIPARTITA E QUADRIANNUALE D'UGETTIVI
E DI MEZI TRA A CULLETTIVITA DI CORSICA, A SUCETA NAZIUNALE DI
PRUGRAMMA FRANCE TELEVISIONS E U STATU IN QUANTU A U SVILUPPU DI
U CANALE VIA STELLA PE U PERIUDU CURRENDU DA U 1MA DI
GHJENNAGHJU A U 31 DI DICEMBRE DI U 2023**

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Catherine RIERA
Mme Laura FURIOLI à M. François BENEDETTI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI

M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Pierre GHIONGA
M. François ORLANDI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Xavier LACOMBE
Mme Marie-Anne PIERI à M. Xavier LACOMBE
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Pascale SIMONI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
Mme Julia TIBERI à M. Jean-François CASALTA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment les articles 106,107 et 108,
- VU** la décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat aux compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,
- VU** la décision de la Commission européenne C(2006) 806 du 22 mars 2006 relative à l'aide à la création de la chaîne corse Via Stella,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment l'article L. 4424-6,
- VU** la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - loi NOTRe,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du

21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 Février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,

VU la délibération n° 20/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 adoptant le rapport « Vince contr'à u COVID 19 »,

VU la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,

VU la délibération n° 20/171 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,

VU la délibération n° 20/173 CP de la Commission Permanente du 25 novembre 2020 portant approbation de la convention de coopération 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée et de la convention d'application financière 2020 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse,

VU le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de la Corse,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2020-71 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 15 décembre 2020,

SUR rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

CONSIDERANT les prérogatives étendues de la Collectivité de Corse dans le domaine de l'audiovisuel, qui lui sont notamment conférées par l'article L. 4424-6 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le soutien apporté par la Collectivité de Corse à la chaîne ViaStella depuis sa création en 2007,

CONSIDERANT les efforts consentis par la Collectivité de Corse pour assurer la promotion, le développement et la structuration d'une filière audiovisuelle et cinématographique en Corse et le développement de la création en langue corse,

CONSIDERANT les points de convergence entre les enjeux multisectoriels de la chaîne ViaStella et les objectifs propres de la Collectivité de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet de convention tripartite et quadriennale d'objectifs et de moyens à conclure entre l'Etat, la Société nationale de programme France Télévisions et la Collectivité de Corse relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, tel qu'il figure en annexe 1 de la délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention, dans la mesure où les services de l'Etat font leur affaire de l'information de la Commission européenne.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les éventuels avenants à ladite convention sous réserve qu'ils n'ont pas pour effet d'augmenter les engagements financiers conventionnellement prévus.

ARTICLE 4 :

DÉCIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

CULTURE - INVESTISSEMENT

ORIGINE : BP + BS 2020

PROGRAMME : 4423 INVESTISSEMENT

MONTANT DISPONIBLE :4 288 752,31 €

S.A. FRANCE TELEVISIONS (PARIS)

Mise en œuvre de la Convention d'objectifs et de moyens relative au

Développement de la chaîne ViaStella pour la période 2020-2023.....3 200 000,00 €

MONTANT AFFECTE.....3 200 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....1 088 752,31 €

ARTICLE 5 :

FIXE le montant annuel de la subvention d'investissement allouée par la Collectivité de Corse à la Société nationale de programme France Télévisions dans le cadre de ladite convention relative au développement de la chaîne ViaStella, à huit cent mille euros (**800 000 €**) pour chacune des quatre années de la période de 2020 à 2023, conformément aux tableaux d'affectation des subventions de la chaîne ViaStella en compensation de service public, tels qu'ils figurent en annexe 3 de la convention.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 21 décembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CONVENTION TRIPARTITE ET QUADRIENNALE
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COLLECTIVITE
DE CORSE, LA SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME
FRANCE TELEVISIONS, ET L'ETAT RELATIVE AU
DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE VIA STELLA POUR LA
PERIODE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2023**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'approbation du projet de convention tripartite et quadriennale d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse, la Société nationale de programme France Télévisions et l'Etat relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

La convention d'objectifs et de moyens 2020-2023 reprend les axes de la précédente convention 2019 et s'appuie sur les mêmes bases juridiques :

- ✓ La décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat aux compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;
- ✓ La loi N° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision ;
- ✓ Les prérogatives étendues de la Collectivité de Corse dans le domaine de l'audiovisuel, qui lui sont notamment conférées par l'article L. 4424-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article stipule notamment que la Collectivité de Corse, après consultation du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, peut conclure avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel qui ont des établissements en Corse des conventions particulières en vue de promouvoir la réalisation de programmes de télévision et de radiodiffusion ayant pour objet le développement de la langue et de la culture corses et destinés à être diffusés sur le territoire de la Corse.

1- HISTORIQUE DE LA CONVENTION TRIPARTITE

Première chaîne régionale de plein exercice en France, Via Stella diffusait 5 heures de programmes journaliers en 2007 à sa création, contre 24 heures aujourd'hui. La chaîne couvre le territoire insulaire soit 339 178 habitants (source Insee 2019) via la TNT, mais est également accessible sur le plan national via sa diffusion sur le satellite, l'ADSL et la Fibre (Canal SAT, les bouquets Orange, Free et SFR). Par ailleurs, elle est également accessible à l'international par le biais de la diffusion de certains de ses programmes sur Internet.

La chaîne Via Stella est soutenue par la Collectivité de Corse depuis sa création dans le cadre de conventions antérieures triennales tripartites entre l'Etat, France

Télévisions et la Collectivité de Corse, tant du point de vue de son équipement technique qu'au travers de ses programmes.

Par délibération n° 05/212 AC du 28 octobre 2005, l'Assemblée de Corse a approuvé les modalités de mise en œuvre d'une convention tripartite d'objectifs et de moyens de la chaîne France 3 Corse ViaStella entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et France 3. Le projet de convention a fait l'objet d'une notification à la Commission européenne qui a rendu son avis le 22 mars 2006 (aide d'Etat N 638/2005). Le 28 avril 2006, la convention a été signée en présence du Président de la République, M. Nicolas SARKOZY, du Président de France Télévisions, M. Patrick de CAROLIS et du Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, M. Michel BOYON.

Par délibération n° 07/59 AC du 10 avril 2007, l'Assemblée de Corse a approuvé la signature d'un avenant n° 1 à cette convention précisant les modalités financières du soutien de la Collectivité Territoriale de Corse et signé par les parties en date du 5 décembre 2007.

Par délibération n° 11/037 AC du 11 février 2011, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer un avenant n° 2 à cette convention afin de renouveler le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse à la chaîne Via Stella pour une nouvelle période de 3 ans (période 2010 à 2013). Cet avenant a été signé en date du 24 juin 2011 en présence du Ministre de la Culture et de la Communication, M. Frédéric MITTERRAND et du Président de France Télévisions, M. Rémy PFLIMLIN.

Par délibération n° 15/021 AC du 5 février 2015, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer une nouvelle convention, sans obligation de notification auprès de l'Union européenne à la condition de respecter les conditions prévues par la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011, relative aux aides confiées pour l'exercice d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dans le cadre d'un SPTR (service public de télévision régionale). En date du 13 février 2015, la nouvelle convention 2014-2016 a été signée en présence du Président de France Télévisions, M. Rémy PFLIMLIN.

Par délibération n° 17/287 AC du 22 septembre 2017, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil exécutif de Corse à signer un avenant n° 1 à la convention signée le 13 février 2015, afin de renouveler le soutien de la Collectivité de Corse pour un an, au titre de l'exercice 2017. Cet avenant a été signé rétroactivement par les parties en date du 14 novembre 2018.

Par délibération n° 19/416 AC du 28 novembre 2019, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer une nouvelle convention, sans obligation de notification auprès de l'Union européenne sous réserve de respecter les conditions prévues par la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011, relative aux aides confiées pour l'exercice d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dans le cadre d'un SPTR (service public de télévision régionale). Cette convention 2019 a été signée en date du 11 juin 2020.

Période de conventionnement	Soutien investissement technique	Soutien investissement éditorial et programmes
Convention + Avenant n°1 / 2006-2010	2 100 000 €	2 000 000 €
Avenant n°2 / 2010-2013		2 150 000 €
Convention + avenant n°1 /2014-2017		2 850 000 €
Convention 2019		725 000 €
TOTAUX	2 100 000 €	7 725 000 €

Depuis la création de la chaîne ViaStella, le soutien financier de la Collectivité de Corse a été de **9 825 000 €**.

2 - LES DONNEES CLES DE LA CHAINE VIA STELLA

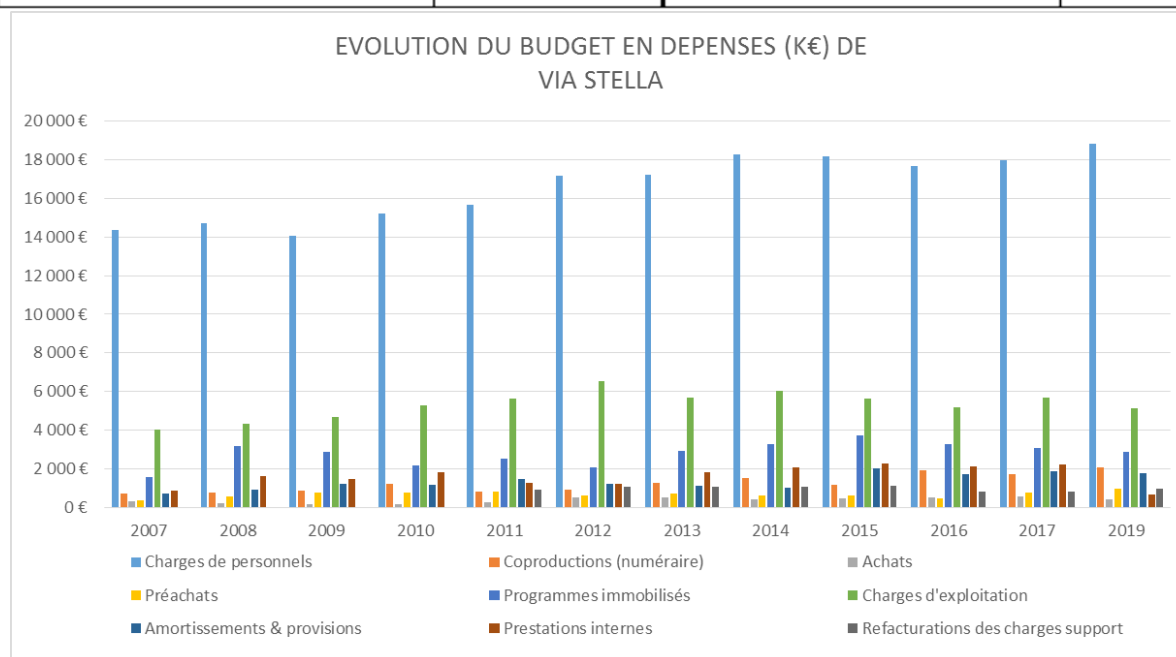
2.1-1 Budget annuel de la chaîne

Le compte d'exploitation fourni présente une légère baisse par rapport à celui de 2017 qui s'élevait à 36,8 M€ pour 33,63 M€ en 2019. La part des charges de personnels a augmenté passant de 49 % (17 986 K€) des dépenses à 56 % en 2019 (18 834 K€) et de 4,71 % en valeur absolue.

Les charges d'exploitation représentent 15,20 % des dépenses. La part de la redevance dans les recettes de la chaîne est de 78,59 %, la part de la subvention de la Collectivité de Corse est de 2,15 %, la part de la publicité et du parrainage s'établit à 1,2 % des recettes.

La part des coproductions, préachats, achats de droits en numéraire est également en hausse passant de 8,18 % à 10,22 % du compte d'exploitation et en valeur absolue de 3 012 K€ en 2017 à 3 438 K€ en 2019, soit 14,14 % d'augmentation.

Charges	Total	Produits	Total
Permanents	13 756	Redevance (*)	26 432
Non permanents	2 801		
Autres charges sociales et de personnel	2 278	Publicité	303
Charges de personnel	18 834	Parrainage	102
Coproductions	2 078	Publicité et Parrainage	408
Achats de droits	423		
Préachats	936	Subventions encaissées	360
Achats de programmes et coproductions	3 438		
Programmes immobilisés	2 882	Production immobilisée	6 306
Autres achats et variation de stocks	808	Autres variations de production	0
Telediffusion	500	Reprises de provisions d'exploitation	0
Entretien et maintenance	584	Vente de prestations de prod.	67
Divers consommations externes	333	Autres ventes et services	4
Coûts de transmission	3	Autres produits de gestion courante	35
Locations et charges locatives	401	Autres produits d'exploitation	33
Déplacements, missions et réceptions	1 038	Recettes diverses	138
Divers services extérieurs	988		
Impôts et taxes	460		
Charges de gestion courante	0		
Charges d'exploitation	5 115	Refacturations internes	0
Amortissements et provisions	1 753		
Prestations internes	674		
Refacturation de s charges supports	955		
Depenses	33 832	Recettes	33 832



En termes de recettes, le budget de 2019 a été de 33,63 M€, soit un résultat d'exploitation à l'équilibre. La part de redevance allouée par France Télévisions à Via Stella a représenté 78,59 % des recettes totales (26,43 M€) et la production immobilisée 18,75 % (pour 6,3 M€). La subvention de la Collectivité de Corse (700 K€) a représenté 2 % du budget total ; la publicité, le parrainage et les recettes diverses ont représenté 1,21 % du budget total de la chaîne (406 K€).

2.1-2 La présence de la chaîne sur le numérique

Depuis 2017, ViaStella s'est fortement développée sur les réseaux sociaux, cette offre s'est structurée et étoffée avec la mise en ligne des sujets d'actualité, du bulletin

météo, la création de sa chaîne YouTube ou encore le recours à des directs-live Facebook permettant une réactivité exceptionnelle. Les chiffres sont très satisfaisants avec 5 millions de visites par an sur le site corse.france3.fr. La page Facebook acte 220 000 fans (205 300 en 2017) et 33,5 millions de vues concernant les vidéos postées par la chaîne. Sur Twitter, la chaîne bénéficie de 47 700 « followers » et 35 000 interactions par jour. Sur Instagram, les abonnés sont de l'ordre de 17 700. La plupart des programmes de ViaStella sont disponibles en Replay.

2.1-3 L'audience de la chaîne

Le bilan des données d'audience et de satisfaction s'avère très positif. Il fait apparaître, concernant le linéaire, un classement de ViaStella au 3^{ème} rang des chaînes les plus regardées en Corse avec une part d'audience globale de 8,2 %, le niveau le plus élevé depuis qu'elle est mesurée dans le baromètre régionalisé. La durée moyenne d'écoute est également au plus haut avec 20 minutes par jour contre 13/15 minutes auparavant.

Sans surprise le « *Corsica Sera* » enregistre la plus forte audience avec 53 % de part d'audience (47,8 % en 2017), la tranche 12h-15h (« *Corsica Prima* » et la nouvelle émission de proximité « *Via Nova* ») est également en hausse avec 21,2 % de part d'audience (15,6 % en 2017). Le jeu « *Sapientoni* », en langue corse, garde une audience importante à 28,6 % de part d'audience par journée.

3 - EVALUATION DES OBJECTIFS DE LA PRECEDENTE CONVENTION

Via Stella a été intégrée au cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions par décret n° 2011-1725 du 1^{er} décembre 2011 avec les objectifs suivants :

«4o bis ViaStella : chaîne régionale ayant pour vocation de diffuser, par voie hertzienne terrestre en Corse ainsi que par des réseaux de communications électroniques n'utilisant pas de fréquences assignées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, des programmes, dont une proportion significative est diffusée en langue corse, consacrés à la Corse, son actualité, son patrimoine, sa culture et ses traditions, avec une ouverture sur d'autres régions, et notamment les régions voisines de la Méditerranée. Dans le respect de son indépendance éditoriale, ce service peut être financé par la Collectivité territoriale de Corse, dans le cadre de conventions signées avec l'Etat ».

La convention d'objectifs et de moyens 2019, dont les dispositions sont reprises dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2020-2023, a assigné des objectifs complémentaires à la chaîne, dans le respect du cahier des charges de la société France Télévisions tel que fixé par le décret n° 2009-796 du 23 juin 2009, auxquels est affectée prioritairement la subvention et qui se déclinent comme suit :

- ✓ *développer la programmation locale, en préservant la diversité des genres abordés ;*
- ✓ *renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse ;*
- ✓ *poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse par la coproduction et l'achat de droits de programmes locaux et la*

commande d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du stock, davantage que de la production de flux ;

- ✓ *poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et diffusant des programmes en langue corse ;*
- ✓ *poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine, à la culture et aux traditions de la Corse (par exemple des émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne, par la retransmission de certains débats de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et la diffusion des débats de l'Assemblée territoriale sur les thèmes fondamentaux pour les citoyens résidents en Corse) ;*
- ✓ *poursuivre la politique d'ouverture à d'autres régions et notamment aux régions voisines méditerranéennes, notamment en développant les échanges de programmes et les coproductions avec les chaînes et les sociétés de productions du bassin méditerranéen ».*

Ces objectifs ont été quantifiés dans le cadre de la définition du coût complémentaire lié à la mise en œuvre de la convention tel que prévu par la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative aux aides confiées pour l'exercice d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dans le cadre d'un service public de télévision régionale (SPTR). Un tableau d'affectation de la subvention a été ainsi déterminé et intégré à la convention dans son annexe 3 de la manière suivante :

	2 019		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	3 088 438 €	249 000 €	34%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 238 100 €	329 000 €	45%
Valorisation de la vie citoyenne en Corse	134 418 €	98 000 €	14%
Développement des partenariats méditerranéens	51 872 €	49 000 €	7%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	4 512 828 €	725 000 €	100%

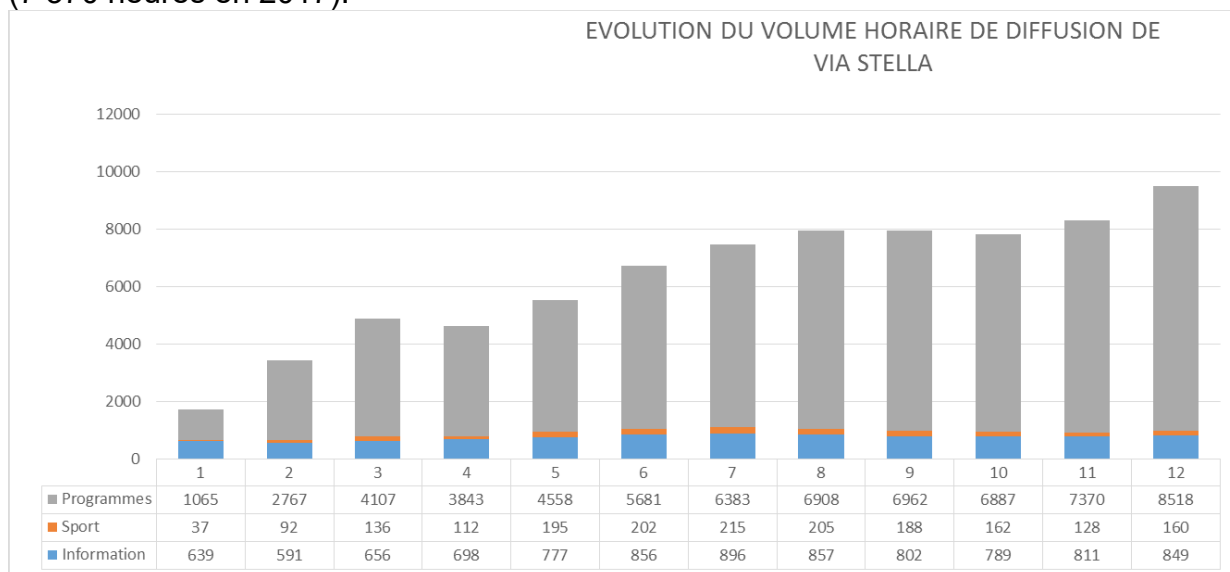
L'évaluation du respect de ces engagements de la chaîne porte sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Cette évaluation est détaillée dans le rapport du comité de suivi 2019 en annexe 2 de la délibération. Ce rapport en reprend les principaux éléments

3.1 Compte rendu 2019 de l'objectif n° 1 : le développement de la programmation locale en préservant la diversité des genres abordés, et de l'objectif n° 2 : Le renforcement de la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse

Ces objectifs généraux ne sont pas chiffrés financièrement dans la convention.

3.1-1 Volume global de diffusion

Le volume de diffusion en nombre d'heures a été de 9 527 heures en 2019 (8 309 heures en 2017 - La convention prévoit un volume d'heure minimum de 6 000 heures par an). Celui-ci n'a cessé d'augmenter depuis 2007 permettant à la chaîne ViaStella de passer de 5 heures de diffusion journalière en 2007 à sa création, contre 24 heures aujourd'hui. Les programmes (qu'ils soient en fabrication interne ou en ayant recours à des sociétés de production externes) ont fortement augmenté depuis la création de la chaîne passant de 1 065 heures en 2007 à 8 518 heures en 2019 (7 370 heures en 2017).



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019	% POUR 2019
EVOLUTION DU VOLUME GLOBAL	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019	% POUR 2019
Nombre d'heures diffusées	1741	3450	4899	4653	5530	6739	7494	7970	7952	7838	8309	9527	100%
Information	639	591	656	698	777	856	896	857	802	789	811	849	9%
Sport	37	92	136	112	195	202	215	205	188	162	128	160	2%
Programmes	1065	2767	4107	3843	4558	5681	6383	6908	6962	6887	7370	8518	89%

Les programmes ont représenté 89 % du volume total de diffusion de la chaîne en 2019 comme en 2017, avec 23 % (22,98 % en 2017) du volume des programmes consacré aux documentaires (25,5% du volume total de diffusion) ; 8,95 % pour les fictions télévisuelles régionales (8 % du volume total de diffusion) et enfin 6,9 % de captations (6,24 % du volume total de diffusion).

DETAILS PROGRAMMES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019
Cinéma	3	141	203	148	125	172	134	130	150	139	148	159
Fictions régionales	12	42	55	40	88	225	440	566	466	567	615	763
Jeunesse	31	62	65	141	191	463	817	763	717	754	777	816
Magazines	434	1459	2162	1855	1776	1933	1777	2421	2539	2279	2061	2331
Documentaires	291	538	950	903	1486	2012	2076	1875	1848	1905	2117	2189
Théâtre, musique	11	41	114	203	177	271	354	306	332	295	396	595
Variétés, jeux, divertissements	54	235	197	189	329	220	162	159	183	232	278	457
Divers genres	229	249	361	364	386	385	623	688	727	716	978	1208
TOTAL VOLUMES PROGRAMMES	1065	2767	4107	3843	4558	5681	6383	6908	6962	6887	7370	8518

La répartition de la diffusion entre programmes de stock (documentaires, fictions

régionales et captations) et programmes de flux (émissions de plateau dont magazines, jeux et divertissement) s'est inversée depuis la création de la chaîne, passant de 29,4% de stock en 2007 à 41,7 % en 2019 et de 45,9 % de flux en 2007 à 32,8 % en 2019 (l'ambition est de privilégier les programmes de stock aux programmes de flux dans l'objectif 1 de la convention).

La chaîne ViaStella s'est fortement investie dans la coproduction de fictions régionales ambitieuses et modernes de 26 mn telles que « Back to Corsica » diffusé en 2018 et « Over la nuit » diffusée en 2019, qui ont fait l'objet de sélection dans des festivals nationaux (Séries notamment en 2018) ou de fictions courtes en langue corse comme « Paese » en 2019 diffusée en 2020.

3.1-2 La diversité de la diffusion

L'information

Le volume d'heures de diffusion d'information sur la chaîne est aujourd'hui de 8,91 % contre 37 % en 2007, cela comprend les éditions régionales, les magazines, l'information, les services (météo, agenda) et les opérations exceptionnelles couvertes durant l'année. Les éditions régionales comprennent 5 rendez-vous quotidiens dont 2 en langue corse. Les 3 magazines d'information se retrouvent chaque jeudi à 20H45 (*Cuntrasti*, *Inchiesta*, *Ecu'numia*).

Le sport

Outre l'actualité sportive couverte dans les journaux télévisés, le sport est présent à l'antenne avec « *Sport in Corsica* » (26 minutes) le lundi à 20 h, « *Foot è basta* » (30 minutes) le jeudi à 20 h et à l'occasion d'opérations exceptionnelles (Finale de la coupe de France de Volley ou encore Tour de Corse automobile). Pour autant, malgré l'engouement pour le sport en Corse, le volume de diffusion du sport à l'antenne plafonne à 1,68 % en 2019.

Les programmes

Les programmes ont représenté la majorité du volume de diffusion en 2019 (89,40% de la grille contre 61 % en 2007), l'offre se décompose entre :

- ✓ Les quotidiennes de culture et d'information service avec les émissions *VIA NOVA*, *D'UMANI*, *AGORA*, *MON GRAIN DE SEL EN MEDITERRANEE*.
- ✓ Des magazines d'histoire, de nature, de traditions et de patrimoine de l'île avec *FORA DI STRADA*, *LUME E SAPE FA*, *OPERA CASANA*, *A VEGHJA* ou encore *TEMPI FA TEMPI D'OGHJE*, *MURMURES*.
- ✓ Des documentaires d'histoire et de société sur la Corse, réalisés en externe ou en fabrication interne (collection *Ghjenti*).
- ✓ De la musique et de la culture avec les émissions comme, *MUSIC BOX*, *ASCOLTA*, des concerts évènements, *POP CORN* et *MAUVAISE FOI*, *AVEC OU SANS FILTRE*, ou encore des captations de spectacles vivants avec notamment *ARTE VIVU*.
- ✓ Des programmes pour la jeunesse avec la diffusion de dessins animés notamment

- en langue corse ou encore du programme *A FABRICUCCIA*.
- ✓ Du cinéma avec *LA SEANCE DU JEUDI* et l'émission *SINEMA PARADISU* dédié au court métrage et de la fiction régionale avec la diffusion de la série *OVER LA NUIT, HOTEL PARADISULA* et le lancement en production de la nouvelle série régionale *# PAESE* à découvrir à partir de 2020.
 - ✓ Du divertissement, avec le jeu bilingue *SAPIENTONI* (coproduction externe), qui bénéficie d'une exposition favorable du lundi au vendredi à 11h15 et 18H20 et d'un taux d'audience record.

Comme l'ont souligné Mme Marie-Hélène BARTOLI (Directrice territoriale) et M. Philippe MARTINETTI (Directeur des programmes), lors du comité de suivi pour l'année 2019, 80 % de l'offre territoriale de la grille des programmes (cf. annexe 3 de la délibération - Présentation des programmes détaillés) a été renouvelée en septembre 2018 en mettant notamment l'accent sur la proximité avec le territoire, ses acteurs et ses problématiques. Le volet Méditerranéen a également été renforcé avec de nouvelles émissions.

Conclusions du rapport concernant les objectifs n° 1 et n° 2

Le bilan de ces deux objectifs concernant la diversité des genres, le renforcement de la programmation locale et du traitement de la Corse n'appellent pas de critiques. Ils mériteraient cependant une présentation avec un classement plus lisible et un indicateur pour évaluer leur progression autre que le volume horaire en nette augmentation. On peut relever deux nouveaux programmes de proximité donnant la parole aux Corses, *Via Nova* et *Un Ghjornu*, *Un Locu* qui renforcent l'offre des programmes existants dans ce domaine comme, *Eccu'numia*, *Ghjustizia*, *Inchiesta*, *Contrastu*...

3.2 Compte rendu 2019 de l'objectif n° 3 : Poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse par la coproduction et l'achat de droits de programmes locaux et la commande d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du stock, davantage que de la production de flux

En vue de la réalisation de cet objectif, 34% de la subvention sont affectés au développement de la filière audiovisuelle corse, soit un montant pour l'exercice 2019 de 249 000 € pour une estimation du coût complémentaire SIEG pour la chaîne (Service public de télévision régionale induit par la convention) d'un montant de 3 088 438 €.

La filière de production en Corse se compose aujourd'hui d'une quarantaine de producteurs, dont 15% disposent d'un compte de soutien automatique au Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Cette filière insulaire est devenue très importante, générant un chiffre d'affaire de plus de 10 M€ par an, avec l'embauche régulière de techniciens et d'artistes et techniciens intermittents.

En effet, l'île compte 175* entreprises de la culture, de la communication, des médias et des loisirs, dont 21 % relèvent du secteur de l'audiovisuel et du cinéma. Ces entreprises emploient 522* salariés permanents dont 76* pour l'audiovisuel et le cinéma. Enfin, la Corse dénombre 1 048* intermittents dont près de la moitié relève

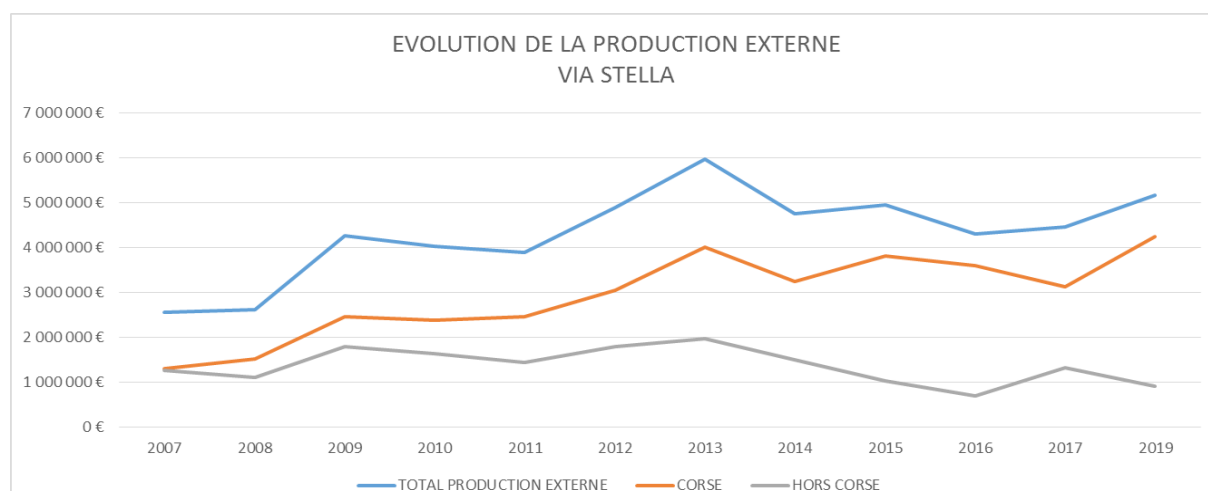
du secteur de l'audiovisuel et du cinéma.

* Source : *Portrait de territoire AFADS (Assurance Formation des Activités du Spectacle) - Janvier 2019*

Dans ce contexte et au-delà d'un simple aspect quantitatif et financier, et bien que l'article 6 de la convention stipule que « *le comité de suivi n'a pas vocation à traiter de la responsabilité éditoriale de la programmation, de la forme et du fond des émissions, responsabilité qui relève exclusivement de la Société* », il convient de garder à l'esprit que les missions de service public de Via Stella et de la Collectivité de Corse ont un socle commun à savoir concourir à faire de la Corse un territoire de création audiovisuelle et d'assoir la filière de production insulaire.

En 2019, le montant total des engagements de la chaîne avec des producteurs indépendants s'est élevé à 5 167 222 € (4 470 030 € en 2017), les engagements contractualisés avec des sociétés de productions insulaires se sont élevés à 4 245 491 € (3 139 869 € en 2017), ce qui porte la contribution de la chaîne à la filière insulaire à 82 % du total de ses engagements avec la production externe (ce taux était de 70 % en 2017 et 51 % en 2007).

La chaîne d'un point de vue purement quantitatif a donc totalement respecté cet objectif, le multipliant même par plus de 3 depuis sa création, passant d'un montant d'engagements avec des sociétés de production corses de 1,3 Me en 2007 à près de 4,25 Me en 2019.



COUT DE GRILLE EN K€ 2007 A 2019 (source Via Stella)												
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019
Information régionale	11 490	8 731	8 790	9 620	11 222	12 236	11 475	12 807	11 202	12 066	16 643	
Magazines	405	1 983	1 327	404	1 206	1 061	1 021	815	1 522	882	707	
Météo	631	447	405	631	444	452	478	633	920	573	655	
Opérations exceptionnelles	359	260		359	146			3	625	29	134	
S/T Information	12 885	11 421	10 522	11 014	13 018	13 749	12 974	14 258	14 269	13 550	18 139	11 253
S/T Sports	757	830	862	757	1 069	1 064	1 231	1 166	0	0	0	1 191
Cinéma	9	122	86	9	89	146	106	124	176	171	163	343
Fictions régionales	40	112	233	40	190	191	233	323	273	634	496	824
Jeunesse	56	185	22	56	87	240	378	320	364	240	262	285
Magazines	4 620	4 696	6 515	6 491	4 887	5 248	6 499	7 251	7 860	8 050	4 797	8 637
Documentaires	1 842	1 217	1 520	1 841	1 925	1 749	2 874	2 634	2 196	1 924	1 920	4 046
Théâtre, musique	0	263	255	0	361	1 047	1 084	1 102	778	1 105	1 235	865
Variétés, Divertissement, jeux	141	105	74	141	365	491	194	70	73	438	785	744
Divers genres	880	1 236	809	880	295	844	568	779	1 317	1 885	2 008	-1 052
S/T Programmes	7 588	7 936	9 514	9 458	8 199	9 956	11 936	12 603	13 037	14 447	11 666	14 692
TOTAL COUT DE GRILLE	21 230	20 187	20 898	21 229	22 286	24 769	26 141	28 027	27 306	27 997	29 805	27 135
% COUT DE GRILLE / BUDGET	93%	77%	81%	76%	76%	79%	81%	82%	78%	83%	86%	81%

A partir de 2019, la modification des « process » d'alimentation des cases et de

genres, rendent impossible la distinction entre premium et ViaStella, ainsi que la ventilation de l'information et des programmes.

La Collectivité de Corse soutient en effet majoritairement ces œuvres de stock coproduites par ViaStella dans le cadre de son fonds d'aides à la création et à la production (subventions attribuées aux producteurs) pour environ 1,6 M€ en 2019.

Ceci porte la part réelle du soutien de la Collectivité de Corse à la constitution du patrimoine audiovisuel à hauteur de 5,43 % du budget total de la chaîne.

Soutien réel aux coproductions de programmes de stock	2019	%
Budget ViaStella	33 632 000 €	
Quote-part de subvention à la filière de production insulaire	249 000 €	0,74 %
Montant du fonds d'aide CDC versé aux producteurs pour des projets VS	1 577 492 €	4,69 %
Total subventions CDC pour la coproduction (Producteurs + chaîne)	1 348 738 €	5,43 %

Par ailleurs, à titre indicatif il est à noter, qu'en complément du fonds de soutien de la Collectivité de Corse, le CNC apporte en moyenne 24 150 € de l'heure, directement à chaque production indépendante (source CNC 2016), ce qui constitue 20 % environ du coût horaire d'un programme documentaire, dont la chaîne bénéficie indirectement pour améliorer la qualité de ses programmes.

Enfin, la part apportée par ViaStella en numéraire à ces coproductions en externe est assortie d'un apport en industrie (post-production et PAD) qui est réalisé sur le continent dans les U.R.P (unités régionales de programmes) du réseau France 3.

Ceci constitue un manque à gagner pour l'activité économique en Corse et le développement de la filière audiovisuelle en Corse. Cependant en 2019 Via Stella a passé un appel d'offre concernant l'apport en industrie montage, souvent saturé dans les URP du continent auprès de sociétés insulaires. 5 prestataires insulaires ont été retenus. Cette nouvelle configuration devrait permettre de récupérer une partie de ce manque à gagner.

La convention 2019 a eu notamment pour objet de préciser ce soutien en demandant que les documentaires et les captations de spectacles vivants soient privilégiés afin de pouvoir bénéficier d'un cofinancement à la COM (convention d'objectifs et de moyens) par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Afin de respecter les modalités de la convention 2019 (s'agissant des coproductions de documentaires et de captations de spectacles vivants), la chaîne a fléchi la subvention affectée à cet objectif (pour mémoire 249 000 €) sur certaines œuvres.

Ce montant des œuvres fléchées est de loin très inférieur à l'intégralité des achats, préachats et coproductions des documentaires et des captations de l'année qui s'élève à 5 167 222 €.

Le respect des modalités prévues par le CNC (10 400 € d'apport en numéraire pour un documentaire de 52 minutes et 15 000 € pour les captations) permet ainsi à la Collectivité de Corse d'être accompagnée par le CNC dans le cadre de cette convention avec une recette estimée de 100 000 €.

Conclusions du rapport concernant l'objectif n° 3

La chaîne a totalement respecté les objectifs prévus par la convention d'un point de vue quantitatif, contribuant ainsi à structurer toute une filière de production initiée dans l'île il y a près de 30 ans. Le point de vue qualitatif est également à mettre en exergue, la production documentaire portée par ViaStella ayant été primée à 6 reprises en 2019 (Etoiles de la SCAM...).

Le bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles : seuls sont détaillés les engagements en coproduction sur les documentaires : 18 concernent des sociétés insulaires dont 2 nouvelles séries documentaires (Les Echos de l'Histoire, série de 18 documentaires et D'une page à l'Autre, série de 6 documentaires) et 5 concernent une société associée à une société insulaire mais dont le siège social est à Paris sur les 32 engagements en documentaire de la chaîne en 2019.

Ce chiffre de 23 (18+5) engagements en documentaire est quasi équivalent (20) à 2017, mais les deux nouvelles séries portent le total du bilan financier des engagements en faveur des productions insulaires (numéraire + apport en industrie) sur le documentaire pour 2019 à 1 317 827 € sur 1 579 332 € d'engagement global (1 015 529 € en 2017 soit 29,77 % d'augmentation).

En numéraire le montant des engagements pour le documentaire en 2019 est de 607 700 € (334 650 € en 2017 soit 81,59 % d'augmentation).

L'engagement global auprès des sociétés corses est en augmentation de 35,21 % depuis 2017 ainsi que la quote-part entre les engagements auprès des sociétés insulaires et continentales. Celle-ci passe de 70 % en 2017 à 82 % en 2019. Ce chiffre inclut les programmes de flux, les magazines, les jeux, les fictions, les doublages.

3.3 Compte rendu 2019 de l'objectif n° 4 : Poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et diffusant des programmes en langue corse

En vue de la réalisation de cet objectif, 45 % de la subvention sont affectés au développement et valorisation de la langue corse, soit un montant pour l'exercice 2019 de 329 000 € pour une estimation du coût complémentaire SIEG pour la chaîne (Service public de télévision régionale induit par la convention) d'un montant de 1 238 100 €.

Cet objectif dédié à la langue corse concerne l'usage de celle-ci à l'antenne, la coproduction d'œuvres en langue corse et enfin la formation des personnels de ViaStella à l'usage de la langue corse. Il existe dans le cadre de la convention peu d'indicateurs de suivi pour cet objectif, seuls les volumes de diffusion horaires (la convention prévoyant un minimum de 450 heures de programmes en langue corse) et le nombre de personnels formés sont transmis par la chaîne afin de procéder à une évaluation. Néanmoins, cette année la chaîne nous a transmis un détail financier des projets aidés.

Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella

✓ Pratica a lingua	51 925 €
✓ Tempi fa	185 908 €
✓ A vechja	112 826 €
✓ Scrittu	37 831 €
✓ Sapientoni	684 000 €
✓ A fabricuccia	230 000 €
✓ A storia di natale	5 000 €
✓ Avene	18 000 €
✓ Leonard en Corse	<u>36 100 €</u>
	1 361 590 €

3.3-1 Volume de diffusion en langue corse

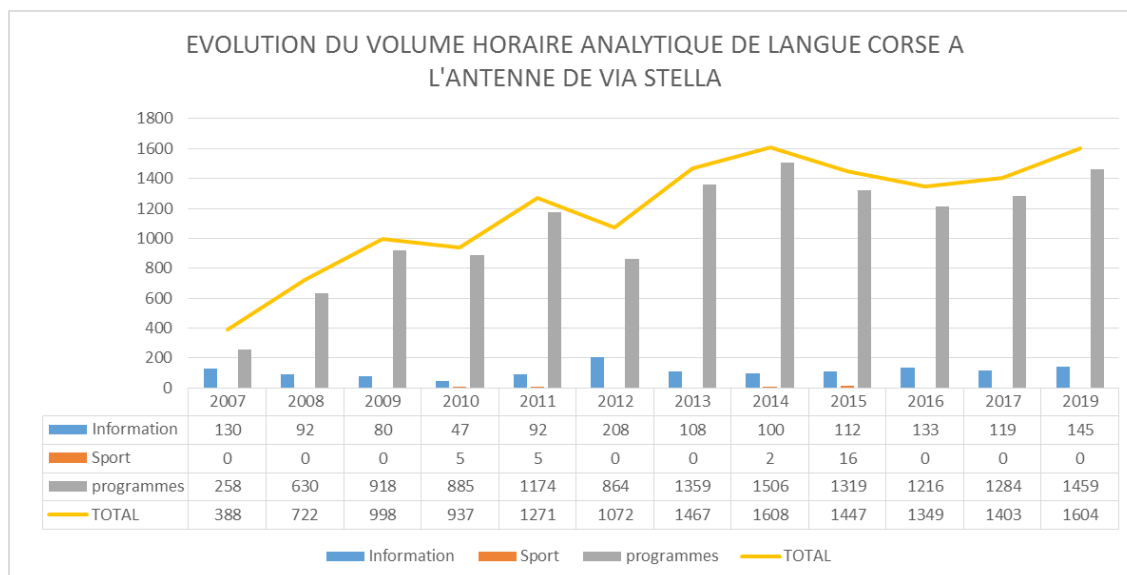
S'agissant du volume de diffusion, Via Stella a affiné son calcul du volume de diffusion de langue corse, basé sur un pointage par grille, duquel les émissions ne présentant pas un volume significatif ne sont pas prises en compte (bandes-annonces, pages en langue corse insérées dans les journaux télévisés, mises en ligne sur les réseaux sociaux) et ce afin d'avoir une comptabilisation qui assure une lisibilité tant quantitative, que qualitative.

Concernant l'offre en langue corse, le bilan affiché est très positif avec une augmentation du volume de diffusion en langue corse depuis 2017 de 13,92 % qui concerne autant l'information (+ 21,84 %) que les programmes (1 604 heures en 2019 sur un volume total 9 528 heures pour 1 403 heures en 2017 sur un volume total de 8 309 h).

On peut noter que le volume de diffusion a connu une évolution croissante régulière depuis 2007.

Bilan langue Corse 2019

en heures	2016		2017		2018		2019	
	Langue Corse	part en %	Langue Corse	part en %	Langue Corse	part en %	Langue Corse	part en %
Editions Régionales d'Information	120	9%	115	8%	107	8%	136	8%
Magazines Information	6	0,4%	4	0,3%	3	0,2%	3	0,2%
Opex Information		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
Méteo régionale	7	0,5%	7	0,5%	5	0,4%	6	0,4%
Total Information	133	10%	119	8%	115	9%	145	9%
Magazines Sports		0%		0%		0%		0%
Opex Sports		0%		0%		0%		0%
Total Sport	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Cinéma Programmation Courante	1	0%					1	
Divertissements	62	5%	46	3,3%	44	3,3%	33	2,1%
Documentaires	88	7%	63	4,5%	86	6,4%	35	2,2%
Ecran pub Réseau								
Fictions Régionales	113	8%	39	2,8%	18	1,3%	89	5,5%
Hors Programmes	120	9%	138	9,8%	145	10,7%	180	11,2%
Jeunesse Animation/mag	145	11%	158	11,3%	162	12,0%	166	10,3%
Jeux Divers	106	8%	226	16,1%	228	16,9%	412	25,7%
Magazines culturels	298	22%	350	24,9%	280	19,3%	60	3,7%
Magazines Divers	181	13%	157	11,2%	163	12,1%	349	21,8%
Musique	100	7%	99	7,1%	128	9,5%	135	8,4%
Opex Programmes divers	3	0%	8	0,6%	0	0,0%	0	0,0%
Spectacles								
Total Programme	1 216	90%	1 284	92%	1 234	91%	1 459	91%
Total général	1 349	100%	1 403	100%	1 349	100%	1 604	100%
Global grille /part des programmes en langue Corse	volume 2016 (hors simulcast)	part en % 17%	volume 2017 (hors simulcast)	part en % 17%	volume 2018 (hors simulcast)	part en % 15%	volume 2019 (hors simulcast)	part en % 17%
	7 838		8 309		8 889		9 528	



Le sport en langue corse

Un des constats récurrents depuis de nombreuses années est la faiblesse de la part de langue corse dans les programmes dédiés au sport (0 % de langue corse en 2019 pour 2 % de « case » sport dans le volume global de l'antenne). Ceci semble poser des questions, puisque le sport est un vecteur important de fidélisation du téléspectateur.

L'information en langue corse

S'agissant de l'information dans sa globalité, la part de la langue corse en 2019 est de 2 % par rapport au volume global (l'information globale représente 8,9 % du volume total) et de 17 % sur les « cases » informations. Sur les 5 rendez-vous d'information, 2 sont en langue corse (*Corsica Prima* à 12H00, et *U Nutiziale* à 20h). Le Week-end *Corsica Prima* à 12h, et *U Settimanale* à 20h sont en langue corse.

Les programmes en langue corse

C'est bien dans les « cases » des programmes que l'on retrouve en majorité l'usage de la langue corse à l'antenne avec un taux de 15 % par rapport au volume global et 17% au titre de ces « cases ». La chaîne propose 14 programmes bilingues ou intégralement en langue corse. On peut noter de nouvelles initiatives avec *U Dittatu* et *Ocjhata* qui viennent compléter les autres programmes comme *Sapientoni*, à *Fabricucciu*, *Tempi Fà*, *Tempi d'Oghje*, *Donni di Corsica*... On peut également relever que le jeu *Sapientoni*, en langue corse, détient une audience importante à 28,6 % de part d'audience par journée.

Pour autant, bien que l'évolution du volume global des « cases » programmes de la chaîne ait été très importante depuis 2007 (celles-ci représentaient 61 % du volume global en 2007 contre 89 % en 2017), l'évolution du volume de l'usage de la langue corse de ces « cases » n'a pas été proportionnelle, puisque depuis 2007, la part de la langue corse stagne autour de 17 %, même si le volume horaire de programme en langue corse a quadruplé depuis 2007.

La chaîne précise que 97 % des programmes « jeux et divertissement » et 20 % de la « case » jeunesse de Via Stella sont en langue corse.

La chaîne souligne également que 17,5 % des magazines des « cases » des programmes sont en langue corse, ainsi que 28,7 % de la programmation musicale.

S'agissant des documentaires, la chaîne regrette que seulement 1,7 % soit en langue corse. ViaStella explique cette situation par le fait que les propositions des producteurs sont rarement en langue corse.

3.3-2 La coproduction en langue corse

Comme cela l'a été évoqué précédemment, la chaîne ViaStella, souligne que les projets contractualisés avec les producteurs indépendants sont rarement en langue corse faute de propositions de leur part.

Pour autant, une chaîne de télévision est un commanditaire, qui définit ses choix dans le cadre de sa politique éditoriale. Si ViaStella souhaite que des programmes (qu'ils soient de flux ou de stock) soient en langue corse, elle est tout à fait à même d'être prescriptrice en la matière.

L'exemple concernant les programmes de flux le plus probant est le jeu *Sapientoni*, pour lequel ViaStella a clairement exposé son désir d'un jeu en langue corse à l'antenne ; ou bien les programmes à destination du jeune public comme *A Fabricuccia* que les producteurs ont ainsi développés.

Concernant les programmes de stock, il en a été de même avec les fictions en langue corse telles que *Hôtel Paradisula* ou *# Paese*, ou encore pour le jeune public, le doublage de dessins animés en langue corse.

S'agissant plus particulièrement du documentaire, ce genre a régulièrement recours à la voix « off » dans son traitement. De ce fait, si Via Stella souhaite s'engager dans une stratégie d'usage de la langue corse dans le documentaire, elle est en mesure de le faire dans le cadre d'une action volontariste (en demandant aux producteurs des programmes PAD (*Prêt à diffuser*) en langue corse). Ceci pourrait d'ailleurs être une valeur ajoutée pour la chaîne, qui disposerait du double d'heures de diffusion en langue Corse et en langue Française.

La Collectivité de Corse propose dans le cadre de son règlement des aides, un panel d'outils à cet effet : aide aux résidences d'écriture, aide au doublage et au sous-titrage, bonification de subvention de 20 % pour tous différents types de soutien (écriture, développement et production) des œuvres. De plus, un auditorium de doublage en langue corse a été soutenu par la Collectivité de Corse et cet axe du doublage peut être encouragé dans le cadre de la convention.

Le travail initié à partir de 2017 par Via Stella afin de proposer un indicateur de suivi du volume de diffusion de la langue est intéressant. Il serait toutefois judicieux de l'affiner du point de vue du coût de la grille en établissant une répartition entre programmes de stock et de flux (par genre) et d'autre part, en distinguant les achats de droits, les préachats et les coproductions, de la fabrication interne.

Ceci permettrait un véritable suivi de la stratégie mise en œuvre et donc de mieux évaluer les résultats.

3.3-3 La formation des personnels en langue corse

Cet objectif a été précisé lors de l'adoption à l'Assemblée de Corse en 2011 de l'avenant n° 2 à la convention pour la période 2010 à 2013 par un amendement voté à l'unanimité. Cela démontre l'importance que les élus accordent à la formation en langue corse.

La chaîne ViaStella souligne qu'elle se veut actrice de la sauvegarde de la langue insulaire en y contribuant dans le cadre de la formation au travers d'une part, du partenariat mis en place avec d'autres médias pour la création du DU (diplôme universitaire) « Journalisme, médias et corsophonie », et d'autre part au regard du budget qu'elle octroie à la formation de son personnel.

S'agissant de la formation des personnels, Via Stella a fait le choix de former ses salariés par petits groupes de 5/6 salariés par an, en priorisant les journalistes et animateurs passant à l'antenne. La formation dure 98H + 1 jour consacré au Certificatu, soit un budget d'un peu plus de 35 000 € sur les 3 dernières années écoulées.

Le plan annuel de formation des personnels de la chaîne en langue corse pour 2019 a concerné 5 stagiaires. Depuis 2016, 12 collaborateurs ont ainsi obtenu leur « certificatu ». Cinq étudiants du DU (Diplôme Universitaire) « Journalisme corsophone » ont également été accueillis et formés au sein France3 Corse ViaStella en 2019. Trois d'entre eux ont intégré la chaîne en CDI, les deux autres collaborant régulièrement en CDD. Ce plan annuel de formation sera, en 2020, ouvert à d'autres corporations de métiers, s'ajoutant à des groupes de formation sur site que Via Stella se prépare à instaurer, au moyen du Compte Personnel de Formation.

Conclusions du rapport concernant l'objectif n° 4

Cet objectif détaillé plus haut reste un point positif de ce bilan tant au niveau du volume horaire que de la diversité des programmes proposés. Une présentation exhaustive de ces programmes, est proposée dans le descriptif des programmes en annexe 3 de la délibération par l'intermédiaire des logos « langue corse » et « bilingue » apposés aux programmes concernés. La chaîne a également fourni un détail des coûts des programmes en langue corse à hauteur de 1 361 590 € supérieur à l'objectif de la convention 2019 de 1 238 100 €. La part de la subvention de la CdC sur cet objectif est de 329 000 €.

3.4 L'objectif n° 5 : Poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine, à la culture et aux traditions de la Corse

(Par exemple des émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne, par la retransmission de certains débats de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et la diffusion des débats de l'Assemblée territoriale sur les thèmes fondamentaux pour les citoyens résidents en Corse)

En vue de la réalisation de cet objectif, 14 % de la subvention sont affectés à la valorisation de la vie citoyenne en Corse, soit un montant pour l'exercice 2019 de 98 000 € pour une estimation du coût complémentaire SIEG pour la chaîne (Service public de télévision régionale induit par la convention) d'un montant de 134 418 €.

ViaStella joue pleinement son rôle de service public pour informer la population dans

le cadre d'opérations exceptionnelles (couverture des élections) ou d'évènements graves (inondations, incendies en période estivale...).

La proximité et le maillage du territoire demeurent au centre de ce qui fonde l'essence éditoriale de ViaStella. La chaîne ViaStella poursuit sa collaboration à la vie de la société en exposant ses questionnements et ses problématiques, à travers les débats de ses magazines d'information. Les questions orales posées au Conseil Exécutif dans le cadre des séances publiques de l'Assemblée de Corse ont toujours leur place à l'antenne, ayant même donné lieu à une programmation spéciale lors de l'installation de la nouvelle collectivité.

Cet objectif a été renforcé avec une nouvelle « case » sur l'écocitoyenneté avec le magazine *Agora* et une nouvelle émission de service de proximité, *Via Nova*, en complément de programmes qui ont trouvé leur public comme « Les Questions orales de l'Assemblée de Corse »... L'audience de la tranche 12h-15h avec la nouvelle émission de proximité *Via Nova* est en hausse avec 21,2 % de part d'audience (15,6 % en 2017).

La valorisation de l'actualité culturelle se retrouve dans des captations de concerts et de spectacles vivants avec des séries comme « Arte Vivu ». On peut noter également la proposition de nouvelles émissions avec « Pop Corn » et « Mauvaise Foi » autour de l'actualité culturelle, « Ascolta », autour de la scène musicale alternative insulaire et « Murmures », un programme autour du patrimoine bâti qui vient s'ajouter à l'autre émission patrimoniale « Tempi Fà », « Tempid'Oghje ».

Conclusions du rapport concernant l'objectif n° 5

La question se pose de la pertinence de cet objectif au titre de cette convention concernant les émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne. Ces missions font partie intégrante du service public de France Télévisions et du réseau des stations régionales de France 3. Si cet objectif devait être maintenu pour le renouvellement de la convention, il conviendrait de le cibler sur la couverture médiatique des zones rurales insulaires, voire de soutenir des programmes de stock dédiés à cette thématique. Les émissions concernant la Culture et le Patrimoine pourraient continuer à se développer.

La chaîne a également fourni un détail des coûts des programmes sur la valorisation de la vie citoyenne en Corse à hauteur de 2 491 530 € supérieur à l'objectif de la convention 2019 de fixé à 134 418 €. Il se décline comme suit :

Valorisation de la vie citoyenne en Corse	
Mes mains ont la parole	5 000 €
Agora	210 000 €
Questions Orales	269 236 €
Via Nova	2 007 294 €
Total :	2 491 530 €

La part de la subvention de la CdC sur cet objectif est de 98 000 €.

3.5 L'objectif n° 6 : Le développement des partenariats méditerranéens

En vue de la réalisation de cet objectif, 7 % de la subvention sont affectés au développement des partenariats méditerranéens, soit un montant pour l'exercice

2019 de 49 000 € pour une estimation du coût complémentaire SIEG pour la chaîne (Service public de télévision régionale induit par la convention) d'un montant de 51 872 €.

La méditerranée a toujours été naturellement présente dans toutes les grilles de programmes élaborées par Via Stella depuis sa création. Cet objectif continue à se déployer avec des magazines récurrents comme *Méditerranéo*, *Democratia*, des coproductions documentaires, mais également trois nouveaux programmes, *Génération Méditerranée* animée par Thierry Pardi et des étudiants du campus de l'Université de Corse, *Le Grand Entretien* sur la géopolitique et des sujets d'actualités méditerranéens et autres, et *Clin d'Œil* qui explore les ressemblances et divergences culturelles des pays méditerranéens. En 2019, la « case » du programme du mardi soir consacre une soirée en prime time à la Méditerranée avec la diffusion du magazine *Mediterraneo* ou encore d'un documentaire de 52 minutes sur une thématique méditerranéenne.

La philosophie de partenariat avec les autres acteurs audiovisuels de la méditerranée s'est renforcée notamment en 2018 dans le cadre d'une collaboration avec la RAI (Radio Audio... Italienne) pour une semaine spéciale « Italie » tournée en décembre et diffusée en janvier 2019. ViaStella a choisi d'accroître son implication en qualité de coproducteur de documentaires méditerranéens (partenariat avec la chaîne catalane) et de doubler son offre de programmes portant sur la méditerranée à compter de la grille 2018/2019.

Conclusions du rapport concernant l'objectif n° 6

Bien qu'il semble évident que la Méditerranée doit être au centre de l'action de ViaStella, il est difficile de procéder à une évaluation de cet objectif. Les démarches de ViaStella auprès des télévisions du bassin méditerranéen sont pertinentes et méritent d'être mieux accompagnées par la Collectivité de Corse. Aussi, il serait également intéressant d'envisager un groupe de travail commun sur cet axe, afin de dégager des pistes d'actions concrètes qui pourraient d'ailleurs bénéficier d'autres sources de financement, notamment dans le cadre de programmes européens.

La chaîne a fourni un détail des coûts des programmes sur le développement des partenariats méditerranéens en Corse à hauteur de 87 650 € supérieur à l'objectif de la convention 2019 fixé à 51 872 €. Il se décline comme suit :

Développement des partenariats méditerranéens		
Medit - Père Blaize	AMDA Production	3 000 €
Medit - Les 20 ans de la Cie Rassegna	AMDA Production	3 000 €
Medit - Beyrouth		3 200 €
Medit - Maroc	Amira Souilem	9 600 €
Medit - Bosnie Migrants bloques aux portes de l'UE	Claire DeBUYSER	3 000 €
Medit - Zones grises	Stephane AMAR	3 000 €
Medit - Députées Arabes en Israel	Stephane AMAR	3 000 €
Medit - Fondation Vasarely	AMDA Production	3 000 €
Medit - Rosmerta	AMDA Production	3 000 €
Medit - SUSAK	NAKYMA	3 000 €
Medit - ULCINI	NAKYMA	3 000 €
Medit - Le travail des medecins	Stephane AMAR	3 000 €
Medit - l'ort vert de Palestine	Stephane AMAR	3 000 €
Via nova en Italie		41 850 €
	Total :	87 650 €

4 - LA CONVENTION TRIPARTITE 2020-2023

A l'occasion du rapport du comité de suivi 2019 (cf. annexe 2 de la délibération), les parties ont acté le bilan définitif et global de l'exécution de la subvention d'exploitation correspondant à l'année 2019.

La Collectivité de Corse a considéré que la chaîne avait respecté ses engagements et a décidé de poursuivre son soutien dans le cadre d'une nouvelle convention.

Les parties se sont donc rapprochées pour examiner les conditions de la poursuite du concours financier de la Collectivité de Corse au titre de la subvention dite de « programmes ».

Il a été acté de préparer la nouvelle convention triennale 2020-2023 et notamment le renforcement de certains axes de la nouvelle convention au bénéfice de la création et de la production audiovisuelles en Corse, de l'action en faveur de la langue corse et du rôle moteur que ViaStella pourrait jouer en Méditerranée. Une première mesure en ce sens est détaillée dans l'annexe 2 de la convention autour de la création, la mise en ligne d'une plateforme numérique d'information concernant la Méditerranée, baptisée provisoirement « Via Méditerranée » une « task-force » d'information méditerranéenne, à partir d'un réseau de contributeurs multiples avec pour but d'encourager la parole citoyenne de la jeunesse méditerranéenne d'éveiller la curiosité et de lutter contre les « fake news ».

4.1 - Les engagements de la chaîne

Dans le cadre de cette nouvelle convention 2020-2023, la chaîne s'engage sur les services et objectifs complémentaires à ceux assignés par l'Etat présents dans l'ancienne convention autour de sept axes qui sont définis comme suit :

- Développer la programmation locale, en préservant la diversité des genres abordés ;
- Renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse ;
- Poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse par la coproduction et l'achat de droits de programmes locaux et la commande d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du « stock », davantage que de la production de « flux » ;
- Poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et diffusant des programmes en langue corse et développer le doublage et le sous-titrage en langue corse de programmes ;
- Poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine, à la culture et aux traditions de la Corse (par exemple des émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne, par la retransmission de certains débats de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et la diffusion des débats de l'Assemblée de Corse sur les thèmes fondamentaux pour les citoyens résidents en Corse) ;
- Poursuivre la politique d'ouverture à d'autres régions et notamment aux régions voisines méditerranéennes, notamment en développant les échanges de programmes et les coproductions avec les chaînes et les sociétés de productions du bassin méditerranéen ;
- Créer, mettre en ligne et alimenter une plateforme numérique d'information

concernant la Méditerranée, baptisée provisoirement « Via Méditerranée ».

Ces axes sont détaillés dans l'annexe 1 et 2 de la convention.

Il est également entendu que le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne Via Stella s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération conclue avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2020-2022. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la convention de la chaîne ViaStella 2020-2023.

Ainsi la chaîne s'engage à investir dans l'écriture et dans la production de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective. Seules les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficiant d'un apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants seront prises en compte.

4.2 - Les indicateurs de suivi

Les parties ont défini une liste d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre des objectifs de la convention :

- Plan prévisionnel d'affectation des ressources de la subvention pour l'exercice en cours ;
- Bilan détaillé de l'utilisation de la subvention sur l'exercice et de la collaboration avec les producteurs indépendants pour l'exercice clos ;
- Données d'audience et de satisfaction disponibles ;
- Compte d'exploitation analytique de France 3 Corse distinguant les recettes et les charges liées à France 3 Corse et à France 3 Corse Via Stella pour l'exercice clos ;
- Budget prévisionnel de l'exercice en cours ;
- Grilles de programmes ;
- Compte rendu détaillé sur la mise en œuvre des objectifs fixés ;
- Compte rendu de diffusion et de production annuel par genre détaillant les programmes en langue corse ;
- Plan annuel de formation des personnels de la chaîne en langue corse.

Par ailleurs, la chaîne Via Stella devra transmettre le bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles en précisant les caractéristiques des projets et le montant de l'apport horaire en numéraire de la chaîne.

4.3 - Date d'effet et de fin de la convention

La nouvelle convention couvre la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

4.4 - Le comité de suivi

La composition du comité de suivi est définie comme suit :

- Quatre représentants de l'Etat ;
- Le Président et un membre du Conseil exécutif de Corse ou leurs représentants ;
- Le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant ;
- Le Directeur territorial de France 3 Corse et trois membres désignés par France 3.
- Le Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse ou son représentant.

Le Comité de suivi veille au respect de l'exécution des termes de la convention et au suivi de ses objectifs. A cet effet, le comité se réunit une fois par an sur convocation du directeur territorial de France 3 Corse - Via Stella.

4.4 - Engagement financier de la Collectivité de Corse pour les années 2020-2023

La chaîne ViaStella nous a signifié, lors de sa demande de renouvellement de la convention, le besoin d'une augmentation de la subvention annuelle, l'Etat prélevant depuis 2019 une taxe de 10 % sur la subvention. Il a été également acté que la subvention n'avait pas évolué depuis plusieurs années malgré l'effort effectué par la chaîne autour des objectifs de la convention et qu'une légère augmentation en plus de la prise en compte des 10 % de taxe prélevé par l'Etat apparaît nécessaire.

Cette augmentation sera affectée à partir de 2021 au renforcement des axes autour du développement de la filière audiovisuelle insulaire, nécessaire dans cette période de relance économique, du développement de la langue corse notamment par une politique autour du doublage en langue corse renforcé, et à la politique d'ouverture aux régions voisines méditerranéennes qui est détaillée en annexe 1 et 2 de la convention. Une nouvelle répartition de la subvention sur les années 2021 à 2023 viendra marquer le renforcement de ces axes (cf. tableaux ci-après).

La subvention annuelle proposée pour les années 2020 à 2023 s'élève à **800 000 €**.

Le montant total des subventions qu'il est proposé d'allouer par la Collectivité de Corse dans le cadre de la convention d'Objectifs et de Moyens relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 s'élève donc à un montant de **trois millions deux cent mille euros** toutes taxes comprises (**3 200 000 € TTC**).

Les dispositions de la convention d'Objectifs et de Moyens de la chaîne Via Stella relatives au versement de la subvention précise l'échéancier suivant :

Exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

* Un premier acompte de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la notification de la présente convention,

* Un second acompte et solde de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la suite du comité de suivi annuel 2020.

Exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

* Un premier acompte de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la notification de la présente convention,

* Un second acompte et solde de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la suite du comité de suivi annuel 2021.

Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

* Un premier acompte de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la notification de la présente convention,

* Un second acompte et solde de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la suite du comité de suivi annuel 2022.

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

* Un premier acompte de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la notification de la présente convention,

* Un second acompte et solde de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la suite du comité de suivi annuel 2023.

Compte d'exploitation prévisionnel pour la période 2020 -2023 France 3 Corse ViaStella

en K€	Budget 2020*	Budget 2021 *	Budget 2022***	Budget 2023***
Ressources publiques*	27 198	27 019	27 356	27 674
Recettes de publicité et de parrainage	350	331	334	338
Recettes affectées	21	26	26	27
Production immobilisée des programmes	5 419	6 635	6 701	6 768
Autres recettes	36	37	37	38
Subvention CTC (HT)*	720	720	720	720
Total des recettes	33 744	34 768	35 175	35 564
Charges de personnel	17 747	17 948	18 217	18 490
Achats externes	10 298	11 413	11 527	11 642
Amortissements hors programmes	1 365	1 306	1 306	1 306
Prestations Internes	2 726	2 533	2 537	2 537
Autres refacturations internes	1 608	1 568	1 588	1 588
Total des charges d'exploitation	33 744	34 768	35 175	35 564

*

Par convention, le montant des ressources publiques est déterminé par la différence entre le total budgété des charges d'exploitation et le total des recettes d'exploitation (hors redevance), de manière à présenter un compte d'exploitation par construction à l'équilibre.

**

Projection du budget 2020 Ajusté des données de la présente convention 2020

*** projet de budget à confirmer dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens applicable à l'exercice 2022 et 2023

Le groupe France Télévisions prévoit donc de consacrer un budget prévisionnel de 33,7 à 35,6 M€ pour les années 2020 à 2023 soit un total de 139,2 M€ sur la période.

Pour mémoire le budget réalisé en 2019 par la chaîne s'est élevé à 33,6 M€.

La subvention proposée pour l'exercice 2020, sous réserve de la disponibilité des

crédits inscrits aux budgets de la CdC est de huit cent mille euros (**800 000 €**). La rédaction de la convention prévoit l'échéancier de paiement de la subvention en deux acomptes de 50 %. Sous réserve de respect des engagements précisés dans la convention avec la chaîne et celle conclue avec le CNC, la Collectivité de Corse pourra compter sur un apport de cent mille euros (100 000 €) de recettes correspondant à l'abondement du CNC.

Plan d'affectation des ressources de la subvention 2020

	2 020		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	4 000 000 €	272 000 €	34%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 300 000 €	360 000 €	45%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et à la vie citoyenne	136 000 €	112 000 €	14%
Développement des partenariats méditerranéens	60 000 €	56 000 €	7%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	5 496 000 €	800 000 €	100%

La subvention proposée pour les exercices 2021 à 2023, sous réserve de la disponibilité des crédits inscrits aux budgets de la CdC est de huit cent mille euros (800 000 €) par an. La répartition de cette subvention prend en compte le renforcement des axes 1, 3 et 4 qui figurent sur le tableau ci-dessous. Sous réserve de respect des engagements précisés dans la convention avec la chaîne et celle conclue avec le CNC, la Collectivité de Corse pourra compter sur un apport annuel de cent mille euros (100 000 €) de recettes correspondant à l'abondement du CNC.

Plan d'affectation des ressources de la subvention 2021

	2 021		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	4 000 000 €	304 000 €	38%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 300 000 €	376 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et à la vie citoyenne	136 000 €	48 000 €	6%
Développement des partenariats méditerranéens	60 000 €	72 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	5 496 000 €	800 000 €	100%

La chaîne a chiffré l'ensemble de ces missions et objectifs pour 2020 à 2023 à **vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille euros (21 984 000 €)**. La subvention de la Collectivité de Corse de **trois millions deux cent mille euros (3 200 000 €)** couvre donc environ **14,56 %** de ce service public complémentaire.

	2020-2023		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	16 000 000 €	1 184 000 €	37%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	5 200 000 €	1 488 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et et a la vie citoyen	544 000 €	256 000 €	8%
Développement des partenariats méditerranéens	240 000 €	272 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	21 984 000 €	3 200 000 €	100%

Il vous est donc proposé :

- ✓ d'approuver le projet de la convention tripartite et quadriennale d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse, la Société nationale de programme France Télévisions et l'Etat relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 tel qu'il figure en annexe 1 de la délibération ;
- ✓ d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention, dans la mesure où les services de l'Etat font leur affaire de l'information de la Commission Européenne ;
- ✓ d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les éventuels avenants à ladite convention sous réserve qu'ils n'ont pas pour effet d'augmenter les engagements financiers conventionnellement prévus ;
- ✓ d'affecter pour la période pluriannuelle 2020-2023 de ladite convention, une subvention de **3 200 000 €** à imputer sur le fonds culture - programme : Investissement 4423 des Budgets Primitif et Supplémentaire 2020 de la Collectivité de Corse ;
- ✓ de fixer le montant annuel de la subvention d'investissement allouée par la Collectivité de Corse à la Société nationale de programme France Télévisions, dans le cadre de ladite convention relative au développement la chaîne ViaStella, à **800 000 €** pour la période 2020 à 2023 conformément aux tableaux d'affectation des subventions de la chaîne Via Stella en compensations de service public tels qu'ils figurent en annexe 3 de la convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE

LA COLLECTIVITE DE CORSE ;

LA SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME
FRANCE TELEVISIONS ;

ET L'ÉTAT

RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE
VIA STELLA

*Pour la période du 1 er janvier 2020 au 31
décembre 2023*

Entre

La Collectivité de Corse,

Représentée par Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse. Dûment habilité aux fins des présentes par la délibération N° 19/416 AC adoptée le 28 novembre 2019 par l'Assemblée de Corse.

ET

La Société France télévisions,

Société anonyme au capital de 347 540 000 € (dont le Siège social est Sis 7 esplanade Henry de France -75015 Paris 15), immatriculée au RCS de Paris sous le N° 432 766 947, représentée par Madame Delphine ERNOTTE CUNCI. Sa Présidente. Dûment habilitée.

ET

L'État,

L'Etat, représenté par le Préfet de Corse. Préfet de la Corse du Sud, Monsieur Pascal Lelarge, Ci-après dénommé « l'État ».

Il est convenu ce qui suit.

Préambule et définitions

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment les articles 106,107 et 108.

Vu la décision de la Commission européenne C(2006) 806 du 22 mars 2006 relative à l'aide à la création de la chaîne corse Via Stella.

Vu la décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat aux compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général.

Vu la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,

Vu la délibération n° 20/ XXX CP de La Commission Permanente du XXX novembre 2020 portant approbation de la convention de coopération 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée et de la convention d'application financière 2020 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse,

Vu la délibération n° 20.028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 Février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,

Vu la délibération n° 20/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020, adoptant le rapport « Vince contra u COVID-19 » ;

Vu délibération n°20/171 AC de l'Assemblée de Corse du 06 novembre 2020 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,

Vu l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, France Télévisions, société nationale de programme, « [...] est chargée de concevoir et programmer des émissions de télévision à caractère national, régional et local [...] ».

Vu l'article L-4424-6 du Code Général des Collectivités Territoriales « *La Collectivité de Corse, après consultation du conseil économique, social et culturel de Corse, conclut avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel qui ont des établissements en Corse des conventions particulières en vue de promouvoir la réalisation de programmes de télévision et de radiodiffusion ayant pour objet le développement de la langue et de la culture corses et destinés à être diffusés sur le territoire de la Corse. Elle pourra également, avec l'aide de l'Etat, favoriser des initiatives et promouvoir des actions dans les domaines de la culture et de la communication avec toutes personnes publiques ou privées ressortissantes des Etats membres de l'Union européenne et de son environnement méditerranéen dans le cadre de la coopération décentralisée* ».

Vu les termes de l'article 3 du décret n° 2009-796 du 23 juin 2009 portant approbation du cahier des charges de la société France Télévisions, la chaîne France 3 contribue à « [...] la connaissance et au rayonnement des territoires et, le cas échéant, à l'expression des langues régionales. [...] La chaîne accentue sa couverture du territoire et amplifie ses efforts sur l'information régionale, le magazine, le documentaire et la fiction originale. France 3 reflète la diversité de la vie économique, sociale et culturelle en région. [...] ».

Vu l'article 3 du cahier des charges de France Télévisions qui prévoit par ailleurs, au point 4° bis, que Via Stella est une « *chaîne régionale ayant pour vocation de diffuser [...] des programmes, dont une proportion significative est diffusée en langue corse, consacrés à la Corse, son actualité, son patrimoine, sa culture et ses traditions, avec une ouverture sur d'autres régions, et notamment les régions voisines de la Méditerranée. Dans le respect de son indépendance éditoriale, ce service peut être financé par la Collectivité de Corse, dans le cadre de conventions signées avec l'État* ».

Vu l'article 3 –4° du Code des marchés publics au terme duquel « *les accords-cadres et marchés qui ont pour objet l'achat, le développement, la production ou la coproduction de programmes destinés à la diffusion par des organismes de radiodiffusion et aux marchés concernant les temps de diffusion sont exclus du champ d'application du Code des marchés publics* ».

Vu la délibération n° 20/ AC de l'Assemblée de Corse du décembre 2020 portant approbation de la convention quadriennale et tripartite entre la Collectivité de Corse, la Société France télévisions et l'Etat portant approbation de la convention tripartite et quadriennale d'objectifs et de moyens relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 et à la proposition d'individualisation de crédits du programme culture – investissement – 4423 ;

La Collectivité de Corse et France Télévisions ont examiné les conditions d'un soutien de la Collectivité de Corse au développement de la chaîne régionale de France Télévisions intitulée Via Stella (ci-après dénommée « la Chaîne » ou « France 3 Corse Via Stella »), dans le respect du cahier des charges et de l'indépendance éditoriale de France Télévisions.

Compte tenu de la vocation assignée au service Via Stella par le cahier des charges de France Télévisions, de son importance pour la Corse et dans la continuité de l'action de la Collectivité de Corse au soutien de la Chaîne depuis son lancement, la Collectivité de Corse a souhaité poursuivre sa participation à son financement.

À cette fin et à ces conditions, la Collectivité de Corse et France Télévisions concluent, en présence de l'État, la présente convention qui fixe le montant et précise les modalités d'attribution et d'utilisation de la subvention qui sera versée par la Collectivité de Corse à France Télévisions pour Via Stella.

Les Annexes font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 1er – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le montant et les modalités d'attribution et d'utilisation de la subvention versée par la Collectivité de Corse pour soutenir le développement de la chaîne Via Stella.

Dans le respect du cahier des charges de la société France Télévisions, tel que fixé par le décret n° 2009-796 du 23 juin 2009, la subvention sera affectée prioritairement à la réalisation des objectifs suivants, en complément de ceux assignés par l'Etat, et détaillés à l'annexe 1 de la présente convention :

- développer la programmation locale, en préservant la diversité des genres abordés ;
- renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse ;
- poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse par la coproduction et l'achat de droits de programmes locaux et la commande d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du stock, davantage que de la production de flux.
- poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et diffusant des programmes en langue corse ;
- poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine, à la culture et aux traditions de la Corse (par exemple des émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne, par la retransmission de certains débats de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et la diffusion des débats de l'Assemblée de Corse sur les thèmes fondamentaux pour les citoyens résidents en Corse) ;
- poursuivre la politique d'ouverture à d'autres régions et notamment aux régions voisines méditerranéennes, notamment en développant les échanges de programmes et les coproductions avec les chaînes et les sociétés de productions du bassin méditerranéen.
- Créer, mettre en ligne et alimenter une plateforme numérique d'information concernant la Méditerranée, baptisée provisoirement « Via Méditerranée » (Annexe 2).

Ces objectifs relèvent d'un projet spécifique de la chaîne Via Stella et justifient l'aide octroyée par la Collectivité de Corse. La Société s'engage à utiliser la subvention pour réaliser le Projet tel que décrit en Annexes 1 et 2.

Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne Via Stella s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération conclue avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2020-2022. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la présente convention.

ARTICLE 2 – DIFFUSION ET DISTRIBUTION DE LA CHAÎNE

France 3 Corse Via Stella sera diffusée en Corse par voie hertzienne en TNT, et mise à disposition des distributeurs du câble, de l'ADSL et du satellite, elle devra veiller à la mise en place d'une application pour mobiles et tablettes.

Le site Internet corse france3.fr assurera la promotion des programmes de Via Stella et suscitera par leur présentation originale en ligne (agenda, commentaires...) l'intérêt participatif des téléspectateurs.

ARTICLE 3 – ORGANISATION

France 3 Corse Via Stella est un service de France Télévisions, société nationale de programme au sens de l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée. Il n'est pas créé de structure juridique spécifique.

La mise en œuvre de la présente Convention est assurée par la direction territoriale de France 3 Corse, sous la responsabilité de la directrice territoriale.

ARTICLE 4 – MOYENS FINANCIERS

La subvention n'excède pas les coûts supplémentaires que la mise en œuvre de la présente convention représentera pour la Société par rapport aux coûts d'exécution de sa mission générale de service public. Le détail et la répartition de ces coûts figurent en annexe 3.

Le montant total de la subvention, toutes taxes comprises, s'établit à 3 200 000 €.

La Société s'efforce de développer des ressources propres à la réalisation de la présente convention sous la forme notamment de recettes de publicité ou de parrainage de certaines émissions (magazines, programmes courts) dans le respect de la réglementation française et européenne relative à la publicité et au parrainage. La Société s'engage à commercialiser ses espaces publicitaires (en ce inclus le parrainage) aux conditions de marché. L'ensemble de ces ressources complémentaires doit concourir à l'accroissement et à la diversité de la production de Via Stella sans dénaturer pour autant la mission de service public de la société France Télévisions.

L'aide octroyée par la Collectivité de Corse a été évaluée selon le mécanisme de compensation suivant en vertu des objectifs assignés à l'article 1^{er} et décrits en Annexe 1 et 2. Cette aide fera l'objet de la validation et du contrôle visés en Annexe 3.

ARTICLE 5 – MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La Collectivité de Corse s'engage à verser à la Société la subvention dans les conditions prévues au présent article, sous réserve du respect par la Société des stipulations de la Convention. Comme stipulé dans l'article 1er de la convention alinéa 3, le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2020-2022. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la présente convention.

Il est entendu que dans le cadre de la présente convention d'objectifs et de moyens, la chaîne s'engage à investir dans l'écriture et dans la production de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective. Ne seront prises en compte que les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficiant d'un apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

La chaîne devra transmettre à cet effet, le bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles en précisant les caractéristiques des projets et le montant de l'apport horaire en numéraire de la chaîne. C'est-à-dire fournir la liste et dossier de présentation des œuvres fléchées au titre de la présente convention (dans le cadre de l'abondement par le CNC du soutien de la Collectivité de Corse) : description de l'œuvre, plan de financement, budget définitif, autorisation préalable du CNC, dates de diffusion.

Le comptable assignataire est le Trésorier Payeur Général.

Les paiements seront effectués par virement sur le compte bancaire ouvert au nom de France Télévisions auprès de la banque HSBC sous le numéro IBAN :

FR76-3006-6109-7200-0103-6980-146 CODE BIC : CMCIFRPPCOR

Le montant de la Subvention allouée par la Collectivité de Corse pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 est fixé à Trois millions deux cent mille euros toutes taxes comprises **(3 200 000.00 € TTC)**.

Les dispositions de la convention d'Objectifs et de Moyens de la chaîne Via Stella relatives au versement de la subvention sont précisées selon l'échéancier suivant :

Exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

* Un premier acompte de quatre cent mille euros **(400 000 €)** à la notification de la présente convention ;

* Un second acompte et solde de quatre cent mille euros **(400 000 €)** à la suite du comité de suivi annuel 2020 ;

Exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

* Un premier acompte de quatre cent mille euros **(400 000 €)** à la notification de la présente convention

* Un second acompte et solde de quatre cent mille euros **(400 000 €)** à la suite du comité de suivi annuel 2021

Exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

* Un premier acompte de quatre cent mille euros (**400 000 €**) à la notification de la présente convention

* Un second acompte et solde de quatre cent mille euros (**400 000 €**) à la suite du comité de suivi annuel 2022

Exercice du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

* Un premier acompte de quatre cent mille euros (**400 000 €**) à la notification de la présente convention

* Un second acompte et solde de quatre cent mille euros (**400 000 €**) à la suite du comité de suivi annuel 2023

ARTICLE 6 – LE COMITE DE SUIVI

L'État, la Collectivité de Corse et la Chaîne Via Stella constituent un comité de suivi (ci-après « le Comité de Suivi ») composé notamment de :

- quatre représentants de l'Etat ;
- le Président et un membre du Conseil exécutif de Corse ou leurs représentants ;
- le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant ;
- le Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse ou son représentant ;
- le Directeur territorial de France 3 Corse et trois membres désignés par France 3.

Le Comité de suivi veille au respect de l'exécution des termes de la convention et au suivi de ses objectifs. A cet effet, le comité se réunit une fois par an sur convocation du directeur territorial de France 3 Corse.

Il a le pouvoir de désigner un expert conformément à l'article 10 alinéa 1^{er}.

Dans le cadre du suivi du respect des termes de la convention, les membres du comité de suivi contrôleront que la subvention d'exploitation est bien affectée, par Via Stella, conformément aux objectifs envisagés à l'article 1^{er}.

Il est rappelé que le comité de suivi n'a pas vocation à traiter de la responsabilité éditoriale de la programmation, de la forme et du fond des émissions, responsabilité qui relève exclusivement de la Société.

ARTICLE 7 – CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION

Un mois avant le comité de suivi, la Société transmet à l'État et à la Collectivité de Corse, les documents suivants leur permettant de contrôler la conformité de l'utilisation de la subvention avec la convention et ses annexes :

- Bilan détaillé de l'utilisation de la subvention sur l'exercice et de la collaboration avec les producteurs indépendants pour l'exercice clos ;
- Données d'audience et de satisfaction disponibles ;
- compte d'exploitation analytique de France 3 Corse distinguant les recettes et les charges liées à France 3 Corse Via Stella pour l'exercice clos.

- Grilles de programmes ;
- Bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles ;
- Compte rendu détaillé sur la mise en œuvre des objectifs fixés ;
- Compte rendu de diffusion et de production annuel par genre détaillant les programmes en langue corse ;
- Plan annuel de formation des personnels de la chaîne en langue corse.

ARTICLE 8 – SUIVI

Après réception des documents mentionnés à l'article 7, l'État et la Collectivité de Corse peuvent adresser à la Société, par écrit, des demandes d'informations complémentaires ou des observations. La Société s'engage également à présenter à la demande de la Collectivité de Corse toutes les pièces justificatives demandées.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉS DES PARTIES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION

La Société est seule responsable de la programmation de la Chaîne.

La Société est seule habilitée à établir et signer des conventions de production établies pour la mise en œuvre de la présente convention, engager des dépenses de production et de mise en œuvre des moyens et des personnels concourant à la fabrication des émissions considérées.

ARTICLE 10 – RESTITUTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA SUBVENTION

La restitution de tout ou partie de la subvention pourra être exigée par la Collectivité de Corse, dans le cas où il apparaîtrait, soit par l'examen contradictoire des documents mentionnés à l'article 7 par les Parties soit, le cas échéant, à dire d'expert nommé par le Comité de Suivi, que :

- (i) la Société n'a pas affecté tout ou partie des sommes perçues par elle au titre de la subvention à la réalisation de la convention dans les conditions décrites dans la présente convention ;
- (ii) la Société a bénéficié, pour le financement de la convention, au cours d'un ou plusieurs exercices, de subventions manifestement excessives par rapport à ce qui aurait été nécessaire pour financer une chaîne de télévision de taille comparable à la chaîne et ayant le même type de programmes et de publics, bien gérée et adéquatement équipée ;
- (iii) le montant de la subvention est excessif compte tenu des coûts effectivement induits pour la réalisation de la convention ;

- (iv) le montant de la subvention est excessif compte tenu de l'importance des recettes commerciales effectivement générées par la Chaîne ;
- (v) la Société a commercialisé des espaces publicitaires (en ce inclus le parrainage) à des tarifs inférieurs aux prix de marché.

Pour l'application des (iii) et (iv) du présent article, le montant de la subvention sera considéré comme excessif dès lors qu'aura été constaté un écart de plus de 10% entre les recettes effectivement générées ou les coûts effectivement induits par la convention et les prévisions de Parties, telles que figurant à l'Annexe 3 de la présente convention, en moyenne sur quatre exercices consécutifs.

Dans les cas prévus aux alinéas (i) à (v) du présent article, le montant des sommes à restituer par la Société à la Collectivité de Corse sera déterminé d'un commun accord entre les Parties ou, le cas échéant, à dire d'expert nommé par le Comité de Suivi.

Les restitutions visées ci-dessus interviendront, par priorité, par réduction de la quote-part de la subvention restant due par la Collectivité de Corse à la Société postérieurement à la détermination des sommes à restituer. Dans l'hypothèse où la présente convention ne serait pas exécutée jusqu'à son terme, les Parties saisiront le Comité de Suivi qui procédera à la répartition des éventuelles conséquences financières liées à l'arrêt prématuré du fonctionnement de la Chaîne.

ARTICLE 11 - DUREE

Article 11.1 - Date d'effet et de fin

La présente convention prend effet le 1er janvier 2020 et prendra fin le 31 décembre 2023. Les parties conviennent de se rapprocher, au cours de l'année 2023 afin d'examiner les conditions de poursuite du concours financier attribué par la Collectivité de Corse à la chaîne Via Stella au titre de la subvention programmes, dans le cadre d'une nouvelle convention.

Article 11.2 - Résiliation de la convention à raison d'un manquement de la Société à ses obligations

La convention peut être résiliée, à l'initiative de la Collectivité de Corse, en cas de manquement grave et répété de la Société aux obligations qui lui sont imparties par la présente convention.

La Collectivité de Corse indique, par écrit, à la Société les motifs qui la conduisent à envisager une résiliation de la Convention et lui fixe un délai pour présenter ses observations et, le cas échéant, mettre fin au manquement reproché. A l'issue du délai imparti, si les observations de la Société ne sont pas satisfaisantes ou s'il n'a pas été mis fin au manquement reproché, la convention est résiliée de plein droit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la Collectivité de Corse à la Société.

L'envoi de la lettre de résiliation ne peut intervenir qu'au moins un mois après la date d'envoi de la lettre exposant les motifs pour lesquels une résiliation est envisagée.

En cas de résiliation en application des deux alinéas précédents, aucune indemnité n'est due par la Collectivité de Corse à la Société à quelque titre que ce soit, sans préjudice de l'application de l'article 11 de la présente convention.

Article 11.3 - Résiliation en cas de cessation d'activité de la Chaîne

Dans l'hypothèse d'une cessation d'activité de la Chaîne, la Société restitue à la Collectivité de Corse la quote-part de la subvention non utilisée pour la réalisation de la présente convention.

Article 11.4 - Résiliation de la Convention à raison du non-paiement de la subvention par la Collectivité de Corse

En cas de non-paiement par la Collectivité de Corse de la subvention ou de retard par rapport à l'échéancier fixé par l'article 5 de la présente convention, pour tout autre motif qu'un manquement de la Société aux obligations qui lui sont imparties par la convention, la convention sera résiliée de plein droit après que la Société aura mis en demeure la Collectivité de Corse, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de procéder au paiement des sommes non versées.

Les manquements de la Collectivité de Corse à ses obligations financières, visés à l'alinéa qui précède, seront constatés sur production par la Société du relevé de compte bancaire mentionné à l'article 5, correspondant au mois au cours duquel le versement aurait dû être effectué.

La résiliation prendra effet un mois après envoi par la Société de sa lettre de mise en demeure, si celle-ci est restée sans effet.

Article 11.5 - Effet de la résiliation de la Convention par l'une des Parties

Il est expressément convenu que la résiliation de la convention par une seule des Parties emporte résiliation de la convention dans son ensemble, les rapports existants entre les autres parties au titre de la présente convention ne survivant pas à cette résiliation.

ARTICLE 12 –DU CADRE DE LA REVISION DE LA CONVENTION

Article 12.1 - Des conditions des avenants

Au cours de l'exécution de la présente convention, les Parties conviennent qu'il pourra être signé des avenants modifiant tout ou partie de la présente convention.

Article 12.2 - De la procédure et forme des avenants

Lorsque l'une des parties souhaite modifier les termes de la présente convention, elle en informe immédiatement l'autre partie par courrier ou tout autre moyen écrit de communication présentant l'objet de la modification.

En cas d'accord signifié par courrier ou tout autre moyen de communication écrite par les autres parties concernées, un projet d'avenant est rédigé et est proposé à toutes les parties qui disposent d'un délai de deux mois pour le faire adopter selon les formes, règles et procédures qui lui sont propres.

En cas de désaccord, les Parties s'engagent à réunir dans un délai de quinze jours le Comité de Suivi pour définir une position commune. En cas de désaccord, le projet de modification est abandonné sans qu'aucune des Parties ne puisse réclamer le paiement d'une indemnité.

En cas d'accord, l'avenant est rédigé pour être proposé à la signature des parties selon les règles de procédure définies à l'alinéa 2 du présent article.

ARTICLE 13 –LITIGES

En cas de différend résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la convention, les Parties conviennent de se rapprocher, et de réunir à titre exceptionnel le Comité de Suivi, afin de régler le différend à l'amiable.

A défaut de règlement du différend dans un délai de deux mois et après notification par lettre recommandée, le tribunal administratif de Paris sera compétent pour connaître de tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la convention.

ARTICLE 14 –NOTIFICATIONS

Toutes notifications effectuées en application de la convention seront valablement effectuées par écrit aux adresses suivantes :

Pour les notifications à l'État :

Mr le Préfet de la Région Corse
Préfecture de Région
Cours Napoléon
20000 Ajaccio

Pour les notifications à la Collectivité de Corse :

M. le Président du Conseil Exécutif de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval –BP 215 –20187 Ajaccio Cedex 1

Pour les notifications à la Société :

MM. la Directrice Territoriale
France 3 Corse ViaStella
8, rue Touranjon
CS13007
20700 Ajaccio Cedex 9

ARTICLE 15 : INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'Article 1er, Titre 1er de la Loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et aux responsabilités locales, les services de l'Etat font leur affaire de l'information de la Commission Européenne.

Fait en six exemplaires originaux.

AJACCIO, le ,

Pour la Collectivité de Corse
Le Président du Conseil Exécutif
M. Gilles Simeoni

Pour France Télévisions
La Présidente Directrice Générale
MM. Delphine Ernotte Cunci

Pour l'Etat
Le Préfet de Corse
M.Pascal Lelarge

Convention Etat, Collectivité de Corse et France Télévisions pour France 3 Corse Via Stella (2020-2022) –Annexe n°1

Engagements de la chaîne

Le cahier des charges de France Télévisions définit les missions de Via Stella (art. 3 - 4°bis):
« chaîne régionale ayant pour vocation de diffuser, par voie hertzienne terrestre en Corse ainsi que par des réseaux de communications électroniques n'utilisant pas de Fréquences assignées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, des programmes, dont une proportion significative est diffusée en langue corse, consacrés à la Corse, son actualité, son patrimoine, sa culture et ses traditions, avec une ouverture sur d'autres régions, et notamment les régions voisines de la Méditerranée ».

Dans ce cadre, grâce aux moyens alloués par la Collectivité de Corse, ViaStella portera les ambitions suivantes pour les années 2020, 2021, 2022, 2023.

Un rapport annuel détaillera la mise en œuvre de ces objectifs.

1 Développer la programmation locale, en préservant la diversité des genres abordés.

ViaStella s'engage à développer sa part de programmation locale par sa programmation spécifique et les programmes régionaux de France 3 Corse repris sur l'antenne de Via Stella pour atteindre un minimum de 8 000 heures d'antenne programmées localement.

La grille des programmes continuera de présenter une diversité de genres : information, cinéma, fiction, documentaire, magazine, sport, programmes pour la jeunesse, divertissements, musique, spectacle, etc.

2 Poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse

ViaStella s'engage à maintenir à l'antenne une présence significative de programmes en langue corse, avec un minimum de 1 200 heures annuelles diffusées.

ViaStella développera la (co-) production et la diffusion de programmes en langue corse ainsi que le doublage et le sous-titrage en langue corse de programmes, et inversement.

Le rapport annuel détaillera la mise en œuvre de cet objectif et présentera l'évolution du volume des programmes sous-titrés ou doublés.

ViaStella étudiera les possibilités de développer des partenariats avec des entreprises et des institutions publiques ou privées afin de renforcer la présence sur son antenne de programmes « ludo-éducatifs » autour de la culture et de la langue corse, avec le souci permanent de s'adresser au public le plus large.

La chaîne cherchera à développer l'utilisation des nouveaux réseaux sociaux pour à la fois reconstituer des communautés autour de ces différents programmes et offrir la visibilité la plus large aux programmes en langue corse.

3 Renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse et les corses de tous horizons.

Dans le cadre de sa mission portant sur la diffusion de programmes consacrés à la culture, aux traditions, aux questions de société et au patrimoine de la Corse, ViaStella s'attachera à valoriser les hommes et les femmes originaires de Corse, dont le parcours personnel ou professionnel a valeur d'exemple.

4 Poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse

Se positionnant comme un des principaux acteurs de la filière audiovisuelle corse, la Chaîne poursuivra sa collaboration avec les acteurs locaux du secteur audiovisuel, par le biais de coproduction, d'achats de droits ou de prestations techniques, et ce notamment avec le soutien de la Collectivité de Corse.

Le rapport annuel détaillera la part de productions réalisées localement.

5 Assurer une information de proximité réactive.

Au-delà des informations quotidiennes sur la météo, ViaStella présentera des bulletins d'information renforcée à destination du public en cas de risques graves liés aux intempéries ou aux risques importants d'incendie, particulièrement pendant la haute saison, et plus généralement tout programme susceptible d'offrir une information utile.

6 Animer le débat citoyen.

ViaStella s'efforcera de diffuser les questions et réponses à l'Exécutif de la Collectivité de Corse, et les débats de l'Assemblée de Corse sur les thèmes fondamentaux.

ViaStella, en coopération avec la Collectivité de Corse, s'efforcera de développer le sous-titrage des questions / réponses reçues par avance, émanant des réunions et sessions de l'Assemblée de Corse.

7 Poursuivre la politique d'ouverture de la Chaîne aux régions et pays Méditerranéens

Les programmes de la chaîne devront permettre de faire émerger et d'explicitier auprès des téléspectateurs les problématiques communes à l'ensemble ou à des grandes zones de l'espace méditerranéen, qu'il s'agisse par exemple de la langue, de la préservation de l'environnement, de l'exploitation de l'eau ou toute thématique commune à l'espace méditerranéen.

ViaStella a initié en 2012/2013 un mode de collaboration originale avec les télévisions du bassin méditerranéen, en s'invitant sur leurs plateaux. ViaStella souhaite d'une part promouvoir et intensifier ce type d'actions, et d'autre part initier de nouvelles collaborations avec les différents acteurs audiovisuels méditerranéens.

ViaStella souhaite également construire des partenariats avec des acteurs de l'audiovisuel français. Via Stella recherchera notamment à conduire des actions communes avec France 24 et TV5 Monde dans le domaine des programmes, avec CFI dans le domaine de la formation, etc.

Au-delà de son antenne, ViaStella pourrait s'attacher à nouer des collaborations avec l'Université de Corse et son réseau méditerranéen.

(Annexe 2).

Créer, mettre en ligne et alimenter une plateforme numérique d'information concernant la Méditerranée, baptisée provisoirement « Via Méditerranée »

Via Mediterranée Coopération méditerranéenne numérique
--

Favoriser une coopération internationale, bâtir des ponts entre les rives de la Méditerranée, donner des clés de compréhension d'une société en mouvement, c'est notre exigence et ambition de service public.

Avec Via Mediterranée, nous souhaitons accompagner les grandes mutations de notre époque en proposant la création **d'une task-force d'information méditerranéenne, à partir d'un réseau de contributeurs multiples.**

Ces contenus seront disponibles sous forme de « corner » sur la page d'accueil des sites de ViaStella et de la plateforme méditerranéenne du CMCA, dans une dynamique de coopération internationale :

- *pour encourager la parole citoyenne de la jeunesse méditerranéenne ;*
- *pour éveiller la curiosité ;*
- *pour lutter contre les « fake news ».*

« Pour comprendre le monde, il faut pouvoir se le dire, le dire aux autres avec des mots, du sens et des constructions qui permettent d'agir... » (Alain Rey)

Objectif : création d'une « task force méditerranéenne FTV » numérique (avec reprise des formats vidéos sur le linéaire)

Le projet : Informer, décrypter, comprendre avec l'espace numérique Via Mediterranée. Au fil des mois, les contenus pourront être proposés en plusieurs langues et catégorisés en rubriques qui pourront alimenter une programmation numérique et linéaire.

L'enjeu : Dans un premier temps, témoigner de la crise sanitaire, économique, sociale mondiale, comparer les modèles, informer sur la situation méditerranéenne, créer une « task force info med »... et poursuivre, les mois suivant, en favorisant la parole citoyenne.

Cible : Jeunesse

Les formats

Nous proposons différents formats dans une approche de media global avec une "convergence" entre les différents supports : ordinateurs, télévisions, radios, téléphones mobiles...

Les formats courts

Cogito : Data « anti-fake news »

Boomerang : quand l'histoire éclaire l'actu

Podcasts audios : avoir 20 ans en Méditerranée

Billets écrits : témoignages

Kausa effet : découverte vidéo *graphique* et ITW sur des initiatives exemplaires de « makers » méditerranéens.

Une série documentaire

Tous les ans, « Via méditerranée » proposera de produire et de diffuser une série documentaire sur un enjeu important en méditerranée. La diffusion s'effectuera en preview sous forme de série (8- 10 Minutes) et en diffusion linéaire (52 minutes) sur ViaStella.

Une émission culturelle

Diffusion numérique et linéaire.

Un rendez-vous qui mettra en lumière les artistes et politiques culturelles en méditerranée. Dossiers, rencontres et entretiens, cette nouvelle émission explorera l'actualité artistique, intellectuelle et les « formes culturelles émergentes ». Création graphique, écriture documentarisée, la narration visuelle s'inscrira dans une démarche numérique.

Convention Etat, Collectivité de Corse et France Télévisions pour France 3 Corse Via Stella (2020-2023) – Annexe n°3

Plan prévisionnel d'affectation des ressources de la subvention 2020-2023

	2020-2023		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	16 000 000 €	1 184 000 €	37%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	5 200 000 €	1 488 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et et a la vie citoyenn	544 000 €	256 000 €	8%
Développement des partenariats méditerranéens	240 000 €	272 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	21 984 000 €	3 200 000 €	100%

Plan d'affectation des ressources de la subvention 2020

	2 020		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	4 000 000 €	272 000 €	34%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 300 000 €	360 000 €	45%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et et a la vie citoyenne	136 000 €	112 000 €	14%
Développement des partenariats méditerranéens	60 000 €	56 000 €	7%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	5 496 000 €	800 000 €	100%

Plan d'affectation des ressources de la subvention 2021

	2 021		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	4 000 000 €	304 000 €	38%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 300 000 €	376 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et et a la vie citoyenne	136 000 €	48 000 €	6%
Développement des partenariats méditerranéens	60 000 €	72 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	5 496 000 €	800 000 €	100%

Plan d'affectation des ressources de la subvention 2022

	2 022		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	4 000 000 €	304 000 €	38%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 300 000 €	376 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et et a la	136 000 €	48 000 €	6%
Développement des partenariats méditerranéens	60 000 €	72 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	5 496 000 €	800 000 €	100%

Plan d'affectation des ressources de la subvention 2023

	2 023		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)*	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	4 000 000 €	304 000 €	38%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 300 000 €	376 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et et a la vie citoyenne	136 000 €	48 000 €	6%
Développement des partenariats méditerranéens	60 000 €	72 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	5 496 000 €	800 000 €	100%

Convention Etat, Collectivité de Corse et France Télévisions pour France 3 Corse Via Stella (2020-2023) –Annexe n°4

Compte d'exploitation prévisionnel pour la période 2020 -2023 France 3 Corse ViaStella

en K€	Budget 2020*	Budget 2021 *	Budget 2022***	Budget 2023***
Ressources publiques*	27 198	27 019	27 356	27 674
Recettes de publicité et de parrainage	350	331	334	338
Recettes affectées	21	26	26	27
Production immobilisée des programmes	5 419	6 635	6 701	6 768
Autres recettes	36	37	37	38
Subvention CTC (HT)*	720	720	720	720
Total des recettes	33 744	34 768	35 175	35 564
Charges de personnel	17 747	17 948	18 217	18 490
Achats externes	10 298	11 413	11 527	11 642
Amortissements hors programmes	1 365	1 306	1 306	1 306
Prestations Internes	2 726	2 533	2 537	2 537
Autres refacturations internes	1 608	1 568	1 588	1 588
Total des charges d'exploitation	33 744	34 768	35 175	35 564

*

Par convention, le montant des ressources publiques est déterminé par la différence entre le total budgété des charges d'exploitation et le total des recettes d'exploitation (hors redevance), de manière à présenter un compte d'exploitation par construction à l'équilibre.



3

corse
via stella

« *Rien ne se fait
sans vous* »

Septembre 2019



3 corse
via stella

Chaîne de la Corse et de la Méditerranée

Modernité, créativité, audace et diversité

france•tv





Laurence Mayerfeld
Directrice du réseau régional de France 3

Mobilisation régionale !

À vos côtés, les équipes régionales de France 3 sont mobilisées pour que vous puissiez davantage vous exprimer, pour que vous soyez toujours informés, pour vous aider à **décrypter et analyser les informations du quotidien**, pour que la télévision régionale, au travers des documentaires et des magazines, vous ressemble et vous raconte.

Dès septembre, nous élargissons les plages d'information régionale : **à 11h50, nous serons partout sur le territoire**, là où vous vivez, pour que notre information soit encore plus la vôtre. Le soir aussi nous commencerons plus tôt, avec l'ambition de comprendre mieux ensemble les informations du quotidien. Près de **80 % des Français font confiance aux journaux télévisés régionaux (Ipsos 2019)**, une confiance qui nous honore et qui nous oblige à toujours plus de rigueur et de proximité !

L'information, c'est également un fil continu sur nos sites web.

Là aussi, nous allons mobiliser les rédactions pour qu'elles soient prêtes à vous informer dès 7h30 chaque matin sur vos téléphones portables, vos tablettes ou vos ordinateurs. 33 millions de visites par mois sur nos sites en plus des réseaux sociaux... Notre dialogue et nos échanges sont permanents, et c'est ce qui fonde ce lien si particulier entre tous nos publics et les équipes régionales de France 3.

Nous serons là pour vous faire vivre les élections municipales au plus près de vous, pour que les citoyens se retrouvent dans ces débats et dans ce moment d'expression démocratique.

La création en région, c'est aussi une mobilisation de chaque instant pour que les quelque **250 documentaires coproduits et réalisés en région racontent la France des territoires**, inventifs, solidaires, fracturés ou oubliés. Ces territoires si différents, si singuliers, mais qui portent tous les valeurs essentielles de notre société.

Tous les lundis à 23h05, dans **la France en vrai**, deux documentaires dans chacune des 13 régions avec des temps forts autour de l'environnement en octobre, de la mobilisation citoyenne ou l'engagement des maires en novembre notamment.

Et parce que la France des territoires n'est pas seulement hexagonale et s'étend sur cinq continents, nous ouvrons nos antennes **dès 8h40 à l'émission Les Témoins d'outre-mer, à 11h35 au Journal des Outre-mer du lundi au vendredi, et à Riding Zone, le samedi à 10h50.**

Les équipes régionales de France 3 sont mobilisées au travers du pacte citoyen de France Télévisions, sur le numérique comme à la télévision, vous pouvez compter sur notre engagement, notre innovation et notre volonté de vous faire plaisir !

RIEN NE SE FERA SANS VOUS

Nos racines et nos voiles

Nos racines, nous les connaissons : **la Corse avec ses territoires**, celles et ceux qui y vivent, son histoire, sa langue, sa culture. Via Stella, sur la voie déjà ouverte par France 3 Corse, a su depuis 12 ans refléter toutes les facettes de notre île, que ce soit dans le cadre de **ses journaux, ses magazines, ses documentaires ou de ses émissions de programmes...**

Elle continuera à le faire avec professionnalisme, passion et rigueur, car ce sont les maîtres mots de ses équipes !

Nos voiles, elles sont déployées depuis le début de l'aventure Via Stella et devront l'amener encore et toujours plus loin... Plus loin au cœur de nos territoires, en assurant une présence sur le terrain plus forte, en donnant la parole à ceux qui ne l'ont encore pas assez, en traitant sans tabous tous les sujets, toujours rigoureux et soucieux de vérité, mais également distrayants et festifs : **informer, distraire, éduquer...**

Ces territoires sont ceux que tous les Corses habitent, de la plus petite parcelle de l'île aux pays les plus lointains.

Plus loin au cœur de la Méditerranée, pour devenir un média pivot et incontournable au cœur du « mare nostrum », des pays et des peuples qui l'entourent. Via Stella y parviendra en renforçant ses contenus, ses partenariats et ses collaborations avec d'autres médias. La langue corse, plus que jamais, sera le vecteur d'échange pour allier proximité et ouverture.

La chaîne de la TNT et du satellite, si chère au cœur des Corses de l'île et d'ailleurs, poursuivra son chemin avec ces objectifs mais, au-delà de ce support, le numérique, par le web et les réseaux sociaux notamment, contribuera à renforcer encore plus étroitement l'ici et l'ailleurs : **donner la parole aux siens pour mieux parler à l'autre ...**

Cette année plus que jamais, Via Stella devra déployer la grand-voile et **prendre de nouvelles trajectoires** :
- Pour rester à la hauteur de la confiance et de l'affection que

les téléspectateurs lui portent,
- Pour conquérir de nouveaux publics qui ne la connaissent pas encore, et notamment parler à la jeunesse, de ses racines bien sûr, mais aussi de son présent et de l'avenir qu'elle souhaite...

En interne, pour atteindre ces objectifs en garantissant la qualité de vie au travail de chacun, nous aurons à **écrire ensemble ce que sera cette télévision corse de demain**, à savoir :

- Identifier les besoins et les attentes des téléspectateurs et des salarié(e)s,
- Réinventer les métiers pour mieux utiliser les compétences de chacune et chacun,
- Imaginer les formations qui permettent à toutes et tous de relever les défis éditoriaux, culturels, technologiques,
- Transformer les organisations pour mieux impliquer encore celles et ceux qui font Via Stella.

Au sein de la société corse, Via Stella continuera à construire en renforçant les liens historiques que la chaîne a noués avec les acteurs culturels et économiques de l'île.



Marie-Hélène Bartoli
Directrice territoriale de France 3 Corse Via Stella

Première sur l'info
de proximité

• **3** corse
via stella

france•tv



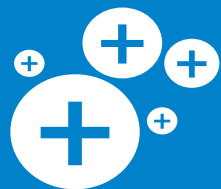
Sommaire

Éditos	P 4
Chiffres clés	P 10
Sur tous les territoires	P 12
Information & décryptage	P 15
Méditerranée	P 18
Proximité	P 22
Culture	P 28
Environnement	P 34
Éducation	P 37
Réseau France 3	P 40
Contacts et réception	P 41

3 corse
via stella



Les chiffres clés de Via Stella



Via Stella 3^{ème} chaîne en Corse !

8,2 % de part d'audience, record historique !

AUDIENCES **20** minutes d'écoute par jour et par personne en Corse.

1 Corse sur 2 regarde Corsica Sera 42 % de PdA + 8 % / 2018.

Audiences Records à la mi-journée et en access prime time

21,2 % de PdA sur la tranche 12/14 (Corsica Prima & 1^{ère} partie de Via Nova) + 12 % / 2018.

18,3 % de PdA pour le jeu Sapientoni diffusé à 18h30 + 4% / 2018.

9,4 % de PdA pour la tranche 20h-20h30 + 5% / 2018.

Chiffres médiamétrie avril-juin 2019.
audience cumulée France 3 Corse et Via Stella.



d'antenne quotidienne depuis 2018

+ de 8 000 heures diffusées en 2018/2019.

4 grilles

de programmation

● **lundi au jeudi**
infos / proximité / analyse / décryptage

● **vendredi & week-end**
infos / débat / culture / spectacle / musique

● **vacances** programmes inédits

● **été** culture et spectacles



Une forte présence sur le numérique

● **5 millions de visites sur le site web**
+ 66% / 2018 - 1,15 Million de visites en juillet 2019.

● **214 000 fans sur Facebook**
20 posts quotidiens - 16 Millions de vidéos vues.

● **46 000 followers sur Twitter**
11 tweets quotidiens - 35 000 interactions / jours.

Chiffres au 1^{er} semestre 2019



NOUVEAU

12 nouveautés à l'antenne dès septembre 2019 *

Des magazines tels que « **Tout Va Bien, le mag de la santé** », « **Génération Méditerranée** », « **À Veghja** », « **Sinemà Paradisu** », « **Le Grand Entretien** », de la culture et du spectacle vivant avec « **Music Box** », « **Ascolta !** », « **Le Cabaret Solidaire** », « **Talenti, le grand concours de l'éloquence** », une fiction originale, « **Over la nuit** », les savoir-faire avec « **Opera Casana** » et le premier programme en langue des signes de la chaîne, « **Appelamanu** ».

+ de proximité

avec des émissions événementielles sur tout le territoire et des opérations conjointes avec France Télévisions.

+ de culture insulaire

avec 4 captations inédites, « 40 anni di A Filetta », « Soirée spéciale Tavagna », un hommage à Toussaint Montera et le concert des « Stranglers » à Patrimonio.



INFO

4 éditions quotidiennes.

1 nouvelle tranche du lundi au vendredi à 18h45.

7 magazines infos & sport hebdomadaires
soit + de 1 000 heures de programmes/an.



LANGUE CORSE

2 éditions quotidiennes d'infos.

1 nouvelle tranche bilingue à 18h45.

1 jeu, 11 magazines, 1 case doc & des programmes jeunesse bilingues ou intégralement en langue régionale.

1 case de spectacles vivants
Arte Vivu, 1 samedi par mois.

Musique et concerts

À Veghja, 1 samedi par mois et les concerts-événements.

7 cases documentaires en soirée

Culture, Méditerranée, Société corse / Ghjenti, Storia, 1 Jour en Région.

dont 1 nouvelle case environnement en prime-time, un mardi par mois.

20 documentaires en coproduction inédits
3 docs. « Ghjenti » inédits pour la saison à venir.

9 documentaires primés en 2018/19 dans les plus grands festivals français et internationaux tels que le FIGRA, le NYLA Festival de New-York ou les Étoiles de la SCAM.

15 films inédits sur Via Stella
9 nouveaux courts-métrages de fiction
à découvrir p. 32.



DOC & CINÉ



Sur tous les territoires

Découvrir et comprendre son environnement, du plus proche au plus éloigné...

Coproductions ou collaborations inter-régionales, documentaires et magazines.

Documentaires

Comprendre et analyser la société française, à travers des aventures humaines, sur tous nos territoires.

Ma blessure d'âge adulte

Le 1^{er} mai 2018, lors d'une charge policière, au cours d'une manifestation pacifique, Matteo Moeschler est grièvement blessé. Récit de sa quête de reconstruction, à la rencontre de celles et ceux qui, comme lui, ont été les victimes de violences policières...

Réalisation : Matteo Moeschler
Coproduction : Mareterranu / France 3 Corse / France 3 Île de France - Diffusion fin 2019

L'école des mousses

Brest. L'école des mousses de la Marine Nationale rouvre ses portes, 30 ans après sa fermeture. Parmi les 250 jeunes de la société civile inscrits dans cette formation des plus rigoureuses, découvrez le parcours de 4 apprentis, et, à travers celui-ci, les envies, les doutes, les rêves et les désillusions de la jeunesse française.

Réalisation : Nora Nervest
Coproduction : Memento Prod / France 3 Corse / France 3 Bretagne
Diffusion en 2020

Et aussi, *Evviva u merre*, (voir page 25) *Langue corse, le rebond associatif* (voir page 25), *les envahisseurs* (voir page 35)...

Les journées « engagées »

Des opérations spéciales pour partager nos valeurs de citoyenneté et de vivre-ensemble ! Au programme à la rentrée :

Journées du Patrimoine

Mardi 17 septembre

Sécurité routière

Mercredi 18 septembre

Fête de la science

Du 5 au 13 octobre

Qualit'air : quand la France suffoque

Mercredi 16 octobre

Les magazines en réseau

Symboles de coopérations régionales réussies, *Mon Grain de Sel*, le magazine cuisine/art de la table diffusé sur France 3, ou encore *D'Umani*, programmé lui aussi sur le National dans la case *Les Nouveaux Nomades*.

Captations musicales méditerranéennes

Concerts intimistes avec *Music Box* (voir page 29) et spectacles lyriques, opéra et ballet (voir page 30), captés en France ou en Méditerranée, spécialement réalisés pour les régions de France 3 ou produits dans des salles prestigieuses.

Le Maghreb, l'Orient et l'Outre-mer

Se connaître, c'est aussi découvrir les autres, à travers leurs points communs mais également leurs différences !

Exemple avec *Maghreb Orient Express*, programmé sur Via Stella, le mercredi à 23h00, qui présente l'actualité culturelle de nos voisins de Méditerranée depuis plusieurs années.

La France s'étend sur les 5 Continents, et possède de nombreux territoires ultra-marins. La culture et l'actualité de ces îles, aussi lointaines soient-elles, présentent de nombreuses similitudes avec les nôtres et revêtent donc un intérêt indéniable.

Découverte, connaissance et voyage avec *Les témoins d'Outre-Mer*, l'actualité quotidienne avec *L'info Outre-Mer*, deux rendez-vous à découvrir du lundi au vendredi, à 8h40 et 11h35, sur France 3 Corse (TNT en Corse uniquement).

Décryptage



« Du recul sur l'actualité pour la replacer dans son contexte »

Consultation citoyenne #MaTéléDemain 2019



Stéphane Usciati



Stella Rossi



Frédéric Danesi


Les rendez-vous JT

Du lundi au vendredi

12h00 Corsica Prima 

12h55 1 Ore

19h00 Corsica Sera

20h00 U Nutiziale 

Samedi & dimanche

12h00 Corsica Prima 

19h00 Corsica Sera

20h00 U Settimanale 

samedi uniquement

Présentation :

Stéphane Usciati, Delphine Leoni, Frédéric Danesi, Stella Rossi, Emilie Arraudeau et Dominique Moret.

Encore plus de proximité

Un ghjornu, un locu

Entre qualité de vie et difficultés du quotidien, les journalistes de la rédaction viennent à votre rencontre, dans votre quartier, votre entreprise ou votre village, vous donnent la parole...

Du lundi au vendredi à 18h45 et 11h45 - 7 min.

Météo

2 bulletins quotidiens à la mi-journée, 2 en soirée et aussi la météo de la Méditerranée.

Présentation : Marina Raibaldi à 12h20 et 19h20.

Le numérique

Le numérique reste une priorité de la rédaction, pour assurer une continuité et une réactivité immédiate face à l'actualité, mais aussi proposer une alternative et compléter l'offre de la diffusion « linéaire ». La communauté corse est très attachée et très réactive sur tous les supports :

- 1,15 Million de visites sur le site internet en juillet 2019
- 214 000 abonnés Facebook, premier média corse
- 46 000 followers sur Twitter
- et 14 000 abonnés Instagram

Une analyse qui restitue les enjeux globaux et éclaire les stratégies des acteurs



Xavier Pierlovisi



Henri Mariani



Laurent Vincensini

Au quotidien à 20h10 du lundi au vendredi

Sport'In Corsica L'actu sport insulaire

Tous les sports insulaires, des plus populaires aux plus « confidentiels », passés au crible par nos experts et leurs invités.

Présentation : Xavier Pierlovisi
Hebdo - Lundi - 26 min.

Mediterraneo Actualité en Méditerranée

Regard original sur les pays des 2 rives de la Méditerranée.

Rédacteur en chef : Thierry Pardi
Hebdo - Mardi - 26 min.

Eccu'numia Économie

Eccu'numia change de formule. Chaque mercredi à travers des éclairages, des rencontres, des reportages et des invités nous tenterons de mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux de l'économie insulaire.

Présentation : Stéphane Usciati
Hebdo - Mercredi - 13 min.

Rivista Club de la presse

En compagnie de confrères

de la presse écrite et radio insulaires, commentaires et analyses de l'actualité.

Présentation : Jean-Vitus Albertini
Hebdo - Vendredi - 26 min.

Foot à Basta Football corse

Le jeu, les vestiaires, les tribunes, la structuration, l'environnement, la passion et l'identité de nos clubs, tous les paramètres qui font le résultat sont dans Foot à Basta.

Présentation : Laurent Vincensini
Hebdo - Jeudi - 30 min.

Mercredi à 20h45

3 rendez-vous en alternance

Cuntrastu Politique

Jean-Vitus Albertini invite ses confrères de Corse-Matin et France Bleu. Ils alternent sujets, entretiens et débats en compagnie d'un invité.

Présentation : Jean-Vitus Albertini
70 min.

Ghjustizia Justice

Retour sur les affaires judiciaires qui ont marqué l'histoire de la Corse. Comment se sont produits ces événements ? Que nous disent-ils de la société ? Premier rendez-vous le 25 septembre avec « l'affaire de la caravelle ».

Présentation : Marie-Françoise Stefani - 52 min.

Inchiesta Investigation

Un documentaire suivi d'un débat qui propose un décryptage de l'actualité sociale, politique et culturelle de l'île.

Présentation : Henri Mariani
52 min.

Faire sans concession du téléspectateur un citoyen éclairé

Tout va bien Santé / bien-être

Célia Petroni et ses invités, médecins, spécialistes et témoins, vous donnent des conseils pour que vous vous sentiez mieux dans votre corps et votre tête !

Présentation : Célia Petroni
Mensuel - Samedi à 13h10
52 min.

Prochainement été 2020 « Tout va bien surtout l'été ! »

7 minutes au quotidien avec un professionnel de la santé pour répondre à vos petits et grands maux de l'été.

Agora Opinions et points de vue Émission itinérante en public

Auteurs, intellectuels, artistes et citoyens confrontent leurs regards sur un thème de société.

Présentation : Sébastien Pisani
Hebdo - Dimanche à 18h30
30 min. - Production exécutive : Mareterraniu

Vocation Portrait

Trois personnalités. Une table numérique. Une vocation. À travers une discussion rythmée et illustrée, Luc Mondoloni vous invite à partager l'intimité d'une vocation par le prisme de celles et ceux qui ont, un jour, décidé de lui consacrer toute leur énergie vitale.

Présentation : Luc Mondoloni
Mensuel - Mardi à 20h45 - 52 min
Coproduction : EV Productions

Et toujours Assemblée de Corse Vie politique

Suivez en direct la séance publique des questions orales.

Mensuel - Jeudi à 10h45 - 70 min.

Prochainement Ochjata L'actu autrement

Un invité fil rouge aborde différentes problématiques dans ce magazine entièrement en langue corse, rythmé par des chroniques au ton décalé.

Présentation : Sébastien Trieri
52 min.



Sébastien Pisani



Luc Mondoloni

Società

Documentaires & débats

Rédaction et programmes s'associent pour des soirées spéciales dès 20h45.

Le 27 septembre, *Savannah* : Après le décès de sa fille sous les coups de son ex-compagnon, Mylène fonde en Corse une association pour défendre les droits des femmes contre toutes les discriminations.
Réalisation : Francescu Artily
Coproduction : Kalorama Prod

Le 11 octobre, *Les murs de la honte* : les murs de Belfast témoignent encore aujourd'hui de la fracture entre catholiques et protestants.
Réalisation : Sylvie Garat
Coproduction : 13 Productions

Zoom sur un Doc. Guy Carcassonne, la passion de transmettre

Ce professeur de droit, grand connaisseur de notre démocratie, a posé les jalons les plus récents et les plus audacieux de notre constitution, comme le quinquennat ou la parité...

Réalisation : Anne-Marie Vignon
Coproduction : Kuiv Production
52 min. - Diffusion fin 2019

« Comprendre les enjeux géopolitiques, décrypter une société en mouvement par le documentaire, les magazines, le cinéma, c'est l'ambition méditerranéenne de Via Stella ! »

Philippe Martinetti
Directeur des antennes et des programmes de France 3 Corse Via Stella

Génération Méditerranée DNV
Débat et société

Thierry Pardi et des étudiants issus du campus de Sciences Po Menton et de L'Université de Corse questionnent un invité sur les grands thèmes qui animent notre société méditerranéenne.

> À voir cette saison : la situation au Proche et Moyen-Orient (octobre) et Régis Debray (novembre).

Présentation : Thierry Pardi
En partenariat avec le campus Sciences Po de Menton et l'Université de Corse.
Mensuel - Mardi à 20h45 - 52 min.

Democratia Géopolitique et histoire

Les grands enjeux en Méditerranée décryptés à travers le prisme de l'histoire par un documentaire, puis éclairés par les analyses de spécialistes interviewés par Anna Francesca Leccia.

> À voir cette saison : l'entente entre Américains et mafia à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la création du FLNC, les dessous des accords de Camp David...

Présentation : Anna-Francesca Leccia
Coproduction : Mareterranu
Mensuel - Mardi à 20h45 - 52 min.



Anna-Francesca Leccia

Le Grand Entretien DNV
Portrait

Géopolitique, grands dossiers d'actualité, culture, environnement, Europe, Moyen-Orient... Des personnalités de divers horizons et spécialités évoquent leurs parcours, leurs visions des grands sujets d'actualité, en Méditerranée et au-delà.

> Invités : Vladimir Fedorovski écrivain franco-russe, Régis Debray, philosophe et écrivain

Présentation : Thierry Pardi
Événementiel - Samedi à 18h00
20 min.



Thierry Pardi

Et toujours Les magazines d'actualité en Méditerranée

Mediterraneo
Hebdo - Mardi à 20h10
26 min.

Maghreb Orient Express
Présentation : Mohamed Kaci
Hebdo - Mercredi à 23h05
26 min.

Doc. Méditerranée
Mardi à 20h45
(mensuel) et
à 21h40 (hebdo)

À voir de septembre à décembre

Incertains voyages

À Bastia, des foyers accueillent des jeunes migrants. Découvrez leur histoire et celle des professionnels qui les encadrent.

Réalisation : Anne de Giafferri
Coproduction : Cinétévé - 52 min.
Diffusion le 24 septembre

Je n'ai plus peur de la nuit

Entre l'Irak et l'Iran, Hélia et Sama ont fait un choix : s'engager pour devenir peshmerga.

Réalisation : Leïla Porcher et Sarah Guillemet - Coproduction : Les productions du Lagon - 52 min.
Diffusion fin 2019

This is not cricket

À Rome, Fernando, Sicilien et Shince, Indien, se battent pour la survie de leur club de cricket sur fond de questionnements identitaires.

Réalisation : Jacopo De Bertoldi
Coproduction : Cinétévé - 52 min.
Diffusion le 12 novembre



Incertains voyages

Fuori Tutto

L'histoire d'une famille italienne d'aujourd'hui, malmenée par la crise économique.

Réalisation : Gianluca Matarrese
Production : Agat Films & Cie / Ex Nihilo - 52 min.
Diffusion le 10 décembre

Extra-Muros

En 2016, le musée de la culture et de l'histoire de la Palestine a été inauguré vide. Pourquoi ?

Réalisation : Jacopo De Bertoldi
Coproduction : Cinétévé - 52 min.
Diffusion en décembre

Événements

Semaine Oghje in Italia

Rendez-vous en Italie pour une programmation spéciale avec 2 magazines, géopolitique et culture, une sélection de films, un cycle Roberto Fellini et plusieurs documentaires.

Diffusion : janvier 2020

Semaine Foot

Vibrez pour le sport le plus populaire au monde dans une semaine spéciale consacrée au football avec au programme

une série, des documentaires : « Le peuple de Nejme », « L'odeur du gaz » et « Ragazzi di stadio », le film « L'arbitro », inédit à la télévision, et enfin un numéro spécial du magazine Agora.

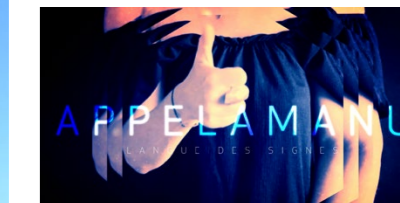
Diffusion du 2 au 15 novembre

Et aussi doc + débat 2 collaborations avec NOA

> Territoire zéro chômeur
diffusion en octobre

> FLNC / IRA, histoires croisées

Version... programmes courts



Appelamanu DNV
Langue des signes

Format de reportage en langue des signes
Hebdo - Lundi à 20h40 - 3 min.

Clin d'œil BEN

Création graphique

Regard malin et amusé sur les ressemblances et divergences culturelles des pays méditerranéens.

Hebdo - Samedi à 20h10 - 6 min.
Production exécutive : Flux Design
Disponible sur la plateforme éducative France TV Éducation

Med'in Arte

Arts

Un artiste s'expose sous ses différentes facettes créatives, dans un module de Pop Culture qui fait la part belle à toutes les formes d'expression.

Préparé par Michèle Don Ignazi
Hebdo - Dimanche à 20h10 - 6 min.
Coproduction : Novita Prod



Proximité

« Plus de proximité avec les habitants, pas du touristique, la vie réelle des gens avec les difficultés et les joies, la vie quoi... »

Consultation citoyenne #MaTéléDemain 2019

Via Nova

Regards croisés, échanges et bonne humeur. Votre émission de service public, éducation, environnement...

12h10/12h20

Recettes & Astuces cuisine

Des recettes originales en 5 minutes chrono !

12h25/13h00

Initiatives & solutions

Société, santé, éducation, environnement, autour de Caroline Etori et Florian Carrié, invités, experts et chroniqueurs proposent des solutions concrètes et innovantes aux questions du quotidien.

13h05/13h15

Conseils

Tous les conseils en matière de mode, bien être, lifestyle, déco, week-ends insolites, avec également un focus sur les sorties !

Présentation :

Caroline Etori & Florian Carrié, entourés de Faustina Mari, Marie-Joseph Arrighi-Landini, Lauranne Bassoul, Ghjilormu Padovani, Alexandre Ceccaldi et Audrey Chauvet
Du lundi au vendredi



Florian Carrié et Caroline Etori

Sur Facebook

Suivez-nous et partagez

Des directs sur Facebook

qui prolongent par un reportage « in situ » les thématiques de l'émission.

« La box de Via Nova »

face à une caméra, un invité répond aux questions de l'équipe de Via Nova.

Des thématiques

qui vous regardent

En septembre : les journées du patrimoine et la sécurité routière.

En octobre : les jeunes et les contenus moins de 18 ans, la fête de la science & la qualité de l'air.

En novembre : la bienveillance des personnes âgées.

Des émissions spéciales

prés de chez vous

20 septembre : Championnat d'endurance de France de jet ski à Ajaccio.

En octobre : émission spéciale « préservons notre environnement » au centre scientifique de Vignola.

En novembre : Spécial 250 ans de la naissance de Napoléon.

En décembre : une semaine au cœur du marché de Noël de Bastia.

Être proche de la Corse et des Corses est une priorité de Via Stella !

Culture, société, patrimoine, vie associative, gastronomie et bien entendu langue corse



Célia Petroni



Marina Raibaldi



Paulu-Antò Squarcini et Marie-Ange Geronimi

En attendant Lundi Humeur et bonne humeur

Tous les week-ends, partagez votre repas de midi avec Laurent Vitali et son équipe de chroniqueurs ! Chacun revient sur des thèmes ou des infos de la semaine écoulée, de l'info improbable au sujet de conversation incontournable, provoquant la discussion pour ne pas dire le débat !

Présentation : Laurent Vitali
Chroniqueurs : Irène Morati, Didier Degiordano, Julien Osty, Jean-Philippe Scapula.
Hebdo - 26 min.
Samedi et dimanche à 12h25

D'Umani Découverte

De villes en villages, Célia rencontre ceux qui font vivre la Corse. Artistes, artisans, sportifs, acteurs associatifs... nous transportent sur les chemins d'une société moderne qui partage la force de son identité.

> *Les chemins de D'Umani : À la rencontre des héros du quotidien en 6 min.*

Présentation : Célia Petroni
Coproducteur : Novita Prod
Hebdo - 26 min - Samedi à 18h00 sur Via Stella & dimanche à 12h55, case *Les Nouveaux Nomades* sur France 3 Corse et Via Stella

Mon Grain de Sel en Méditerranée

Marina Raibaldi va mettre son grain de sel pour réveiller vos sens et surtout vos papilles. Chaque semaine, elle vous invite à un parcours gastronomique dans lequel un chef cuisinier et un cordon bleu amateur proposeront 2 versions d'une recette fil rouge.

> *Les recettes de MGS : 1 chef et 1 amateur revisitent une recette en 6 min.*

Présentation : Marina Raibaldi
Hebdo - 26 min. - Samedi à 11h30 sur Via Stella et jeudi à 8h15 sur France 3

Sapientoni Jeu

Des épreuves avec des pièges et des calembours, un décor qui fait la part belle à l'interaction avec le public et les candidats... Un jeu intergénérationnel et populaire pour apprendre « in lingua corsa », dans la joie et la bonne humeur.

À voir cette saison : *Sapientoni Zittelloni, la battle des collégiens, Sapientoni Paisani, la super joute entre villages.*

Présentation : Marie-Ange Geronimi et Paulu-Antò Squarcini
Coproducteur : Novita Prod
Du lundi au vendredi à 18h20

Lume è Sapè Fà

Artisanat corse

Créateurs de bijoux, menuisiers, luthiers, tapissiers, vanniers, stylistes, artistes... Francine Massiani vous fait découvrir l'univers de ces « mains en or » qui exportent la Corse au-delà des montagnes de l'île.

> *Le cabaret solidaire : Esprit de partage pour les fêtes de Noël, avec une émission spéciale dont l'objectif est d'aider des associations caritatives, voir page 28.*

Présentation : Francine Massiani
Diffusion pendant les vacances scolaires - 20 min.
Du lundi au mercredi à 20h10

Opera Casana

Savoir-faire

Portraits d'artisans liés à l'architecture et au bâtiment en Corse, à travers lesquels se raconte le patrimoine de l'île.

Production : *Mediterranean Dream*
6 min.- Dimanche à 12h15

Et toujours

Tempi Fà, Tempi d'Oghje

Métiers, savoir-faire ancestraux et patrimoine Corse

Présentation : Pierre-Jean Luccioni
Hebdo - Mercredi à 21h40 - 52 min.



Corsi Americani



Evviva u merre

Doc. Un jour en Région & société

Mercredi à 21h40 & vendredi à 20h45 et 21h40

Corsi Americani

Tirillés entre exil et insularité, trois jeunes Corses ont tout quitté pour vivre et travailler aux États-Unis. À travers un voyage entre la Californie, le Michigan, la Floride et la Corse, ce film intimiste dépeint leurs espoirs et leurs doutes. Une véritable tradition migratoire, tout comme les frères Nicrosi, partis faire fortune en Alabama en 1852.

Réalisation : Jean-Dominique Bertoni - Coproduction : Studio B
52 min. - Diffusion le 25 octobre

Langue corse, le rebond associatif

Elles s'appellent *Basta à Parlà, Cusi, Cap'in Lingua* ou *Praticalingua*. Face au recul de la pratique du corse, ces regroupements associatifs agissent pour que la langue continue d'être transmise. Une petite révolution qui répond à une envie commune de renouer avec son identité et qui crée du lien social.

Réalisation : Lionel Dumas Perini
Coproducteur : Intervista Prod
52 min - Diffusion en 2020

Donni di Corsica / Femmes de Corse, paroles croisées

Collection Ghjenti

Six femmes insulaires, de diverses générations, milieux sociaux et professionnels dynamitent les idées reçues, les mythes et les silences de l'histoire sur la place de la femme dans la société corse.

Réalisation : Jackie Poggioli
52 min.

Événement

Élus publics n°1

Evviva u merre

Être maire ? Pour eux, c'est presque de la folie ! Jean-Jacques Ciccolini, maire de Cozzano, Honorine Sadowski Nigaglioli, maire de Morsiglia et Francis Mazotti, maire de Pino, 3 parcours différents mais une même question : comment faire mieux que survivre lorsqu'on cumule insularité, éloignement des zones urbaines et population vieillissante ?

Écrit par Paul Turchi- Duriani
Réalisation : Cyril Claus
Coproducteur : Mécanos Production
52 min. - Diffusion le 22 novembre



Culture

« La Culture n'est pas à la portée de tous. C'est aussi le rôle de France Télévisions de donner un accès à ces contenus »

Rencontres Téléspectateurs 2017

À Veghja

Traditions et transmission

Dans un lieu imprégné par l'histoire, chanteurs, poètes et intellectuels se retrouvent pour partager une veillée en langue corse, où se mêlent convivialité, tradition, patrimoine et transmission.

> 1^{ère} émission samedi 28 septembre au Couvent d'Oletta

Partenariat avec France Bleu Fregenza Mora (RCFM)
Présentation : Francine Massiani, Jean-Charles Marsily - Marc'Andria Castellani (chroniqueur)
Mensuel - Samedi à 20h45
70 min.

Music Box

Musiques du monde

Des concerts intimistes, enregistrés dans un lieu mythique, le studio Ferber.

> Au programme : musique congolaise avec Jupiter & Okwess, jazz, musique corse avec Nicolas Torracinta, jazz avec Thomas Von Pourquery et chant lyrique, pop & rock avec Nach (Anna Chedid).

Coproduction inter-régionale France 3 Corse Via Stella / France 3 Paris Île de France et Mareterraniu
Mensuel - Samedi à 21h45
52 min.

Ascolta !

Underground musical

Rock, Pop, Electro, Hip-Hop, Ascolta ! donne la part belle à la scène alternative insulaire, loin des clichés associés à la musique corse. Des artistes à rentrer dans votre playlist des sons « made in Corsica » !

> Les concerts : Shangri la, Flare, Grizzlili, Alconaut, CiGùRi & UNSÜND, Way out to the Moon, The G..

Présentation : Arnaud Castelli
Production exécutive : AFCD
Diffusion pendant les vacances scolaires - 26 min.
Mensuel - Samedi à 21h45

Des concerts-événements

A Filetta
concert anniversaire des 40 ans au théâtre de Bastia
Coproduction : AFCD

Tavagna
Soirée spéciale consacrée au groupe insulaire
Coproduction : 504 production

Hommage à Toussaint Montera
au Théâtre de Bastia
Coproduction : Omnicube

The Strangers
au festival de Patrimonio 2019
Coproduction : 504 productions



Ascolta !



Sampieru Corsu dans Arte-Vivu

Spectacles vivants

En prime time le samedi

Arte Vivu

Créations insulaires

Chaque spectacle, conçu en collaboration avec des compagnies régionales, est une œuvre originale recréée pour la télévision.

> À voir cette saison : *Café de la place (Cie Créacorsica)*, *Main dans la main, Être et avoir l'air (Cie Spirale)*, *Sampieru Corsu (Cie U Teatrinu)*, *Bella Ciao, quando a Corsica r-esiste (Cie TeatrEuropa)*, *CEdipe roi (Théâtre du commun)*...

Mensuel - Samedi à 20h45
Coproducteur : Pasta Prod - 70 min.

Opéras & spectacles

Grands classiques

Opéras et opérettes pour les passionnés d'art lyrique.

> À voir : *Lucia Di Lammermoor de Gaetano Donizetti*, *Norma de Vincenzo Bellini*, *Manon Lescaut de Giacomo Puccini*..

Mensuel - Samedi à 20h45

2 collaborations avec NOA

> *La Ritirata*, concert de musique baroque à Grenade.

> *Un oda al tiempo*, ballet de flamenco à Oviedo en Espagne.

Production : Oxymore Productions



Laurent Vitali

Divertissement

Des émissions inédites

Talenti

Grand concours d'éloquence

Le temps d'une soirée exceptionnelle, un jury composé de professionnels des idées et de la « tchatte », va pousser dans leurs retranchements des amoureux de l'éloquence. Sélectionnés par casting diffusés tout au long de la semaine précédent le show, ils seront appelés à la barre pour ce grand oral populaire et seront désignés dans la joie et la bonne humeur, meilleurs « tchatteurs » de l'année.

Présentation : Laurent Vitali
Coproducteur : Novita Prod
Diffusion durant les fêtes de fin d'année - 75 à 90 min.

Le cabaret solidaire

Partage et solidarité
Sur le thème du partage et de la magie de Noël, plusieurs artistes fabriqueront des objets uniques qui seront cédés au profit d'associations caritatives. Un grand moment de solidarité, partagé en musique.

Présentation : Francine Massiani
Diffusion durant les fêtes de fin d'année - 70 min.

Magazines

Portraits, confrontation d'idées et richesse patrimoniale



Diana Saliceti



Pierre Gambini



Jean-Claude Acquaviva

L'Altrimenti

Carte blanche

Trois artistes corses, Diana Saliceti, Jean-Claude Acquaviva et Pierre Gambini recevront successivement des personnalités d'horizons divers et aborderont avec eux des thématiques de leurs choix.

> Les invités cette saison : *Antoine Albertini*, journaliste et écrivain, *André Fazi*, politologue, *Antoine Orsini*, hydrologue...

Hebdo - Dimanche à 20h15
Production exécutive : AFCD
20 min.

Avec ou sans filtre

Images de vie

Des personnalités corses ou habitant en Corse sont placées face aux photos de leur vie.

> Les invités cette saison : *Eléonore Pancrazi*, chanteuse lyrique, *Roger Solari*, ancien directeur d'Ariane Espace, *Anna Moretti*, historienne, *Fabrice Papillon*, journaliste et écrivain, *Jean-Pierre Lang*, parolier ...

Présentation : Luc Mondoloni
Hebdo - Samedi à 20h10
Coproducteur : EV Productions
26 min.

Donna Hè

Parcours de femmes

Portraits de personnalités féminines de la vie insulaire.

> Les invitées cette saison : *Christelle Leandri* et *Patricia Guidoni*, cheffes d'entreprise, *Barbara Cassin* académicienne, *Fabienne Marcangeli* et *Patrizia Poli*, chanteuses, *Marie-Hélène Ferrari*, écrivaine

Présentation : Francesca Pesquié-Olivesi
Diffusion pendant les vacances scolaires - Hebdo
Samedi à 18h30 - 26 min.

Pop Corn & Mauvaise Foi

Culture club

Autour d'un invité ou d'une thématique, les chroniqueurs évoquent la sélection culturelle qui a retenu leur attention : cinéma, littérature, BD, art, philo, musique..

Présentation : Davia Bourgeois
Chroniqueuses : *Sandra Alfonsi*, *Alexia Leonelli*, *Serena Talamoni*.
Diffusion pendant les vacances scolaires - 26 min.
Hebdo - Dimanche à 18h30

Murmures

Patrimoine bâti

Regard curieux et nostalgique sur la diversité et la richesse de notre patrimoine architectural.

Présentation : Sandrine Statuto
Événementiel - 13 min.

Prochainement janvier 2020

Ma petite Madeleine

Titre provisoire

Parcours de vie

Suivre une personne en devenir dans un lieu qui lui ressemble, découvrir son vécu, son parcours, sa « petite Madeleine ».

Présentation : Sandrine Statuto

La création sous toutes ses formes

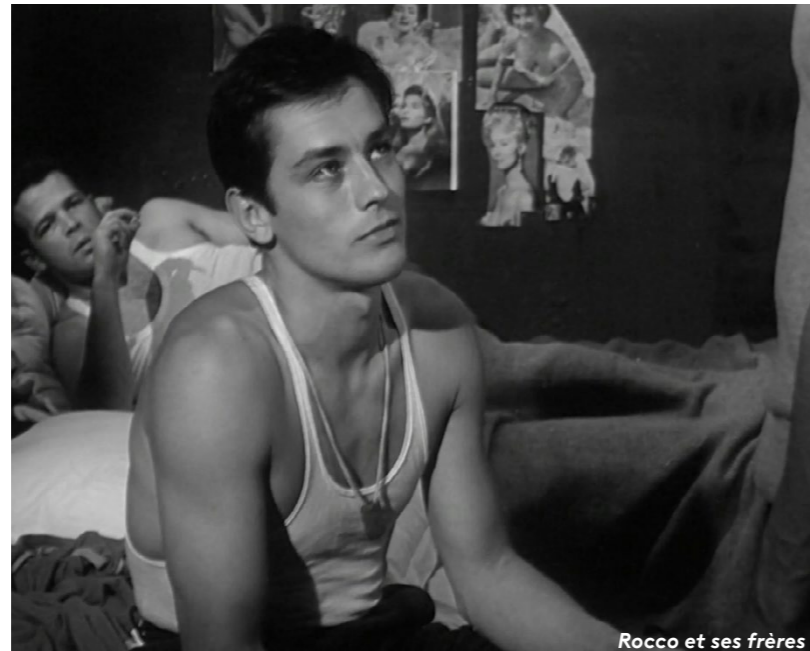
Théâtre, opéra, danse, divertissement...

Cinéma

Judi à 20h45 et dimanche à 22h30

& séries

Dimanche et lundi à 20h45



Rocco et ses frères

La séance du jeudi

Toute la richesse du cinéma méditerranéen, à travers films cultes et œuvres moins connues...

À découvrir :

> **L'arbitro** de Paolo Zucca et **Rock'n roll of Corsica**, inédits à la télévision.

> **Il Bidone** et **Les Clowns** de Roberto Fellini, **Les aventures de Pinocchio** de Luigi Comencini en version restaurée inédite en clair.

> **Valse avec Bachir** d'Ari Folman.

Succès et classiques :

> **Rocco et ses frères** de Lucchino Visconti avec Alain Delon.

> **Gomorra** de Matteo Garrone.

> **De rouille et d'os** et **Un prophète** de Jacques Audiard.

> **Talons aiguilles** de Pedro Almodovar.

> **Et dieu créa la femme** avec Brigitte Bardot.

> **Cinéma Paradiso** avec Philippe Noiret.

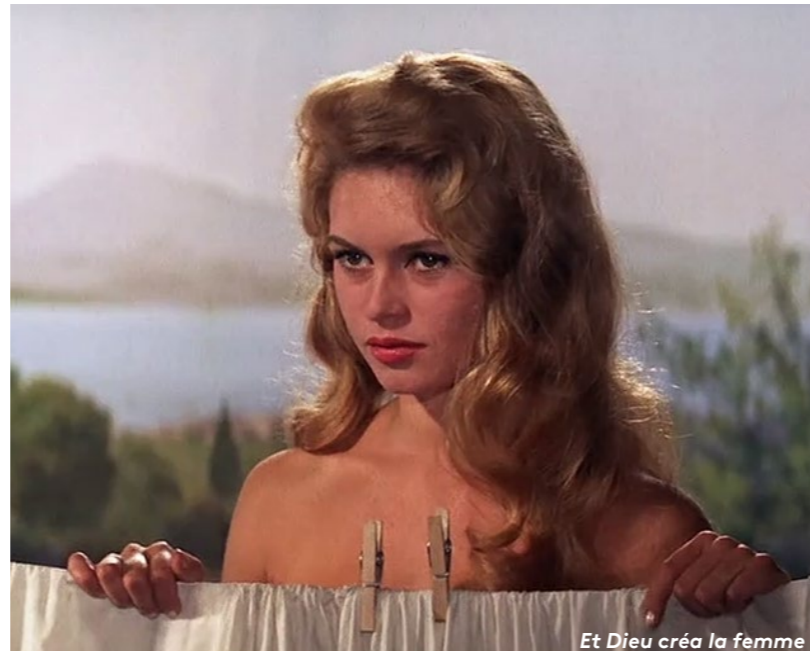
Hebdo - Jeudi à 20h45 et dimanche à 22h30

Sinemà Paradisu DNV Courts-métrages

Prolongez votre séance ciné à travers des courts-métrages liés à la thématique du film, ou dont l'univers interpelle notre territoire. Des invités issus de la production cinématographique insulaire livreront leurs visions du cinéma, nous parleront de leurs expériences et actualités.

> À partir d'octobre : Sur tes traces d'Alexandre Oppicini, Au commencement d'Isabelle D'Olce, FDP de Stephan Regoli

Présentation : Laurent Simonpoli
1 Jeudi/mois vers 22h00 - 60 min.



Et Dieu créa la femme

Événement en direct des studios de la Victorine à Nice Histoire du 7^e Art

Le petit Hollywood de la Côte d'Azur a 100 ans ! Les studios de la Victorine, où se sont succédés Hitchcock, Truffaut, Carné, Vadim, Verneuil et Lautner, s'apprêtent à rouvrir leurs portes. Via Stella vous propose de découvrir ce lieu mythique et son histoire dans une émission spéciale.

Présentation : Laurent Vitali et Marie-Joseph Arrighi-Landini
Diffusion le 28 septembre

Over la nuit DNV Fiction régionale

Un couple de parisiens endettés prennent en gérance une station service en Corse, pour assurer l'avenir professionnel de leur fils artiste...

Réalisation : Julien Meynet
40 épisodes de 20 min
Coproduction : Mareterraniu
Tous les lundis à 20h45 à partir du 23 septembre

Comissaire Montalbano Série policière

Suite des aventures du héros facétieux d'Andrea Camilleri.

Hebdo - Dimanche à 20h45

Doc. culture & société corse

vendredi à 20h45 et samedi à 21h40

Voix d'or Opéra

Les romans, les films, les mythes regorgent de héros qui, au commencement, incarnent des outsiders. C'est l'histoire de Jean-François Marras, jeune Corse de 26 ans, parti de rien, et qui a intégré l'Académie de l'Opéra National de Paris. Portrait de ce futur grand ténor de la scène lyrique internationale.

Réalisation : Carole Grigy
Coproduction : Grand Angle Productions - 52 min.
Diffusion en 2020



Jérôme Ferrari, une vie après le Goncourt

On the way ILC Collection Ghjenti

Portrait de Nicolas Torracinta, jeune musicien originaire de Santa Reparata Di Balagna. Sa musique naît et se nourrit de sons ayant enveloppé son enfance et adolescence, alliant inspirations corses, anglo-saxonnes et jazz manouche. Talentueux guitariste, habitué des scènes insulaires, il crée désormais un répertoire très personnel.

Réalisation : Cathy Rocchi
52 min.
Diffusion en octobre

Falconetti ILC Collection Ghjenti

Renée Falconetti a marqué l'histoire du cinéma dans le film de Dreyer « La passion de Jeanne d'Arc » en 1928. Mais, derrière l'icône, derrière ce visage tour à tour ému, exalté, endolori, combatif ou résigné, il y a l'histoire d'une femme, actrice de théâtre admirée dans les années 20, au destin tragique.

Réalisation : Paul Filippi
52 min.
Diffusion en novembre

Les séries Doc.

Les écrivains

Marie Ferranti, la littérature est un jeu

Très jeune, la Corse inspire à Marie Ferranti le goût des récits, où la tragédie, le hasard et le rêve sont essentiels. Elle dit de la littérature qu'elle est un jeu.

Réalisation : Marie-Laure Desideri et Christian Argentino
Coproduction : La Huit Productions
52 min.
Diffusion le 15 novembre à 20h45

Jérôme Ferrari, une vie après le Goncourt

Y a-t-il une vie après le Goncourt ? Jérôme Ferrari, lui, se préoccupe uniquement de la littérature...

Réalisation : Sébastien Bonifay
Coproduction : Intervista Prod & Mécanos Productions - 52 min.
Diffusion le 5 novembre à 20h45

et, le 15 décembre, rencontre avec **Marcu Biancarelli**

Culture populaire

Les grandes figures du cinéma, de la BD, du chant...

> Portraits de Monica Vitti, Marcello Mastroianni, Hugo Pratt, Mélina Mercuri, Pavarotti

À l'antenne fin septembre, le samedi à 21h40

Les révélateurs

L'histoire des grandes agences de presse, de l'AFP à Hemis en passant par Roger-Viollet et Signatures.

Réalisation : Anaïs Bourhis et Olivier L. Brunet
Coproduction : Inter-réseau France 3 & Sancho & C° - 26 min.

Événements

Nuit du Rock'nRoll

Au programme, un film, *Rock'n'roll of Corsica*, de Stéphane Bébert et Lionel Guedj sur le destin d'Henry Padovani du groupe *The Police* et le documentaire *Sale tête ce gamin* de Serge Bonavita : parcours d'Eric Bonavita, musicien punk-rock des années 80 en Corse.

Diffusion en janvier 2020

Les 250 ans de la naissance de Napoléon

Programmation spéciale sur Via Stella avec 4 documentaires histoire qui reviennent sur les campagnes d'Égypte et de Russie et un film de cinéma.

Diffusion fin novembre



Environnement

Favoriser une éco-citoyenneté en suscitant le débat et en interpellant l'opinion publique est l'une des missions de service public de Via Stella

Philippe Martinetti
Directeur des antennes et des programmes de France 3 Corse Via Stella

Nouvelle case documentaire

1 Mardi par mois à 20h45 à partir de fin novembre

Le grand Saphir, une révolte ordinaire

Récit de plusieurs initiatives citoyennes qui consistent à ramasser les déchets pour préserver l'environnement.

Réalisation : Jérémie Stadler
Production : Satellite Multimedia
52 min.

Le siècle des méduses

Plongez dans le monde étrange des méduses.

Réalisation : Stéphane Granzotto
Coproduction : YN Productions, Studio B & La cuisine aux images
52 min.

Méditerranée

Portrait poétique inédit de la Méditerranée, de ses rivages à ses abysses, à la découverte

d'une biodiversité fascinante.

Réalisation : Jérôme Espla
Coproduction : AMDA productions, Poisson-Lune Productions et France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur
52 min.

L'effet réserve en Méditerranée

État des lieux des zones marines protégées, raconté par ceux qui les fréquentent, sur et sous l'eau, entre émerveillement et cri d'alarme.

Réalisation : Jérôme et Caroline Espla - Coproduction : Poisson-Lune Productions et Cosmopolitis Productions - 52 min.

Corse : la biodiversité revisitée

Retour sur l'inventaire de la

biodiversité de la Corse établi par des chercheurs du monde entier en 2019. À la clé, des découvertes primordiales pour notre environnement plus que jamais menacé.

Réalisation : Lionel Boisseau
Coproduction : Injam Production
52 min.

Les envahisseurs

Des montagnes aux étangs jusqu'aux profondeurs de la Grande Bleue, il n'est pas un écosystème en Méditerranée qui ne soit préservé d'espèces venues d'ailleurs, mettent gravement en péril la biodiversité.

Réalisation : Arnaud Gobin
Coproduction : AMDA productions
52 min.

Magazines

Nature et agriculture

Fora di Strada

Randonnées & patrimoine

Paul et Karine nous emmènent en balade à travers les chemins de Méditerranée et ses paysages magnifiques.

Présentation : Karine Colonna et Paul Poli - Coproduction : Mediterranean Dream
Hebdo - Samedi à 13h05 - 26 min

Agri'Stella

Agriculture

Rencontre avec des exploitants agricoles, passionnés, attachés à leur territoire, à leur terroir.

Préparé par Emmanuelle Leopoldi
Coproduction : LFX Centaure
Hebdo - Samedi à 12h05 - 8 min.

Plant@e

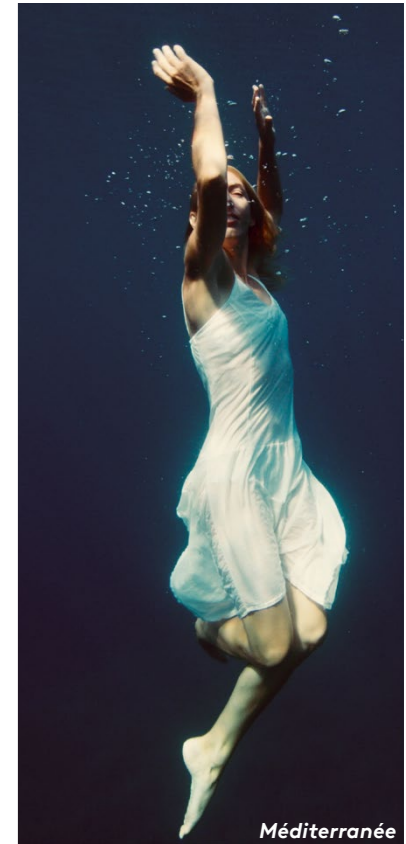
Dans le secret des plantes

Les plantes ont toutes de drôles d'histoires à raconter ! À travers ces chroniques végétales, Fabrice Fenouillière s'en fait l'interprète...

Présentation : Fabrice Fenouillière, directeur du Parc Galea
Événementiel - 2 min.

Prochainement été 2020 Un magazine hebdo

sur la mer et l'environnement.



Événements

> En octobre, la semaine de l'environnement dans Via Nova *voir page 21*

> Émissions spéciales des magazines de décryptage Agora et Génération Méditerranée



Éducation

Informers, distraire et éduquer notre jeunesse, la familiariser avec la langue régionale, une autre mission de service public à laquelle s'attelle Via Stella à travers dessins-animés, magazines et fictions.



Francine Massiani

S'amuser, se cultiver...

A Fabricuccia **Laboratoriu di creazione**

Dans sa « petite fabrique », Francine se déplace d'atelier en atelier où des élèves de classes bilingues sont réunis pour des activités en langue corse (théâtre, musique, cuisine, arts plastiques...).

Présentation : Francine Massiani
Coproducteur : Intervista Prod
Hebdo - Dimanche à 9h10
26 min.

Dessins animés **Pour les plus jeunes**

Léonard « *in lingua nustrale* », sensibilisation au handicap



Les aventures de Pinocchio



U Dittatu

Pour les fêtes de fin d'année **Programmes originaux, langue corse et cinéma**

U Dittatu **À vos stylos**

Cette 2^e édition de la dictée en langue corse se déroulera dans un amphithéâtre du Lycée Fesch d'Ajaccio. Des élèves pourront une nouvelle fois tester leur connaissance *in lingua nustrale* sur des textes de grands noms de la culture insulaire.

En partenariat avec le Rectorat de Corse
Diffusion durant les fêtes de fin d'année - 75 à 90 min.

Les aventures de Pinocchio

Afin de combler sa solitude, Gepetto décide de se fabriquer un pantin de bois, qu'il prénomme Pinocchio...

Réalisation : Luigi Comencini
Avec Andrea Balestri, Nino Manfredi et Gina Lollobrigida
Inédit en clair

Et aussi

Programmes inédits pour tous avec *Talenti*, le grand concours de l'éloquence et le *Cabaret solidaire* voir page 28

avec *Will*, alphabétisation avec *ABC Dino*, éveil des plus jeunes en compagnie des *Drôles de petites bêtes*, et bien d'autres encore...

Quotidien à 7h00

Programmes éducatifs
Échec & Mat

Actualité échiquéenne et conseils tactiques.

Hebdo - Mercredi à 13h55 - 6 min.
Production : Corsica Flash

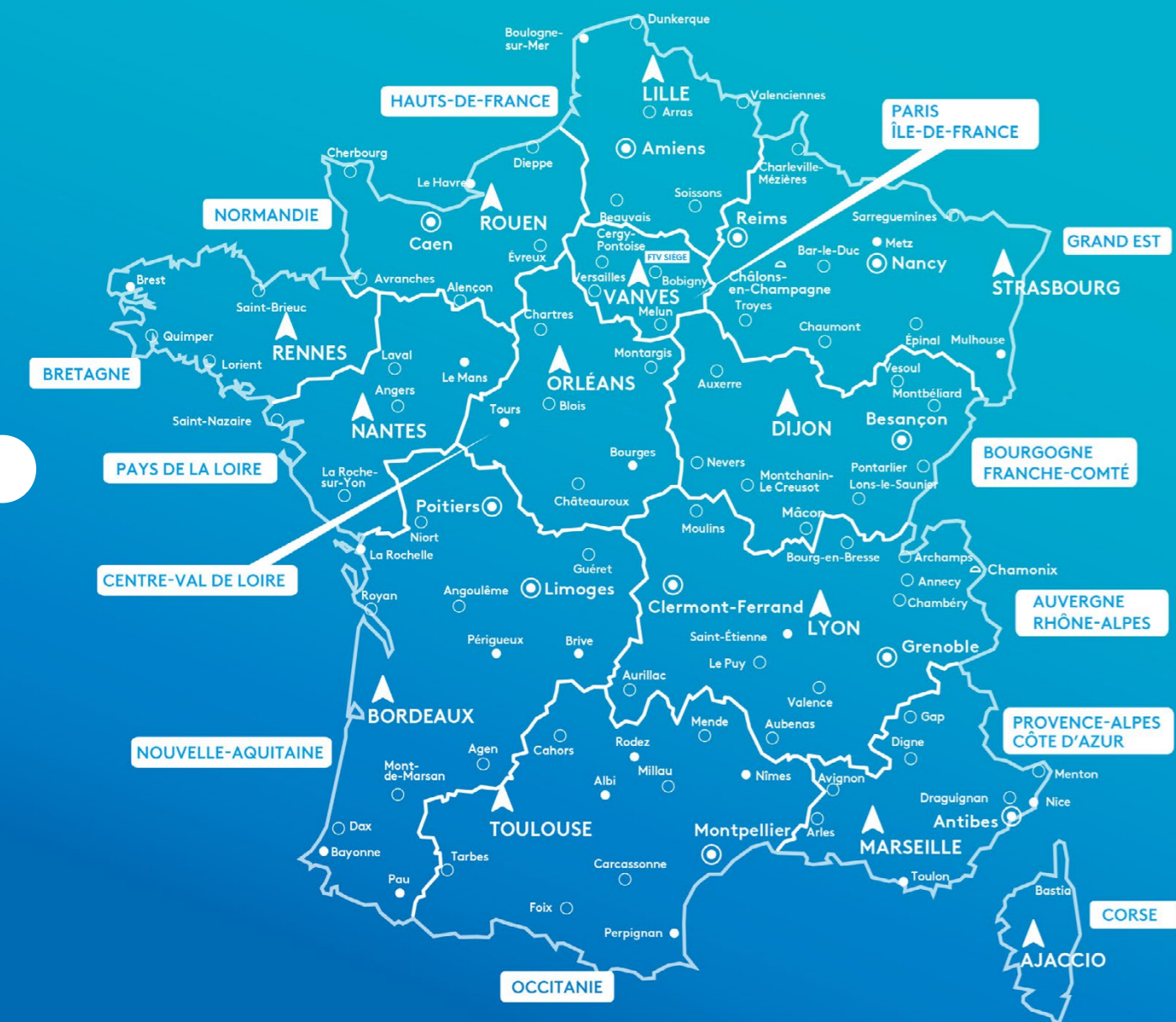
Prochainement
Tocca à tè

Tuto en langue corse d'objets décoratifs à faire soi-même.

Doublage : Intervista Prod - 3 min.

Le réseau régional

116 implantations



13
DIRECTIONS RÉGIONALES
ET TERRITORIALES

24
ANTENNES RÉGIONALES

RÉDACTIONS LOCALES

BUREAUX D'INFORMATION
DE PROXIMITÉ

Contacts

France 3 Corse Via Stella

Ajaccio

8 rue André Touranjon
CS 13007
20700 Ajaccio Cedex 9
04.95.23.93.00

Bastia

Immeuble le Forum
CS 60306
20297 Bastia Cedex
04.95.32.93.00

Marie-Hélène Bartoli
Directrice territoriale
marie-helene.bartoli@francetv.fr

Philippe Martinetti
Directeur des antennes et des programmes
philippe.martinetti@francetv.fr

Sylvie Acquaviva
Rédactrice en chef
sylvie.acquaviva@francetv.fr

France Télévisions Publicité

Jean-Frédéric Abautret
04.91.23.47.11
jean-frederic.abautret@francetvpub.fr

Modes de réception

Sur tous vos écrans

 **Satellite**
>>> CanalSat 359 - FranSat 324 - TNTSat 310

 **ADSL / Numéricable**
>>> Free & Orange 310 - SFR 440 - Bouygues 479

 **TNT locale**
>>> canal 33

france•tv   



france•tv

Édité par le service communication de France 3 Corse Via Stella

Copyrights photos et illustrations

Jean Harixçalde - Armand Luciani - JM Destang - Julian Bonnington -
Getty Images/Mario Purisic - Getty Images/iStockphoto - Getty Images/
Francesco Carta - Getty Images/arturdebat - Farsai Chaikulngamdee/
Unsplash - Ben white/Unsplash - TF1 droits audiovisuels/Titanus - EV
Productions - Mareterraniu - Cinétévé - Novita Prod - Intervista Prod
Mécanos Production - Studio B - AFCD - Pasta Prod - AMDA Productions
Poisson Lune Productions - Simon Saudubois

**Rapport du comité de suivi en date du 28 septembre 2020
de la convention d'objectif et de moyens 2019
relative au développement de la Chaîne VIA STELLA
conclue entre l'Etat, la société nationale de programme France
Télévisions, et la Collectivité de Corse**

I- PREAMBULE

1.1 Positionnement de la chaîne France 3 Corse Via Stella

Première chaîne régionale de plein exercice en France, Via Stella diffusait 5 heures de programmes journaliers en 2007 à sa création, contre 24 heures aujourd'hui. La chaîne couvre le territoire insulaire soit 339 178 habitants (source Insee 2019) via la TNT, mais est également accessible sur le territoire national via sa diffusion sur le satellite et l'ADSL (Canal SAT, les bouquets Orange, Free et SFR). Par ailleurs, elle est également accessible à l'international par le biais de la diffusion de certains de ses programmes sur le net.

Via Stella a été intégrée au cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions par décret n° no 2011-1725 du 1er décembre 2011 avec les objectifs suivants :

«4o bis Via Stella : chaîne régionale ayant pour vocation de diffuser, par voie hertzienne terrestre en Corse ainsi que par des réseaux de communications électroniques n'utilisant pas de fréquences assignées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, des programmes, dont une proportion significative est diffusée en langue corse, consacrés à la Corse, son actualité, son patrimoine, sa culture et ses traditions, avec une ouverture sur d'autres régions, et notamment les régions voisines de la Méditerranée. Dans le respect de son indépendance éditoriale, ce service peut être financé par la collectivité territoriale de Corse, dans le cadre de conventions signées avec l'Etat».

1.2 Historique du soutien de la Collectivité de Corse

La chaîne Via Stella est soutenue par la Collectivité de Corse depuis sa création dans le cadre d'une convention triennale tripartite entre l'Etat, France Télévisions et la Collectivité de Corse, tant du point de vue de son équipement technique qu'au travers de ses programmes.

Par délibération n° 05/212 AC du 28 octobre 2005, l'Assemblée de Corse a approuvé les modalités de mise en œuvre d'une convention tripartite d'objectifs et de moyens de la chaîne France 3 Corse Via Stella entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et France 3. Le projet de convention a fait l'objet d'une notification à la Commission européenne qui a rendu son avis le 22 mars 2006 (aide d'Etat N 638/2005). Le 28 avril 2006, la convention a été signée en présence du Président de la République, M. Nicolas SARKOZY, du Président de France Télévisions, M. Patrick de CAROLIS et du Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, M. Michel BOYON.

Par délibération n° 06/59 AC du 10 avril 2006, l'Assemblée de Corse a approuvé la signature d'un avenant n°1 à cette convention précisant les modalités financières du soutien de la Collectivité Territoriale de Corse et signé par les parties en date du 5 décembre 2007.

Par délibération n° 11/037 AC du 11 février 2011, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer un avenant n°2 à cette convention afin de renouveler le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse à la chaîne Via Stella pour une nouvelle période de 3 ans (période 2010 à 2013). Cet avenant a été signé en date du 24 juin 2011 en présence du Ministre de la Culture et de la Communication, M. Frédéric MITTERRAND et du Président de France Télévisions, M. Rémy PFLIMLIN.

Par délibération n°15/021 AC du 5 février 2015, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer une nouvelle Convention, sans obligation de notification auprès de l'Union européenne à la condition de respecter les conditions prévues par la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011, relative aux aides confiées pour l'exercice d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dans le cadre d'un SPTR (service public de télévision régionale). En date du 13 février 2015, la nouvelle convention 2014-2016 a été signée en présence du Président de France Télévisions, M. Rémy PFLIMLIN.

Par délibération n°17/287 AC du 22 septembre 2017, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil exécutif de Corse à signer un avenant n°1 à la convention signée le 13 février 2015, afin renouveler le soutien de la Collectivité de Corse pour un an, au titre de l'exercice 2017. Cet avenant a été signé rétroactivement par les parties en date du 14 novembre 2018. La convention actuellement en vigueur est donc celle signée en date du 13 février 2015, complétée de son avenant n°1 signé en date du 14 novembre 2018.

Par délibération n°19/416 AC du 28 novembre 2019, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer une nouvelle convention, sans obligation de notification auprès de l'Union européenne à la condition de respecter les conditions prévues par la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011, relative aux aides confiées pour l'exercice d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dans le cadre d'un SPTR (service public de télévision régionale). Cette convention 2019 a été signée en date du 11 juin 2020.

Période de conventionnement	Soutien investissement technique	Soutien investissement éditorial et programmes
Convention + Avenant n°1 / 2006-2010	2 100 000 €	2 000 000 €
Avenant n°2 / 2010-2013		2 150 000 €
Convention + avenant n°1 /2014-2017		2 850 000 €
Convention 2019		725 000 €
TOTAUX	2 100 000 €	7 725 000 €

Depuis la création de la chaîne Via Stella le soutien financier de la Collectivité de Corse a été de **9 825 000 €**.

1.3 Organisation du comité de suivi de la convention 2019

La tenue du comité de suivi a pour objet de veiller au respect de l'exécution des termes de la convention et au suivi de ses objectifs. Le comité de suivi, contrôle notamment que la subvention a bien été affectée par la chaîne France 3 Corse Via Stella aux objectifs stipulés dans l'article 1er de la convention et ou de ses avenants.

L'organisation du comité de suivi est précisée dans l'article 6 de la convention 2019:

« L'État, la collectivité territoriale de Corse et la Chaîne constituent un comité de suivi (ci-après le Comité de Suivi) composé notamment de :

- ✓ *quatre représentants de l'Etat ;*
- ✓ *le Président et un membre du Conseil exécutif de Corse ou leurs représentants ;*
- ✓ *le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant ;*
- ✓ *le Président du Conseil Économique, Social, et Culturel de la Corse ou son représentant ;*
- ✓ *le directeur territorial de France 3 Corse et trois membres désignés par France 3.*

Le Comité de suivi veille au respect de l'exécution des termes de la convention et au suivi de ses objectifs. A cet effet, le comité se réunit une fois par an sur convocation du directeur territorial de France 3 Corse. Il a le pouvoir de désigner un expert conformément à l'article 10, alinéa 1.

Dans le cadre du suivi du respect des termes de la convention, les membres du comité de suivi contrôleront que la subvention d'exploitation est bien affectée, par Via Stella, conformément aux objectifs envisagés à l'article 1er. Il est rappelé que le comité de suivi n'a pas vocation à traiter de la responsabilité éditoriale de la programmation, de la forme et du fond des émissions, responsabilité qui relève exclusivement de la Société.

Toutefois, la Collectivité Territoriale de Corse se réserve le droit de formuler une requête auprès de la chaîne, afin que cette dernière lui transmette tous les éléments susceptibles de l'éclairer sur le respect de l'égalité des temps de parole impartis aux différents représentants des partis politiques ».

En vue de la préparation du comité de suivi, l'article 7 de la convention 2019 a prévu les dispositions suivantes :

« Un mois avant le comité de suivi, la Société transmet à l'État et à la Collectivité territoriale de Corse, les documents suivants leur permettant de contrôler la conformité de l'utilisation de la Subvention avec la Convention et ses annexes :

- ✓ *Bilan détaillé de l'utilisation de la subvention sur l'exercice et de la collaboration avec les producteurs indépendants pour l'exercice clos ;*
- ✓ *Données d'audience et de satisfaction disponibles ;*
- ✓ *Compte d'exploitation analytique de France 3 Corse distinguant les recettes et les charges liées à France 3 Corse Via Stella pour l'exercice clos.*
- ✓ *Grilles de programmes ;*
- ✓ *Bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles ;*
- ✓ *Compte rendu détaillé sur la mise en œuvre des objectifs fixés ;*
- ✓ *Compte rendu de diffusion et de production annuel par genre détaillant les programmes en langue corse ;*
- ✓ *Plan annuel de formation des personnels de la chaîne en langue corse ;*

Depuis la création de la chaîne, le comité de suivi s'est réuni aux dates suivantes :

- ✓ Le 7 Juin 2007
- ✓ Le 26 mai 2008
- ✓ Le 30 mars 2009
- ✓ Le 12 juillet 2010
- ✓ Le 14 octobre 2011
- ✓ Le 8 juin 2015
- ✓ Le 11 janvier 2017
- ✓ L'année 2018 est hors convention
- ✓ Le 16 septembre 2019 pour l'exercice 2017 (voir article 1.4)
- ✓ Le 28 septembre 2020 pour l'exercice 2019 en visioconférence et dans la composition suivante :

- Pour France 3 Corse Via Stella : Mme Marie Hélène BARTOLI (Directrice territoriale), Mme Corine CAMISA (Assistante de direction), M. Philippe MARTINETTI (Directeur des programmes), M. Sébastien TIERI (Rédacteur en chef), Mme Albine BUTEAU déléguée à la communication ;
- Pour le Président et un membre du Conseil exécutif : M. Jean Baptiste CALENDINI (directeur de Cabinet) et Mme Josepha GIACOMETTI ;
- Pour le Président de l'Assemblée de Corse son représentant : Mme Vanina BURESI ;
- Pour le Président du Conseil Économique, Social, et Culturel de la Corse, Madame Marie-Jeanne NICOLI (Présidente) qui n'a pu assister à la réunion en raison de problème de connexion mais avait pris connaissance des documents et les a approuvés ;
- Pour l'Etat, M. Franck LEANDRI (directeur régional de la DRAC de Corse) et Mme Léa BOMIER qui remplaçait M. ARSIGNY (adjoint AU SGAC).

Mme Marie Hélène BARTOLI (Directrice territoriale), M. Philippe MARTINETTI (Directeur des programmes), et M. Sébastien TIERI (Rédacteur en chef) ont présenté le bilan de la convention 2019 conformément aux documents justificatifs fournis par la chaîne en amont de la réunion du comité de suivi. M. Franck LEANDRI est intervenu sur le problème de la conservation des archives de la chaîne et la nécessité d'œuvrer sous le prisme de la Corse dans la Méditerranée et envers l'éducation artistique et culturelle, des axes qu'il aimerait voir mis en exergue par la chaîne.

Il a également souligné la qualité du travail de M. Philippe Martinetti et de l'équipe de Via Stella. Le comité a acté le bon respect de l'exécution des termes de la convention et du suivi de ses objectifs qui sont détaillés dans ce compte rendu.

Il est à noter que le compte rendu du comité de suivi est la pièce justificative afin de procéder au mandatement du solde de la subvention de l'année N.

1.4 Particularité du comité de suivi relatif à l'exercice 2017

L'avenant à la convention 2014-2016, relatif à la prorogation de la convention pour une durée d'un an au titre de l'exercice 2017 a été signé rétroactivement en date du 14 novembre 2018.

Les parties se sont rapprochées afin de déterminer les modalités d'organisation du comité de suivi relatif à l'exercice 2017. Une réunion de travail en date du 21 février 2019 où le départ en mars 2019 du directeur territorial de la chaîne, M. Laurent CORTEEL, a été acté, laissant le poste vacant et l'impossibilité d'organiser ce comité

Les parties ont alors décidé d'un commun accord les dispositions suivantes :

- ✓ Transmission par France 3 Corse des documents prévus par la convention aux membres du comité de suivi ;
- ✓ Rédaction d'un rapport d'analyse par la Direction de la culture de la Collectivité de Corse ;
- ✓ Transmission du rapport aux membres du comité de suivi pour éventuels commentaires desdits membres à rajouter ;
- ✓ Retour du rapport du comité de suivi 2017 visé par l'ensemble des membres en vue du mandatement du solde de la subvention ;
- ✓ Signature du rapport et transmission définitive.

Ce rapport du comité de suivi 2017 a été entériné et signé le 16 septembre 2019.

II- LE CONTEXTE DE LA CONVENTION ET LES DONNEES CLES DE VIA STELLA

2.1 Rappel des objectifs de la convention 2019

L'article 1 de la convention 2019 a prévu les dispositions suivantes :

« Dans le respect du cahier des charges de la société France Télévisions, tel que fixé par le décret n° 2009-796 du 23 juin 2009, la subvention sera affectée prioritairement à la réalisation des objectifs suivants, en complément de ceux assignés par l'Etat, et détaillés à l'annexe 1 de la présente convention.

- ✓ *développer la programmation locale, en préservant la diversité des genres abordés ;*
- ✓ *renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse ;*
- ✓ *poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse par la coproduction et l'achat de droits de programmes locaux et la commande d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du stock, davantage que de la production de flux.*
- ✓ *poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et diffusant des programmes en langue corse ;*
- ✓ *poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine, à la culture et aux traditions de la Corse (par exemple des émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne, par la retransmission de certains débats de l'Exécutif de la collectivité territoriale et la diffusion des débats de l'Assemblée territoriale sur les thèmes fondamentaux pour les citoyens résidents en Corse) ;*
- ✓ *poursuivre la politique d'ouverture à d'autres régions et notamment aux régions voisines méditerranéennes, notamment en développant les échanges de programmes et les coproductions avec les chaînes et les sociétés de productions du bassin méditerranéen ».*

Ces objectifs ont été quantifiés dans le cadre de la définition du coût complémentaire lié à la mise en œuvre de la convention tel que prévu par la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative aux aides confiées pour l'exercice d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dans le cadre d'un service public de télévision régionale (SPTR). Un tableau d'affectation de la subvention a été ainsi déterminé et intégré à la convention dans son annexe 3 de la manière suivante :

	2 019		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	3 088 438 €	249 000 €	34%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 238 100 €	329 000 €	45%
Valorisation de la vie citoyenne en Corse	134 418 €	98 000 €	14%
Développement des partenariats méditerranéens	51 872 €	49 000 €	7%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	4 512 828 €	725 000 €	100%

Le dernier alinéa de l'article 1 de la Convention 2019 précise également que : « *Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne Via Stella s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la présente convention* ».

L'article 5 de la convention 2019 reprend ce point de la manière suivante :

Comme stipulé dans l'article 1 de la convention alinéa 3, le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la présente convention.

Il est entendu que dans le cadre de la présente convention d'objectifs et de moyens, la chaîne s'engage à investir dans l'écriture et dans la production de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective. Ne seront prises en compte que les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficiant d'un apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

La chaîne devra transmettre à cet effet, le bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles en précisant les caractéristiques des projets et le montant de l'apport horaire en numéraire de la chaîne. C'est-à-dire fournir la liste et dossier de présentation des œuvres fléchées au titre de la présente convention (dans le cadre de l'abondement par le CNC du soutien de la Collectivité de Corse) : description de l'œuvre, plan de financement, budget définitif, autorisation préalable du CNC, dates de diffusion ».

2.2 Les données clés de Via Stella

En date du 2 juin 2020, la chaîne a transmis un premier dossier en vue de préparer le présent rapport. Celui-ci étant incomplet, les éléments manquants ont été transmis par France 3 Corse Via Stella par courriel le 18 septembre 2019. L'analyse des objectifs dans le détail, nécessite au préalable de faire un tour d'horizon de l'activité globale de la chaîne Via Stella.

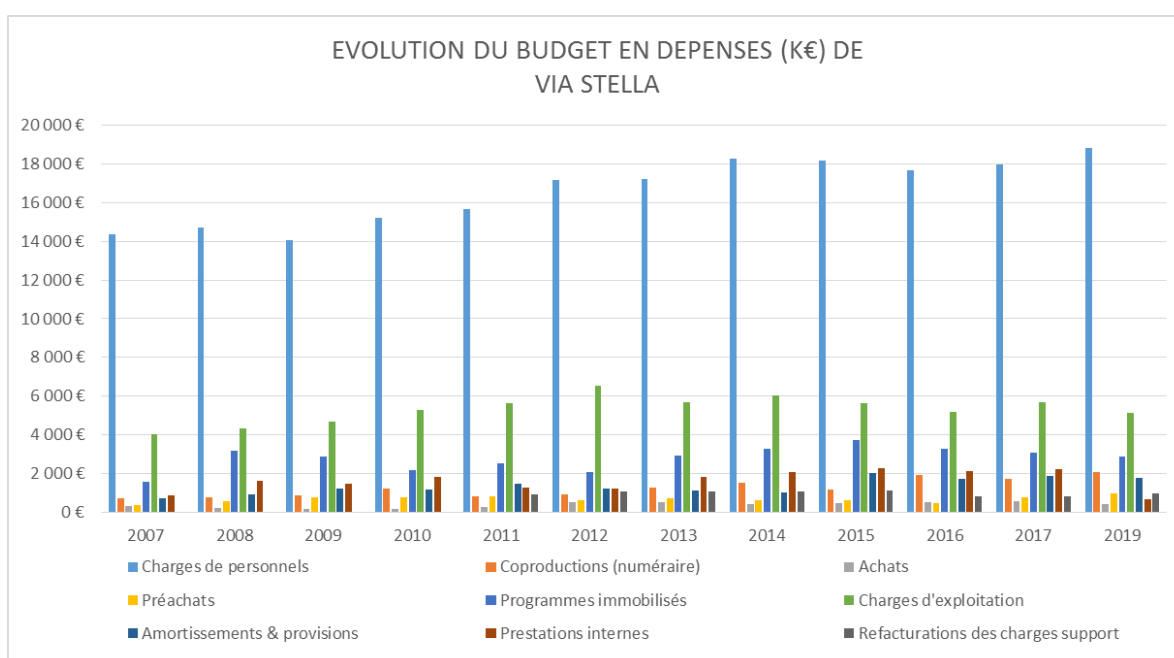
2.1-1 Budget annuel de la chaîne

Le compte d'exploitation fourni présente une légère baisse par rapport à celui de 2017 qui s'élevait à 36.8 Md'€ pour 33.63 M d'Euros en 2019. La part des charges de personnels a augmenté passant de 49% (17 986 K€) des dépenses à 56 % en 2019 (18 834K€) et de 4.71% en valeur absolu.

Les charges d'exploitation représentent 15.20% des dépenses. La part de la redevance dans les recettes de la chaîne est de 78.59%, la part de la subvention de la Collectivité de Corse est de 2.15%, la part de la publicité et du parrainage s'établit à 1.2% des recettes.

La part des coproductions, préachats, achats de droits est également en hausse passant de 8.18% à 10.22% du compte d'exploitation et en valeur absolu de 3 012 K€ en 2017 à 3 438 K€ en 2019, soit 14.14 % d'augmentation.

Catégories	Total	Catégories	Total
C Charges		Produits	
Permanents	13 756	Redevance (*)	26 432
Non permanents	2 801	Publicité	303
Autres charges sociales et de personnel	2 278	Parrainage	102
Charges de personnel	18 834	Publicité et Parrainage	406
Coproductions	2 078	Subventions encaissées	360
Achats de droits	423	Production immobilisée	6 306
Préachats	936	Autres variations de production	0
Achats de programmes et coproductions	3 438	Reprises de provisions d'exploitation	0
Programmes immobilisés	2 882	Vente de prestations de prod.	67
Autres achats et variation de stocks	508	Autres ventes et services	4
Telediffusion	500	Autres produits de gestion courante	36
Entretien et maintenance	664	Autres produits d'exploitation	33
Divers consommations externes	333	Recettes diverses	129
Coûts de transmission	3	Autres variations de production	0
Locations et charges locatives	401	Reprises de provisions d'exploitation	0
Déplacements, missions et réceptions	1 038	Vente de prestations de prod.	67
Divers services extérieurs	988	Autres ventes et services	4
Impôts et taxes	469	Autres produits de gestion courante	36
Charges de gestion courante	0	Autres produits d'exploitation	33
Charges d'exploitation	6 118	Recettes diverses	129
Amortissements et provisions	1 753	Refacturations internes	0
Prestations internes	674	Autres variations de production	0
Refacturation des charges supports	955	Reprises de provisions d'exploitation	0
Depenses	33 832	Recettes	33 832



En termes de recettes, le budget de 2019 a été de 33.63 Md'Euros, soit un résultat d'exploitation à l'équilibre. La part de redevance allouée par France Télévisions à Via Stella a représenté 78,59% des recettes totales (26,43 Md'Euros) et la production immobilisée 18,75% (pour 6,3 M d'Euros). La subvention de la Collectivité de Corse (700 KEuros) a représenté 2% du budget total ; la publicité, le parrainage et les recettes diverses ont représenté 1,21 % du budget total de la chaîne (406 KEuros).

2.1-2 La présence de la chaîne sur le numérique

Depuis 2017, Via Stella s'est fortement développée sur les réseaux sociaux, cette offre s'est structurée et étoffée avec la mise en ligne des sujets d'actualité, du bulletin météo, la création de sa chaîne Youtube ou encore le recours à des directs-live Facebook permettant une réactivité exceptionnelle.

Les chiffres sont très satisfaisants avec 5 millions de visites /an sur le site corse.france3.fr. La page Facebook acte 220 000 fans (205 300 en 2017) et 33.5 millions de vues concernant les vidéos postées par la chaîne. Sur Twitter, la chaîne bénéficie de 47 700 followers et 35 000 interactions/jour. Sur Instagram les abonnés sont de l'ordre de 17 700. La plupart des programmes de ViaStella sont disponibles en Replay.

2.1-3 L'audience de la chaîne

Le bilan des données d'audience et de satisfaction s'avère très positif. Il fait apparaître, concernant le linéaire, un classement de ViaStella au 3ième rang des chaînes les plus regardées en Corse avec une part d'audience globale de 8.2%, le niveau le plus élevé depuis qu'elle est mesurée dans le baromètre régionalisé. La durée moyenne d'écoute est également au plus haut avec 20 minutes/jour contre 13/15 minutes auparavant.

Sans surprise le *Corsica Sera* enregistre la plus forte audience avec 53% de part d'audience (47.8% en 2017), la tranche 12h-15h (*Corsica Prima* et la nouvelle émission de proximité *Via Nova*) est également en hausse avec 21.2% de part d'audience (15.6% en 2017). Le jeu *Sapientoni*, en langue corse, garde une audience importante à 28.6% de part d'audience/journée.

III- L'ANALYSE DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

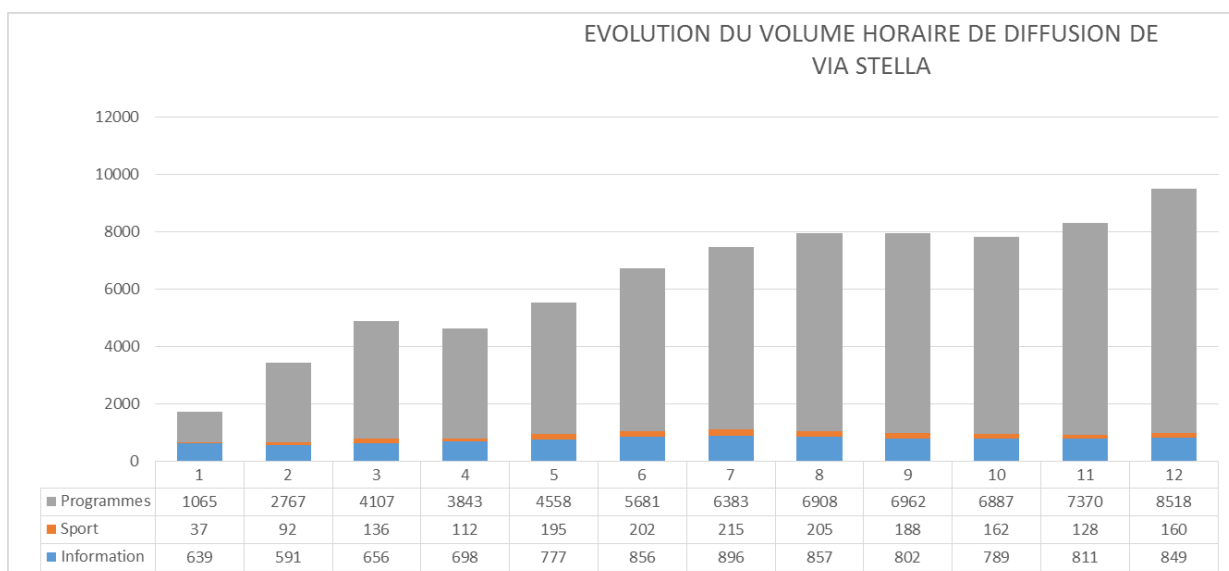
3.1 Compte rendu 2019 de l'objectif n°1 : le développement de la programmation locale en préservant la diversité des genres abordés, et de l'objectif n° 2 : Le renforcement de la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse

Ces objectifs généraux ne sont pas chiffrés financièrement dans la convention.

3.1-1 Volume global de diffusion

Le volume de diffusion en nombre d'heures a été de 9 527 heures en 2019 (8 309 heures en 2017 - La convention prévoit un volume d'heure minimum de 6 000 heures par an). Celui-ci n'a cessé d'augmenter depuis 2007 permettant à la chaîne Via Stella de passer de 5 heures de diffusion journalière en 2007 à sa création, contre 24 heures aujourd'hui. Les programmes (qu'ils soient en fabrication interne ou en ayant recours avec des sociétés de production externes) ont fortement augmenté depuis la création de la chaîne passant de 1 065 heures en 2007 à 8 518 heures en 2019 (7 370 heures en 2017).

EVOLUTION DU VOLUME HORAIRE DE DIFFUSION DE
VIA STELLA

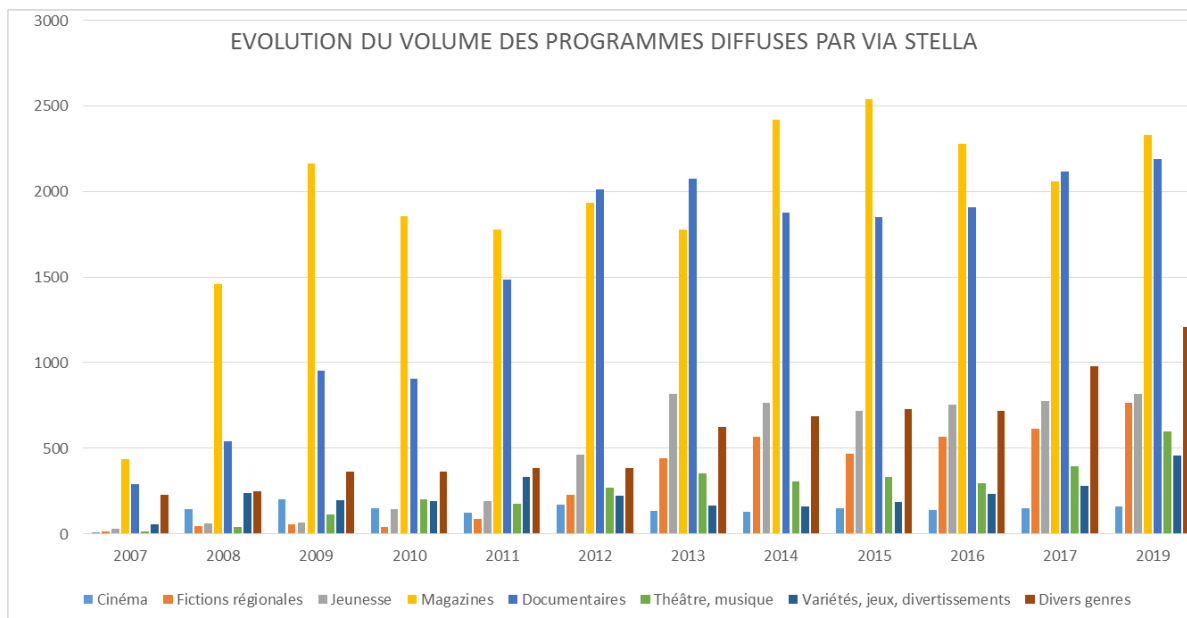


EVOLUTION DU VOLUME GLOBAL	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019	% POUR 2019
Nombre d'heures diffusées	1741	3450	4899	4653	5530	6739	7494	7970	7952	7838	8309	9527	100%
Information	639	591	656	698	777	856	896	857	802	789	811	849	9%
Sport	37	92	136	112	195	202	215	205	188	162	128	160	2%
Programmes	1065	2767	4107	3843	4558	5681	6383	6908	6962	6887	7370	8518	89%

Les programmes ont représenté 89% du volume total de diffusion de la chaîne en 2019 comme en 2017, avec 23% (22.98% en 2017) du volume des programmes consacré aux documentaires (25,5% du volume total de diffusion) ; 8,95% pour les fictions télévisuelles régionales (8% du volume total de diffusion) et enfin 6.9% de captations (6.24% du volume total de diffusion).

DETAILS PROGRAMMES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019												
Cinéma	3	0,3%	141	5,1%	203	4,9%	148	3,9%	125	2,7%	172	3,0%	134	2,1%	130	1,9%	150	2,2%	139	2,0%	148	2,0%	159	1,9%
Fictions régionales	12	1,1%	42	1,5%	55	1,3%	40	1,0%	88	1,9%	225	4,0%	440	6,9%	566	8,2%	466	6,7%	567	8,2%	615	8,3%	763	9,0%
Jeunesse	31	2,9%	62	2,2%	65	1,6%	141	3,7%	191	4,2%	463	8,1%	817	12,8%	763	11,0%	717	10,3%	754	10,9%	777	10,5%	816	9,6%
Magazines	434	40,8%	1459	52,7%	2162	52,6%	1855	48,3%	1776	39,0%	1933	34,0%	1777	27,8%	2421	35,0%	2539	36,5%	2279	33,1%	2061	28,0%	2331	27,4%
Documentaires	291	27,3%	538	19,4%	950	23,1%	903	23,5%	1486	32,6%	2012	35,4%	2076	32,5%	1875	27,1%	1848	26,5%	1905	27,7%	2117	28,7%	2189	25,7%
Théâtre, musique	11	1,0%	41	1,5%	114	2,8%	203	5,3%	177	3,9%	271	4,8%	354	5,5%	306	4,4%	332	4,8%	295	4,3%	396	5,4%	595	7,0%
Variétés, jeux, divertissements	54	5,1%	235	8,5%	197	4,8%	189	4,9%	329	7,2%	220	3,9%	162	2,5%	159	2,3%	183	2,6%	232	3,4%	278	3,8%	457	5,4%
Divers genres	229	21,5%	249	9,0%	361	8,8%	364	9,5%	386	8,5%	385	6,8%	623	9,8%	688	10,0%	727	10,4%	716	10,4%	978	13,3%	1208	14,2%
TOTAL VOLUMES PROGRAMMES	1065	100,0%	2767	100,0%	4107	100,0%	3843	100,0%	4558	100,0%	5681	100,0%	6383	100,0%	6908	100,0%	6962	100,0%	6887	100,0%	7370	100,0%	8518	100,0%

La répartition de la diffusion entre programmes de stock (documentaires, fictions régionales et captations) et programmes de flux (émissions de plateau dont magazines, jeux et divertissement) s'est inversée depuis la création de la chaîne, passant de 29,4% de stock en 2007 à 41,7% en 2019 et de 45,9% de flux en 2007 à 32,8% en 2019 (l'ambition est de privilégier les programmes de stock aux programmes de flux dans l'objectif 1 de la convention).



La chaîne Via Stella s’est fortement investie dans la coproduction de fictions régionales ambitieuses et modernes de 26 mn telles que « Back to Corsica » diffusé en 2018 et « Over la nuit » diffusée en 2019, qui ont fait l’objet de sélection dans des festivals nationaux (Séries Séries notamment en 2018) ou de fictions courtes en langue corse comme « Paese » en 2019 diffusée en 2020.

3.1-2 La diversité de la diffusion

L’information

Le volume d’heures de diffusion d’information sur la chaîne est aujourd’hui de 8,91% contre 37% en 2007, cela comprend les éditions régionales, les magazines, l’info services (météo, agenda) et les opérations exceptionnelles couvertes durant l’année. Les éditions régionales comprennent 5 rendez-vous quotidiens dont 2 en langue corse. Les 3 magazines d’information se retrouvent chaque jeudi à 20H45 (*Cuntrasti, Inchiesta, Ecu’numia*).

Le sport

Outre l’actualité sportive couverte dans les JT, le sport est présent à l’antenne avec *Sport in Corsica* (26 minutes) le lundi à 20 h, *Foot è basta* (30 minutes) le jeudi à 20 h et à l’occasion d’opérations exceptionnelles (Finale de la coupe de France de Volley ou encore Tour de Corse automobile). Pour autant, malgré l’engouement pour le sport en Corse, le volume de diffusion du sport à l’antenne plafonne à 1,68% en 2019.

Les programmes

Les programmes ont représenté la majorité du volume de diffusion en 2019 (89,40% de la grille contre 61% en 2007), l’offre se décompose entre :

- ✓ Les quotidiennes de culture et d’info service avec les émissions *VIA NOVA, D’UMANI, AGORA, MON GRAIN DE SEL EN MEDITERRANEE* ;
- ✓ Des magazines d’histoire, de nature, de traditions et de patrimoine de l’île avec *FORA DI STRADA, LUME E SAPE FA, OPERA CASANA, A VEGHJA* ou encore *TEMPI FA TEMPI D’OGHJE, MURMURES* ;
- ✓ Des documentaires d’histoire et de société sur la Corse réalisés en externe ou en fabrication interne (collection *Ghjenti*) ;

- ✓ De la musique et de la culture avec les émissions comme, *MUSIC BOX*, *ASCOLTA*, des concerts événements, *POP CORN* et *MAUVAISE FOI*, *AVEC OU SANS FILTRE*, ou encore des captations de spectacles vivants avec notamment *ARTE VIVU* ;
- ✓ Des programmes pour la jeunesse avec la diffusion de dessins animés notamment en langue corse ou encore du programme *A FABRICUCCIA* ;
- ✓ Du cinéma avec *LA SEANCE DU JEUDI* et l'émission *SINEMA PARADISU* dédié au court métrage et de la fiction régionale avec la diffusion de la série *OVER LA NUIT*, *HOTEL PARADISULA* et le lancement en production de la nouvelle série régionale # *PAESE* à découvrir à partir de 2020 ;
- ✓ Du divertissement, avec le jeu bilingue *SAPIENTONI* (coproduction externe), qui bénéficie d'une exposition favorable du lundi au vendredi à 11h15 et 18H20 et d'un taux d'audience record.

Comme l'ont souligné Mme Marie Hélène BARTOLI et M. Philippe MARTINETTI, 80% de l'offre territoriale de la grille des programmes (cf. annexe présentation des programmes détaillés) a été renouvelée en septembre 2018 en mettant notamment l'accent sur la proximité avec le territoire, ses acteurs et ses problématiques. Le volet Méditerranéen a également été renforcé avec de nouvelles émissions.

Conclusions du rapport concernant les objectifs n°1 et N°2

Le bilan de ces deux objectifs concernant la diversité des genres, le renforcement de la programmation locale et du traitement de la Corse n'appellent pas de critiques. Ils mériteraient cependant une présentation avec un classement plus lisible et un indicateur pour évaluer leur progression autre que le volume horaire en nette augmentation. On peut relever deux nouveaux programmes de proximité donnant la parole aux Corses, *Via Nova* et *Un Ghjornu*, *Un Locu* qui renforcent l'offre des programmes existants dans ce domaine comme, *Eccu'numia*, *Ghjustizia*, *Inchiesta*, *Contrastu...*

3.2 Compte rendu 2019 de l'objectif n° 3 : Poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse par la coproduction et l'achat de droits de programmes locaux et la commande d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du stock, davantage que de la production de flux.

En vue de la réalisation de cet objectif, 34% de la subvention sont affectés au développement de la filière audiovisuelle corse, soit un montant pour l'exercice 2019 de 249 000 € pour une estimation du coût complémentaire SIEG pour la chaîne (Service public de télévision régionale induit par la convention) d'un montant de 3 088 438 €.

La filière de production en Corse se compose aujourd'hui d'une quarantaine de producteurs, dont 15% disposent d'un compte de soutien automatique au CNC. Cette filière insulaire est devenue très importante, générant un chiffre d'affaire de plus de 10 M d'Euros par an, avec l'embauche régulière de techniciens et d'artistes et techniciens intermittents.

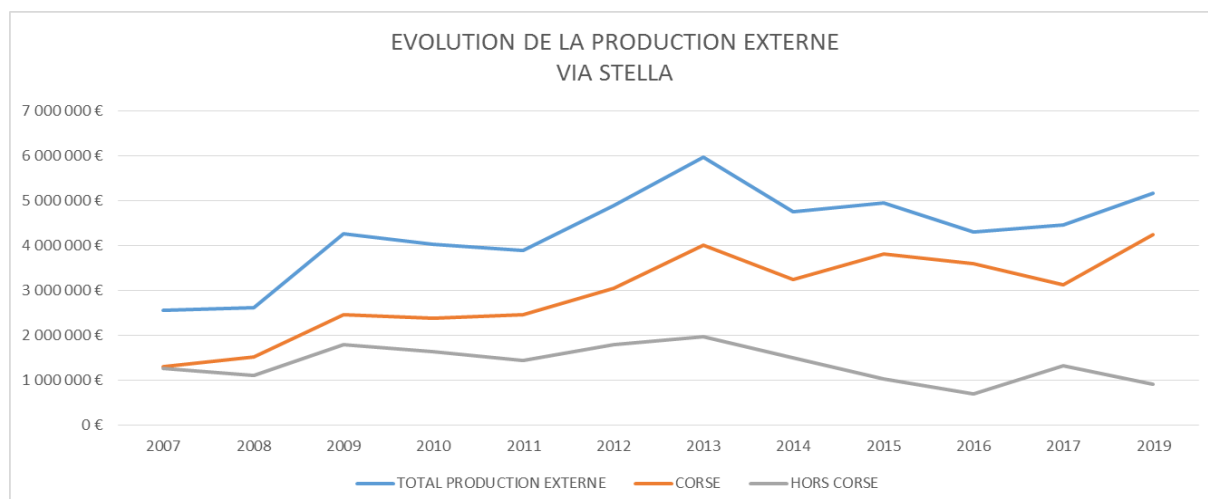
En effet, l'île compte 175* entreprises de la culture, de la communication, des médias et des loisirs, dont 21% relèvent du secteur de l'audiovisuel et du cinéma. Ces entreprises emploient 522* salariés permanents dont 76* pour l'audiovisuel et le cinéma. Enfin, la Corse dénombre 1 048* intermittents dont près de la moitié relèvent du secteur de l'audiovisuel et du cinéma.

* Source : Portrait de territoire AFADS (Assurance Formation des Activités du Spectacle) - Janvier 2019

Dans ce contexte et au-delà d'un simple aspect quantitatif et financier, et bien que l'article 6 de la convention stipule que « le comité de suivi n'a pas vocation à traiter de la responsabilité éditoriale de la programmation, de la forme et du fond des émissions, responsabilité qui relève exclusivement de la Société », il convient de garder à l'esprit que les missions de service public de Via Stella et de la Collectivité de Corse ont un socle commun à savoir, concourir à faire de la Corse un territoire de création audiovisuelle et d'asseoir la filière de production insulaire.

En 2019, le montant total des engagements de la chaîne avec des producteurs indépendants s'est élevé à 5 167 222 € (4 470 030 € en 2017), les engagements contractualisés avec des sociétés de productions insulaires se sont élevés à 4 245 491 € (3 139 869 € en 2017), ce qui porte la contribution de la chaîne à la filière insulaire à 82% du total de ses engagements avec la production externe (ce taux était de 70% en 2017 et 51% en 2007).

La chaîne d'un point de vue purement quantitatif a donc totalement respecté cet objectif, le multipliant même par plus de 3 depuis sa création, passant d'un montant d'engagements avec des sociétés de production corses de 1,3 M d'Euros en 2007 à près de 4,25 M d'Euros en 2019.



COUT DE GRILLE EN K€ 2007 A 2019 (source Via Stella)												
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019
Information régionale	11 490	8 731	8 790	9 620	11 222	12 236	11 475	12 807	11 202	12 066	16 643	
Magazines	405	1 983	1 327	404	1 206	1 061	1 021	815	1 522	882	707	
Météo	631	447	405	631	444	452	478	633	920	573	655	
Opérations exceptionnelles	359	260		359	146			3	625	29	134	
S/T Information	12 885	11 421	10 522	11 014	13 018	13 749	12 974	14 258	14 269	13 550	18 139	11 253
S/T Sports	757	830	862	757	1 069	1 064	1 231	1 166	0	0	0	1 191
Cinéma	9	122	86	9	89	146	106	124	176	171	163	343
Fictions régionales	40	112	233	40	190	191	233	323	273	634	496	824
Jeunesse	56	185	22	56	87	240	378	320	364	240	262	285
Magazines	4 620	4 696	6 515	6 491	4 887	5 248	6 499	7 251	7 860	8 050	4 797	8 637
Documentaires	1 842	1 217	1 520	1 841	1 925	1 749	2 874	2 634	2 196	1 924	1 920	4 046
Théâtre, musique	0	263	255	0	361	1 047	1 084	1 102	778	1 105	1 235	865
Variétés, Divertissement, jeux	141	105	74	141	365	491	194	70	73	438	785	744
Divers genres	880	1 236	809	880	295	844	568	779	1 317	1 885	2 008	-1 052
S/T Programmes	7 588	7 936	9 514	9 458	8 199	9 956	11 936	12 603	13 037	14 447	11 666	14 692
TOTAL COUT DE GRILLE	21 230	20 187	20 898	21 229	22 286	24 769	26 141	28 027	27 306	27 997	29 805	27 135
% COUT DE GRILLE / BUDGET	93%	77%	81%	76%	76%	79%	81%	82%	78%	83%	86%	81%

A partir de 2019, la modification des process d'alimentation des cases et de genres rendent impossible la distinction entre premium et Viastella, ainsi que la ventilation entre information et programmes.

La Collectivité de Corse soutient en effet majoritairement ces œuvres de stock coproduites par Via Stella dans le cadre de son fonds d'aides à la création et à la production (subventions attribuées aux producteurs) pour environ 1,6 M d'Euros en 2019.

Ceci porte la part réelle du soutien de la Collectivité de Corse à la constitution du patrimoine audiovisuel à hauteur de 5.43% du budget total de la chaîne.

Soutien réel aux coproductions de programmes de stock	2019	%
Budget Via Stella	33 632 000 €	
Quote-part de subvention à la filière de production insulaire	249 000 €	0.74%
Montant du fonds d'aide CDC versé aux producteurs pour des projets VS	1 577 492 €	4.69%
Total subventions CDC pour la coproduction (Producteurs + chaîne)	1 348 738 €	5.43%

Par ailleurs, à titre indicatif il est à noter, qu'en complément du fonds de soutien de la Collectivité de Corse, le CNC apporte en moyenne 24 150 € de l'heure, directement à chaque production indépendante (source CNC 2016), ce qui constitue 20% environ du coût horaire d'un programme documentaire, dont la chaîne bénéficie indirectement pour améliorer la qualité de ses programmes.

Enfin, la part apportée par Via Stella en numéraire à ces coproductions en externe est assortie d'un apport en industrie (post-production et PAD) qui est réalisé sur le continent dans les U.R.P (unités régionales de programmes) du réseau France 3. Ceci constitue un manque à gagner pour l'activité économique en Corse et le développement de la filière audiovisuelle en Corse. Cependant en 2019, Via Stella a passé un appel d'offre concernant l'apport en industrie montage, souvent saturé dans les URP du continent auprès de sociétés insulaires. 5 prestataires insulaires ont été retenus. Cette nouvelle configuration devrait permettre de récupérer une partie de ce manque à gagner.

La convention 2019 a eu notamment pour objet de préciser ce soutien en demandant que les documentaires et les captations de spectacles vivants soient privilégiés afin de pouvoir bénéficier d'un cofinancement à la COM (convention d'objectifs et de moyens) par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Afin de respecter les modalités de la convention 2019 (s'agissant des coproductions de documentaires et de captations de spectacles vivants), la chaîne a fléchi la subvention affectée à cet objectif (pour mémoire 249 000 €) sur certaines œuvres. Ce montant des œuvres fléchées est de loin très inférieur à l'intégralité des achats, préachats et coproductions des de l'année qui s'élève à 5 167 222 €.

Le tableau joint en annexe détaille les projets éligibles de documentaires et de captations dans le cadre de l'apport 2019 du CNC au COM avec les télévisions locales. Le respect des modalités prévues par le CNC (10 400 € d'apport en numéraire pour un documentaire de 52 minutes et 15 000 € pour les captations) permet ainsi à la Collectivité de Corse d'être accompagnée par le CNC dans le cadre de cette convention avec une recette estimée de 100 000 €.

Conclusions du rapport concernant l'objectif n°3

La chaîne a totalement respecté les objectifs prévus par la convention d'un point de vue quantitatif, contribuant ainsi à structurer toute une filière de production initiée dans l'île il y a près de 30 ans.

Ainsi, même si la responsabilité éditoriale de la chaîne lui incombe pleinement sans que la Collectivité de Corse ait à s'immiscer dans les choix de Via Stella, c'est bien dans une dynamique collaborative que l'action de service public au bénéfice de la création et de la production insulaire des deux partenaires doit s'inscrire. Le point de vue qualitatif est également à mettre en exergue ; la production documentaire portée par ViaStella ayant été primée à 6 reprises en 2019 (Etoiles de la SCAM...)

La répartition de la diffusion entre programmes de stock (documentaires, fictions régionales et captations) et programmes de flux (émissions de plateau dont magazines, jeux et divertissement) s'est inversée depuis la création de la chaîne, passant de 29,4% de stock en 2007 à 41,7 % en 2019 et de 45,9% de flux en 2007 à 32,8% en 2019. L'ambition énoncée dans l'objectif 1 de la convention étant notamment de privilégier les programmes de stock aux programmes de flux.

D'autre part, la collaboration avec les producteurs indépendants est correctement détaillée sur le plan de l'engagement financier en coproduction sur les documentaires mais pas sur les engagements autres.

Concernant le bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles , seuls sont détaillés les engagements en coproduction sur les documentaires : 18 concernent des sociétés insulaires dont 2 nouvelles séries de documentaires (Les Echos de l'Histoire, série de 18 documentaires et D'une page à l'Autre, série de 6 documentaires) et 5 concernent une société associée à une entreprise insulaire dont le siège social est à Paris sur les 32 engagements en documentaire de la chaîne en 2019.

Ce chiffre de 23 (18+5) engagements en documentaire est quasi équivalent (20) à 2017, mais les deux nouvelles séries portent le total du bilan financier des engagements en faveur des productions insulaires (numéraire + apport en industrie) sur le documentaire pour 2019 à 1 317 827 € sur 1 579 332 € d'engagement global (1 015 529 € en 2017 soit 29,77% d'augmentation).

En numéraire le montant des engagements pour le documentaire en 2019 est de 607 700 € (334 650 € en 2017 soit 81,59% d'augmentation).

L'engagement global auprès des sociétés corses est en augmentation de 35.21% depuis 2017 ainsi que la quote-part entre les engagements auprès des sociétés insulaires et continentales. Celle-ci passe de 70% en 2017 à 82% en 2019. Ce chiffre inclut les programmes de flux, les magazines, les jeux, les fictions, les doublages.

D'autres COM (Conventions d'objectifs et de moyens) régionales avec France Télévisions (en Nouvelle-Aquitaine par exemple, avec la création en 2018 de la chaîne de plein exercice NoA) donnent la part belle au soutien d'œuvres de création (fictions et/ou documentaires) dans un contexte où la réforme du soutien du CNC à l'audiovisuel et plus particulièrement au documentaire (initiée il y a trois ans et privilégiant le regroupement de sociétés de production au détriment des sociétés indépendantes) a une incidence non négligeable sur l'activité dans

les régions. Dans le cadre de la nouvelle convention il apparaît nécessaire de renforcer cet axe.

Il a été également évoqué la question de la post-production au sein des URP sur le continent français et la nécessité de réfléchir à la création d'un outil de ce type en Corse. Des questions ont été posées sur l'avenir de la chaîne dans le paysage audiovisuel français, au regard notamment des bouleversements des modes de consommation et de diffusion actuels (numérique, applications web, vidéo à la demande...), ce qui a encore plus d'acuité aujourd'hui au regard de la future réforme de l'audiovisuel public.

La chaîne a fourni un détail chiffré de cet objectif à hauteur de 4 245 491 €, supérieur à l'objectif de la convention 2019 qui est de 3 088 438 €. La part de la subvention de la Collectivité de Corse sur cet objectif est de 249 000 €.

3. 3 Compte rendu 2019 de l'objectif n° 4 : Poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et diffusant des programmes en langue corse ;

En vue de la réalisation de cet objectif, 45% de la subvention sont affectés au développement et valorisation de la langue corse, soit un montant pour l'exercice 2019 de 329 000 € pour une estimation du coût complémentaire SIEG pour la chaîne (Service public de télévision régionale induit par la convention) d'un montant de 1 238 100 €.

Cet objectif dédié à la langue corse concerne l'usage de celle-ci à l'antenne, la coproduction d'œuvres en langue corse et enfin la formation des personnels de la chaîne Via Stella à l'usage de la langue corse.

Il existe dans le cadre de la convention peu d'indicateurs de suivi pour cet objectif, seuls les volumes de diffusion horaires (la convention prévoyant un minimum de 450 heures de programmes en langue corse) et le nombre de personnels formés sont transmis par la chaîne afin de procéder à une évaluation. Néanmoins cette année la chaîne nous a transmis un détail financier des projets aidés.

Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella :

✓ Pratica a lingua	51 925 €
✓ Tempi fa	185 908 €
✓ A vechja	112 826 €
✓ Scrittu	37 831 €
✓ Sapientoni	684 000 €
✓ A fabricuccia	230 000 €
✓ A storia di natale	5 000 €
✓ Avene	18 000 €
✓ Leonard en Corse	<u>36 100 €</u>
	1 361 590 €

3.3-1 Volume de diffusion en langue corse

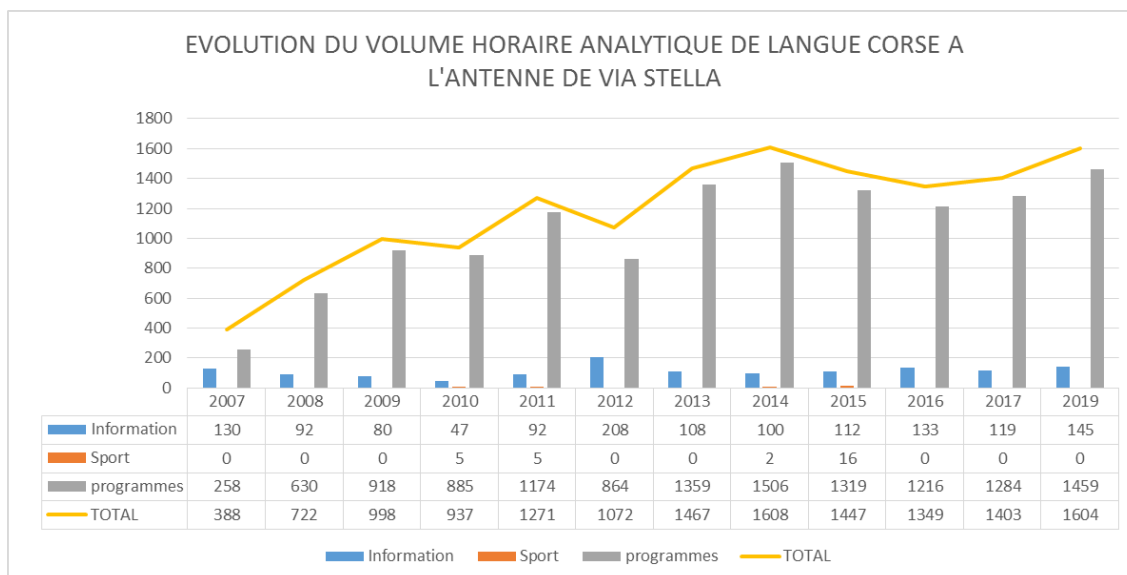
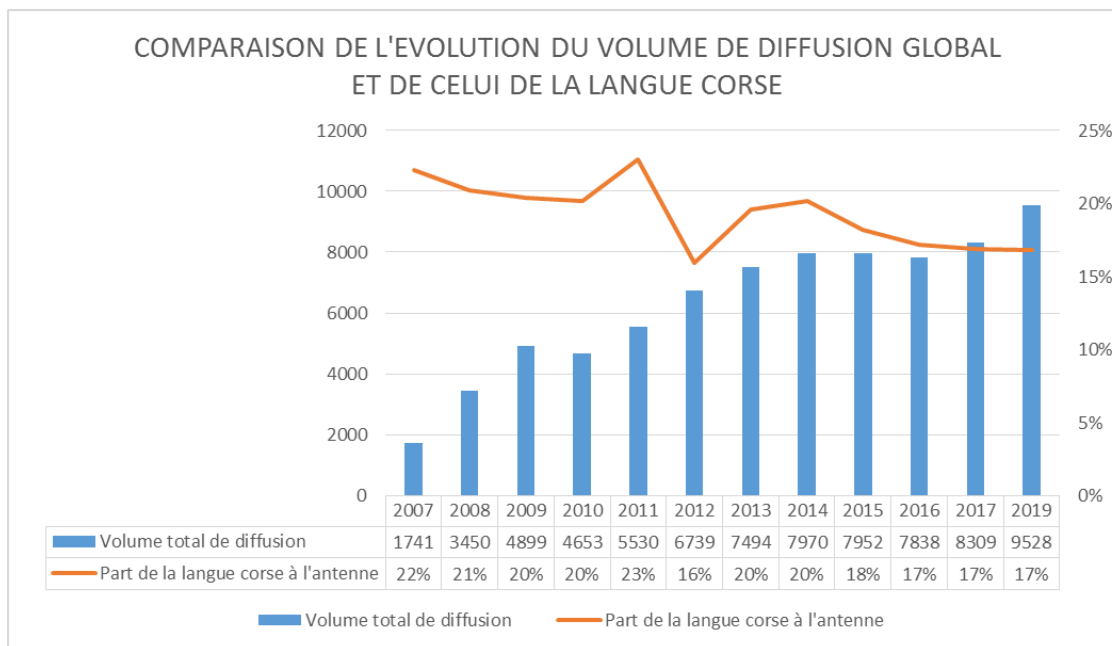
S'agissant du volume de diffusion, Via Stella a affiné son calcul du volume de diffusion de langue corse, basé sur un pointage par grille, duquel les émissions ne présentant pas un volume significatif ne sont pas prises en compte (bandes-annonces, pages en langue corse insérées dans les journaux télévisés, mises en ligne sur les réseaux sociaux) et ce afin d'avoir une comptabilisation qui assure une lisibilité tant quantitative, que qualitative.

Concernant l'offre en langue corse, le bilan affiché est très positif avec une augmentation du volume de diffusion en langue corse depuis 2017 de 13,92% qui concerne autant l'information (+21.84%) que les programmes (1604 heures en 2019 sur un volume total 9 528 heures pour 1 403 heures en 2017 sur un volume total de 8 309 heures).

On peut noter que le volume de diffusion a connu une évolution croissante régulière depuis 2007.

Bilan langue Corse 2019

en heures	2016		2017		2018		2019	
	Langue Corse	parten %	Langue Corse	parten %	Langue Corse	parten %	Langue Corse	parten %
Editions Régionales d'Information	120	9%	115	8%	107	8%	136	8%
Magazines Information	6	0,4%	4	0,3%	3	0,2%	3	0,2%
Opex Information		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
Météo régionale	7	0,5%	7	0,5%	5	0,4%	6	0,4%
Total Information	133	10%	119	8%	115	9%	145	9%
Magazines Sportifs		0%		0%		0%		0%
Opex Sports		0%		0%		0%		0%
Total Sport		0%	0	0%	0	0%	0	0%
Cinéma Programmation Courante	1	0%					1	
Divertissements	62	5%	46	3,8%	44	3,8%	33	2,1%
Documentaires	88	7%	63	4,5%	86	6,4%	35	2,2%
Ecran pub Réseau								
Fictions Régionales	113	8%	39	2,8%	18	1,3%	89	5,5%
Hors Programmes	120	9%	138	9,8%	145	10,7%	180	11,2%
Jeunesse Animation/mag	145	11%	158	11,3%	162	12,0%	166	10,3%
Jeux Divers	106	8%	226	16,1%	228	16,9%	412	25,7%
Magazines culturels	298	22%	350	24,9%	260	19,3%	60	3,7%
Magazines Divers	181	13%	157	11,2%	168	12,1%	349	21,8%
Musique	100	7%	99	7,1%	128	9,5%	135	8,4%
Opex Programmes divers	3	0%	8	0,6%	0	0,0%	0	0,0%
Spéctacles								
Total Programme	1 216	90%	1 284	92%	1 234	91%	1 459	91%
Total général	1 349	100%	1 403	100%	1 349	100%	1 604	100%
Global grille/part des programmes en langue Corse	volume 2016 (hors simulcast)	part en % 17%	volume 2017 (hors simulcast)	part en % 17%	volume 2018 (hors simulcast)	part en % 15%	volume 2019 (hors simulcast)	part en % 17%
	7 688		8 309		8 889		9 528	



Le sport en langue corse

Un des constats récurrent depuis de nombreuses années est la faiblesse de la part de langue corse dans les programmes dédiés au sport (0% de langue corse en 2019 pour 2% de case sport dans le volume global de l'antenne). Ceci semble poser des questions, puisque le sport est un vecteur important de fidélisation du téléspectateur.

L'information en langue corse

S'agissant de l'information dans sa globalité, la part de la langue corse en 2019 est de 2% par rapport au volume global (l'information globale représente 8.9% du volume total) et de 17% sur les cases informations. Sur les 5 rendez-vous d'information, 2 sont en langue corse (*Corsica Prima* à 12H00, et *U Nutiziale* à 20h). Le Week-end *Corsica Prima* à 12h, et *U Settimanale* à 20h sont en langue corse.

Les programmes en langue corse

C'est bien dans les cases « programmes » que l'on retrouve en majorité l'usage de la langue corse à l'antenne avec un taux de 15% par rapport au volume global et 17% au titre de ces cases. La chaîne propose 14 programmes bilingues ou intégralement en langue corse. On peut noter de nouvelles initiatives avec U Dittatu et Ocjhata qui viennent compléter les autres programmes comme Sapientoni, à Fabricucciu, Tempi Fà, Tempi d'Oghje, Donni di Corsica...

On peut noter que le jeu Sapientoni, en langue corse, détient une audience importante à 28.6% de part d'audience par journée.

Pour autant, bien que l'évolution du volume global des cases « programmes » de la chaîne ait été très importante depuis 2007 (celles-ci représentaient 61% du volume global en 2007 contre 89% en 2017), l'évolution du volume de l'usage de la langue corse de ces cases n'a pas été proportionnelle, puisque depuis 2007, la part de la langue stagne autour de 17%, même si le volume horaire de programme en langue corse a quadruplé depuis 2007.

La chaîne précise que 97% des programmes « jeux et divertissement » et 20% de la case jeunesse de Via Stella sont en langue corse.

La chaîne souligne également que 17,5% des magazines des cases programmes sont en langue corse, ainsi que 28,7% de la programmation musicale.

S'agissant des documentaires, la chaîne regrette que seulement 1.7% soit en langue corse. Via Stella explique cette situation par le fait que les propositions des producteurs sont rarement en langue corse.

Si un effort a bel et bien été engagé jusqu'à présent par Via Stella autour de certains programmes (jeux et divertissement) et certaines cibles (jeunesse), il n'en reste pas moins que la majorité des programmes reste imaginée et conçue en langue française. La chaîne Via Stella indique que, pour les années à venir, son objectif est de faire rayonner la langue corse auprès d'un public le plus large possible et qu'elle souhaite accentuer l'usage de celle-ci dans tous les genres de programmes : information, magazines, spectacles....

3.3-2 La coproduction en langue corse

Comme cela l'a été évoqué précédemment, Via Stella, souligne que les projets contractualisés avec les producteurs indépendants sont rarement en langue corse faute de propositions de leur part.

Pour autant, une chaîne de télévision est un commanditaire, qui définit ses choix dans le cadre de sa politique éditoriale. Si Via Stella souhaite que des programmes (qu'ils soient de flux ou de stock) soient en langue corse, elle est tout à fait à même d'être prescripteur en la matière.

L'exemple concernant les programmes de flux le plus probant est le jeu *Sapientoni*, pour lequel Via Stella a clairement exposé son désir d'un jeu en langue corse à l'antenne ; ou encore les programmes à destination du jeune public comme *A Fabricuccia* que les producteurs ont ainsi développés.

Concernant les programmes de stock, il en a été de même avec les fictions en langue corse telles que *Hôtel Paradisula* ou *# Paese*, ou de même pour le jeune public, le doublage de dessins animés en langue corse.

S'agissant plus particulièrement du documentaire, ce genre a régulièrement recours à la « voix off » dans son traitement. De ce fait, si Via Stella souhaite s'engager dans une stratégie d'usage de la langue corse dans le documentaire, elle est en mesure de le faire dans le cadre

d'une action volontariste en demandant aux producteurs des programmes PAD (*Prêt à diffuser*) à faire des propositions en langue corse. Ceci pourrait d'ailleurs être une valeur ajoutée pour la chaîne, qui disposerait d'une augmentation d'heures de diffusion en langue Corse et en Français.

Au préalable, plusieurs actions peuvent être envisagées avec le concours de la Collectivité de Corse, par exemple :

- ✓ Initiation d'ateliers d'écriture d'œuvres (fictions et/ou documentaires) en langue corse;
- ✓ Lancement d'appels à projets d'œuvres en langue corse ;
- ✓ Développement du doublage de documentaires (si voix off) ;
- ✓ Mise en œuvre du sous-titrage en langue corse...

La Collectivité de Corse propose dans le cadre de son règlement des aides, un panel d'outils à cet effet : aide aux résidences d'écriture, aide au doublage et au sous-titrage, bonification de subvention de 15% pour tous différents types de soutien (écriture, développement et production) des œuvres. De plus, un auditorium de doublage en langue corse a été soutenu par la Collectivité de Corse et cet axe du doublage peut être encouragé dans le cadre de la convention avec la chaîne Via Stella.

Le travail initié à partir de 2017 par Via Stella afin de proposer un indicateur de suivi du volume de diffusion de la langue est intéressant. Il serait toutefois judicieux de l'affiner du point de vue du coût de la grille des programmes en établissant une répartition entre ceux relevant de stock et ceux de flux (par genre) et d'autre part, en distinguant les achats de droits, les préachats et les coproductions, de la fabrication interne.

Ceci permettrait un véritable suivi de la stratégie mise en œuvre et donc de mieux évaluer les résultats.

3.3-3 La formation des personnels en langue corse

Cet objectif a été précisé lors de l'adoption à l'Assemblée de Corse en 2011 de l'avenant n°2 à la convention pour la période 2010 à 2013 par un amendement voté à l'unanimité. Cela démontre l'importance que les élus accordent à la formation en langue corse.

La chaîne Via Stella souligne qu'elle se veut actrice de la sauvegarde de la langue corse en y contribuant dans le cadre de la formation au travers d'une part, du partenariat mis en place avec d'autres médias pour la création du DU (diplôme universitaire) « Journalisme, médias et corsophonie », et d'autre part au regard du budget qu'elle octroie à la formation de son personnel.

S'agissant de la formation des personnels, Via Stella a fait le choix de former ses salariés par petits groupes de 5/6 salariés par an, en priorisant les journalistes et animateurs passant à l'antenne. La formation dure 98H + 1 jour consacré au Certificatu, soit un budget d'un peu plus de 35 000 € sur les 3 dernières années écoulées.

Le plan annuel de formation des personnels de la chaîne en langue corse pour 2019 a concerné 5 stagiaires. Depuis 2016, 12 collaborateurs ont ainsi obtenu leur « certificatu ». Cinq étudiants du DU (Diplôme Universitaire) « Journalisme corsophone » ont également été accueillis et formés au sein France3 Corse ViaStella en 2019. Trois d'entre eux ont intégré la chaîne en CDI, les deux autres collaborant régulièrement en CDD.

Ce plan annuel de formation sera, en 2020, ouvert à d'autres corporations de métiers, s'ajoutant à des groupes de formation sur site que Via Stella se prépare à instaurer, au moyen du Compte Personnel de Formation.

Enfin, il est à noter qu'à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de la chaîne Via Stella, en septembre 2017, la Charte di a lingua corsa a été signée par Mme Delphine ERNOTTE-CUNCI, Présidente de France Télévisions. Ceci répondait à une demande formulée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse et Mme Josepha GIACOMETTI, Conseillère exécutive, à l'occasion du comité de suivi de 2017.

Conclusions du rapport concernant l'objectif n°4

Cet objectif détaillé plus haut reste un point positif de ce bilan tant au niveau du volume horaire que de la diversité des programmes proposés. Une présentation exhaustive, est proposée dans le dossier de presse par l'intermédiaire des logos « langue corse » et « bilingue » apposés aux programmes concernés. La chaîne a également fourni un détail des coûts des programmes en langue corse évalué à hauteur de 1 361 590 € et supérieur à l'objectif financier prévisionnel de la convention 2019 qui était de 1 238 100 €. La part de la subvention de la CDC sur cet objectif est de 329 000 €.

3.4 L'objectif n° 5 : Poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine, à la culture et aux traditions de la Corse.

(Par exemple des émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne, par la retransmission de certains débats de l'Exécutif de l'ex collectivité territoriale de Corse et la diffusion des débats de l'Assemblée territoriale sur les thèmes fondamentaux pour les citoyens résidents en Corse).

En vue de la réalisation de cet objectif, 14% de la subvention sont affectés à la valorisation de la vie citoyenne en Corse, soit un montant pour l'exercice 2019 de 98 000 € pour une estimation du coût complémentaire SIEG pour la chaîne (Service public de télévision régionale induit par la convention) d'un montant de 134 418 €.

La chaîne Via Stella joue pleinement son rôle de service public pour informer la population dans le cadre d'opérations exceptionnelles (couverture des élections) ou d'évènements graves (inondations, incendies en période estivale...).

La proximité et le maillage du territoire demeurent au centre de ce qui fonde l'essence éditoriale de Via Stella qui poursuit sa collaboration à la vie de la société en exposant ses questionnements et ses problématiques, à travers les débats de ses magazines d'information. Les questions orales posées à l'Exécutif dans le cadre des séances publiques de l'Assemblée de Corse ont toujours leur place à l'antenne, ayant même donné lieu à une programmation spéciale lors de l'installation de la nouvelle Collectivité de Corse.

Cet objectif a été renforcé avec une nouvelle « case » sur l'écocitoyenneté avec le magazine Agora et une nouvelle émission de service de proximité, *Via Nova*, en complément de programmes qui ont trouvé leur public comme « Les Questions orales de l'Assemblée de Corse »... L'audience de la tranche 12h-15h avec la nouvelle émission de proximité *Via Nova* est en hausse avec 21.2% de part d'audience (15.6% en 2017).

La valorisation de l'actualité culturelle se retrouve dans des captations de concerts et de spectacles vivants avec des séries comme «Arte Vivu ». On peut noter également la proposition de nouvelles émissions avec « Pop Corn » et « Mauvaise Foi » autour de l'actualité culturelle, « Ascolta », autour de la scène musicale alternative insulaire et « Murmures », un programme autour du patrimoine bâti qui vient s'ajouter à l'autre émission patrimoniale « Tempi Fà » et « Tempid'Oghje ».

Conclusions du rapport concernant l'objectif n°5

La question se pose quant à la pertinence de cet objectif au titre de cette convention concernant les émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne. Ces missions font partie intégrante du service public de France Télévisions et du réseau des stations régionales de France 3 Corse. Si cet objectif devait être maintenu pour le renouvellement de la convention, il conviendrait de le cibler sur la couverture médiatique des zones rurales insulaires, voire de soutenir des programmes de stock dédiés à cette thématique. Ainsi, les émissions concernant la Culture et le Patrimoine pourraient continuer à se développer.

La chaîne a également fourni un détail des coûts des programmes sur la valorisation de la vie citoyenne en Corse à hauteur de 2 491 530 € supérieur à l'objectif budgétaire mentionné dans la convention 2019 de fixé à 134 418 €. Il se décline comme suit :

Valorisation de la vie citoyenne en Corse	
Mes mains ont la parole	5 000 €
Agora	210 000 €
Questions Orales	269 236 €
Via Nova	2 007 294 €
Total :	2 491 530 €

La part de la subvention de la CDC sur cet objectif est de 98 000 €.

3.5 L'objectif n° 6 : Le développement des partenariats méditerranéens

En vue de la réalisation de cet objectif, 7% de la subvention sont affectés au développement des partenariats méditerranéens, soit un montant pour l'exercice 2019 de 49 000 € pour une estimation du coût complémentaire SIEG pour la chaîne (Service public de télévision régionale induit par la convention) d'un montant de 51 872 €.

La méditerranée a toujours été naturellement présente dans toutes les grilles de programmes élaborées par Via Stella depuis sa création.

Cet objectif continue à se déployer avec des magazines récurrents comme « Méditerranéo », « Democratia », des coproductions, des documentaires, mais également trois nouveaux programmes, « Génération Méditerranée » animée par Thierry Pardi en collaboration avec des étudiants du campus de l'Université de Corse, « Le Grand Entretien » sur la géopolitique et des sujets d'actualités méditerranéens et autres, et « Clin d'Œil » qui explore les ressemblances et divergences culturelles des pays méditerranéens. En 2019, la case du programme du mardi soir consacre une soirée en « prime time » à la Méditerranée avec la diffusion du magazine « *Mediterraneo* » ou encore d'un documentaire de 52 minutes sur une thématique méditerranéenne.

Le magazine « *Mediterraneo* » a continué d’explorer le monde méditerranéen dans sa richesse et sa diversité culturelle. Les documentaires « histoire » du vendredi font le récit d’évènements marquants pour la Corse et le « Mare Nostrum », de l’antiquité à nos jours notamment à travers la série « Les Echos de l’Histoire ».

La philosophie de partenariat avec les autres acteurs audiovisuels de la méditerranée s’est renforcée notamment en 2018 dans le cadre d’une collaboration avec la RAI (Radio A... Italienne) pour une semaine spéciale « Italie » tournée en décembre et diffusée en janvier 2019. La chaîne Via Stella a choisi d’accroître son implication en qualité de coproducteur de documentaires méditerranéens (partenariat avec la chaîne catalane) et de doubler son offre de programmes portant sur la méditerranée à compter de la grille 2018/2019. L’engagement financier de la chaîne sur cet objectif est détaillé partiellement comme suit :

Conclusions du rapport concernant l’objectif n°6

Bien qu’il semble évident que la Méditerranée doit être au centre de l’action de Via Stella, il est difficile de procéder à une évaluation de cet objectif. Les démarches de Via Stella auprès des télévisions du bassin méditerranéen sont pertinentes et méritent d’être mieux accompagnées par la Collectivité de Corse. Aussi, il serait également intéressant d’envisager un groupe de travail commun sur cet axe, afin de dégager des pistes d’actions concrètes qui pourraient d’ailleurs bénéficier d’autres sources de financement, notamment dans le cadre de programmes européens. La chaîne a fourni un détail des coûts des programmes sur le développement des partenariats méditerranéens en Corse à hauteur de 87 650 € supérieur à celui proposé dans la convention 2019 fixé à 51 872 €. Il se décline comme suit :

Développement des partenariats méditerranéens		
Medit - Père Blaize	AMDA Production	3 000 €
Medit - Les 20 ans de la Cie Rassegna	AMDA Production	3 000 €
Medit - Beyrouth		3 200 €
Medit - Maroc	Amira Souilem	9 600 €
Medit - Bosnie Migrants bloques aux portes de l'UE	Claire DeBUYSER	3 000 €
Medit - Zones grises	Stephane AMAR	3 000 €
Medit - Députées Arabes en Israel	Stephane AMAR	3 000 €
Medit - Fondation Vasarely	AMDA Production	3 000 €
Medit - Rosmerita	AMDA Production	3 000 €
Medit - SUSAK	NAKYMA	3 000 €
Medit - ULCINI	NAKYMA	3 000 €
Medit - Le travail des medecins	Stephane AMAR	3 000 €
Medit - l'ort vert de Palestine	Stephane AMAR	3 000 €
Via nova en Italie		41 850 €
	Total :	87 650 €

IV- LES ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

Depuis la première convention signée en 2006, la Collectivité de Corse a respecté ses engagements de soutien financier à la chaîne Via Stella.

La situation en 2016 a permis de mandater pour un montant de 1 425 000 € et de solder la dotation complémentaire de la convention (2010/2013) pour un montant de 110 000 €.

Concernant l’avenant 2017, un premier acompte de 350 000 € a été mandaté en date du 20 décembre 2018 (pour mémoire la convention 2017 a été signée rétroactivement en date du 14 novembre 2018) et le solde de 350 000 € a été mandaté en date du 9 septembre 2019.

Concernant la convention 2019, un premier acompte de 350 000 € a été mandaté en date du 19 juin 2020. Le présent rapport constitue la pièce justificative prévue par la convention 2019 en vue du mandatement du solde de 375 000 €.

La Collectivité de Corse est donc à jour de tous les versements dus.

V- CONCLUSIONS DU RAPPORT

En conclusion le bilan de l'année 2019 présente un visage très positif sur le renforcement de l'offre de programmes autour des différents objectifs de la convention, notamment le développement de la filière insulaire et de la langue corse, sur l'augmentation de l'audience des programmes dans le cadre de leur diffusion en linéaire, en numérique ou à travers des partenariats avec les acteurs culturels du territoire.

Après plus de 10 ans d'existence de la chaîne Via Stella et du soutien de la Collectivité de Corse, dans un contexte où le paysage audiovisuel qu'il soit mondial, national ou local est en pleine mutation, il semble nécessaire d'engager une réflexion stratégique de fond qui permette d'approfondir et de renforcer le partenariat CDC-chaîne Via Stella autour des lignes forces que sont la création et la production audiovisuelles en Corse, l'action en faveur de la langue corse et l'affirmation du rôle moteur que Via Stella pourrait jouer en Méditerranée.

S'agissant de l'évaluation de la convention 2019, la Collectivité de Corse considère que la chaîne a respecté ses engagements notamment financiers et propose que le solde de la subvention d'un montant de 375 000 €, soit mandaté après signature du présent rapport par l'ensemble des membres du comité de suivi.

Fait à Ajacciu, le 28.09.2020

Annexe 1 - Engagement de la chaîne sur le documentaire et la captation en lien avec l'apport de la convention CNC

Année (en capital)	Intitulé du projet (en capital)	Titre (en coquille)	Réalisateur (nom en coquille)	Société de production	Code de production	Statut de production	Échelle de production (CNC/TV/autre)	Famille de genre (CNC/TV/autre)	Catégorie de genre (CNC/TV/autre)	Type de soutien (CNC/TV/autre)	Durée (en minutes)	Nombre d'émissions	1 ^{er} diffuseur	Budget total de l'œuvre	Autorisation CNC (OUI/NOU)	Financement de l'œuvre (CNC/autres)	APPORT ANTENNE NUMÉRIQUE DE LA CHAÎNE	APPORT ANTENNE GÉNÉRALISTE DE LA CHAÎNE	TOTAL APPORT NUMÉRIQUE	APPORT DE LA CHAÎNE INDUSTRIELLE	TOTAL APPORT NUMÉRIQUE + INDUSTRIELLE	DATES DE DIFFUSION
2019	CORSE	DZANC106	L'INZANI (LES ANIS)	THARA FLUS	40	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	104 809	OUI	5000	10400	10400	1852	28 952	27/03/19		
2019	CORSE	DZANC104	TAKOMA LE CŒUR DES HOMMES	SOA PRODUCTIONS	28	AD/ON/SIEL	DOC	Doc	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	106 539	OUI	5000	10400	10400	3441	44 641	31/12/19		
2019	CORSE	DZANC100	JE SUIS VANNI KOKETTI	OPERA FLUS	75	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	101 491	OUI	5000	10400	10400	2481	35 011	20/20		
2019	CORSE	DZANC106	FUNESTE FRANÇOISE AUTOUR D'UN MUR	MECS PRODUCTIONS DU TRIO	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	131 037	OUI	5000	10400	10400	3621	47 021	20/20		
2019	CORSE	DZANC104	ROME, LA LE OFFERTE	MECS PRODUCTIONS	75	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	115 143	OUI	5000	10400	10400	3430	44 740	20/20		
2019	CORSE	DZANC106	LANGUE CORSE LE REBOND ASSOCIATIF	INTENSA PROD	75	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	111 688	OUI	5000	10400	10400	3430	30 374	20/20		
2019	CORSE	DZANC102	EMMAU MÈRE	MECS PRODUCTIONS	75	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	101 792	OUI	5000	2057	5000	2057	32 890	18/11/19		
2019	CORSE	DZANC107	CORSE LABORISTE REBISTE	MECS PRODUCTIONS	75	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	131 613	OUI	5000	10400	10400	2285	33 385	20/20		
2019	CORSE	DZANC104	LES ÉCHOS DE L'HISTOIRE 2019	MECS PRODUCTIONS	75	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	94 231	OUI	30000	7222	10400	10400	8179	211 799	20/19-20/20	
2019	CORSE	DZANC108	FORA DI STRADAL'ARTI 7/2019	MARTERANU	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	6	VA STELLA	298 053	OUI	20000	10400	10400	6390	112 296	20/20		
2019	CORSE	DZANC107	DINE PACE AL'ALTRE LIBERAM	MECS PRODUCTIONS	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	309 754	OUI	20000	10400	10400	4898	23 865	20/20		
2019	CORSE	DZANC106	SAINES	ALIND SAS	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	123 587	OUI	5000	10400	10400	1345	44 852	20/20		
2019	CORSE	DZANC107	90 ANS SUR UNE ÎLE AVEC VOUS	ES PRODUCTIONS DU TRIO	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	169 978	OUI	5000	10400	10400	3442	38 454	20/20		
2019	CORSE	DZANC108	LES BRUWERIE	MOUEMENT	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	153 864	OUI	5000	10400	10400	3430	44 740	20/20		
2019	CORSE	DZANC108	L'ATELIER	TS PRODUCTIONS	75	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	116 653	OUI	5000	10400	10400	1800	28 900	20/20		
2019	CORSE	DZANC103	WHITEWASH	ZAMARFLUS	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	310 025	OUI	5000	10400	10400	3814	50 314	20/20		
2019	CORSE	DZANC103	NAPOLEON N'EST PAS DANS L'ÎLE	ES PRODUCTIONS DU TRIO	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	143 019	OUI	5000	10400	10400	23833	36 028	20/20		
2019	CORSE	DZANC102	L'APPARTI RISE	NA	94	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	107 692	OUI	5000	10400	10400	800	8 000	20/20		
2019	CORSE	DZANC108	AACS GINI - LE TERRITOIRE ET LA CARTE	LUMÈ FILMS	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	99 727	OUI	5000	10400	10400	5078	46 108	20/20		
2019	CORSE	DZANC108	NOS ENFANTS S'EN SOUVIENNENT	MECS PRODUCTIONS	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	4	VA STELLA	192 490	OUI	14000	11 625	48500	4815	53 415	20/20		
2019	CORSE	DZANC107	FOA DI STRADAL'ARTI 8, JANNE R. JUN. 2020	MECS PRODUCTIONS	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	144 841	OUI	5000	10400	10400	3442	44 822	20/20		
2019	CORSE	DZANC108	AU NOUVEAU LAMER	13 PRODUCTIONS	13	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	112 784	OUI	5000	10400	10400	35174	45 374	20/20		
2019	CORSE	DZANC108	ANTENNES DES HOMMES POUR NOS ENBAI	INTENSA PROD	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	209 242	OUI	5000	10400	10400	27000	46 941	20/20		
2019	CORSE	DZANC109	CORSE-FRANCE, TOUTE UNE HISTOIRE	MECS PRODUCTIONS	75	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	57 986	OUI	5000	10400	12000	0	12 000	20/20		
2019	CORSE	DZANC106	TRAVELING	MECS PRODUCTIONS	75	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	116 737	OUI	5000	10400	10400	3431	46 331	20/20		
2019	CORSE	DZANC108	CORSE, LA VARIÉTÉ DES SOUPS	MECS PRODUCTIONS	75	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	233 931	OUI	5000	10400	10400	15131	25 331	20/20		
2019	CORSE	DZANC108	LA MÉMOIRE EMPANONNE DE L'ESPAGNE	MECS PRODUCTIONS	75	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	119 242	OUI	5000	50000	50000	0	50 000	20/20		
2019	CORSE	DZANC104	AU CŒUR DE LA CAMPAGNE	MECS PRODUCTIONS	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	124 023	OUI	5000	10400	10400	3314	43 514	20/20		
2019	CORSE	DZANC102	LES NIBBILES DANS LES YEUX AU LETTE	MECS PRODUCTIONS	25	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	126 653	OUI	5000	15000	15000	16103	31 103	20/20		
2019	CORSE	DZANC108	LE PLASTIQUE	STUDIO 8	75	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	182 824	OUI	5000	18000	18000	3104	49 044	20/20		
2019	CORSE	DZANC108	BASTIA 1981	NMAI PRODUCTION	69	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	27 759	OUI	5000	800	800	0	8 000	20/20		
2019	CORSE	DZANC108	ANTOINE LE BIENHEUREUX	LES FILMS DU BABARI	69	AD/ON/SIEL	DOC	DOC	Coproduction Réseau	03/20/0	1	VA STELLA	27 759	OUI	5000	800	800	0	8 000	20/20		

* Le montant pris en compte que les sources soient de l'œuvre d'animation préalable adhérentes au CNC et de l'œuvre d'un apport honoré en numéraire ou de des diffuseurs de numéraire de moins de mille euros (2000 €) pour les documentaires de création de 60 minutes et de moins de quinze mille euros (15000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

224 000 391 729 703 700 703 700 875 632 1 579 332

TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT - INVESTISSEMENT

Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2020	Echéancier de CP 2021	Echéancier de CP 2022	Echéancier de CP 2023	Echéancier de CP 2024	TOTAL
4423	SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME France TELEVISIONS	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS VIASTELLA 2020-2023				1 200 000,00	800 000,00	800 000,00	400 000,00	3 200 000,00
		TOTAUX		0,00	0,00	1 200 000,00	800 000,00	800 000,00	400 000,00	3 200 000,00